



RÉGION WALLONNE

*Conférence Permanente du
Développement Territorial*

2015 – 2016

RAPPORT FINAL – DECEMBRE 2016

RECHERCHE R1 : ETAT DU TERRITOIRE WALLON
**RAPPORT SCIENTIFIQUE PARTIE 3/3 : STRUCTURE TERRITORIALE
DE FAIT**

Version du 6 décembre 2016



Université de
Liège - Lepur



Université Libre de
Bruxelles - IGEAT



Université Catholique de
Louvain - CREAT

TABLE DES MATIERES

RAPPORT FINAL – DECEMBRE 2016	1
I. L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL	5
1.1. L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE SUPRARÉGIONALE	5
1.2. L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	6
1.2.1. UNE PROGRESSION DE L'ARTIFICIALISATION QUI S'ATTÉNUÉ ENTRE 2010 ET 2015	7
1.2.2. L'OCCUPATION DU SOL SELON LES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR	9
II. L'ECHELLE SUPRAREGIONALE	14
1. L'EUROPE DU NORD-OUEST	14
2. STRATÉGIES TERRITORIALES SUPRARÉGIONALES EUROPÉENNES	14
3. UN RÉSEAU DE PÔLES MÉTROPOLITAINS	15
4. LA POSITION DE LA WALLONIE AU SEIN DE L'EUROPE DU NORD-OUEST	18
5. BIBLIOGRAPHIE	20
III. L'ECHELLE REGIONALE ET TRANSFONTALIERE	22
III.1 AIRES D'INFLUENCE	22
1. INTRODUCTION	22
2. DECOUPAGE DU TERRITOIRE WALLON EN AIRES D'INFLUENCE SUR BASE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL ET SON EVOLUTION	23
2.1 METHODOLOGIE UTILISEE	23
2.2 RESULTATS NE TENANT PAS COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX/ TRANSFRONTALIERS 23	
2.3 RESULTATS TENANT COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX	25
2.4 GRANDE SENSIBILITE DE CE DECOUPAGE AUX PARAMETRES PRIS EN COMPTE	27
2.5 FORTE CROISSANCE DES FLUX ENTRE AIRES VOISINES ET DE PERIPHERIE A PERIPHERIE 27	
3. EVOLUTION ET DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL TRANSFRONTALIERS ET TRANSREGIONAUX	28
3.1 EVOLUTION ET DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL TRANSFRONTALIERS ET TRANSREGIONAUX	28
3.2 DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL TRANSFRONTALIERS ET TRANSREGIONAUX SORTANTS	30
3.2.1 Flux sortants vers Bruxelles et la Flandre	30
3.2.2 Flux sortants vers les pays voisins	32
3.3 DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL TRANSFRONTALIERS ET TRANSREGIONAUX ENTRANTS	33
4. SPECIFICITES PROPRES A CHACUNE DES AIRES METROPOLITAINES TRANSFRONTALIERES	34

4.1 SPECIFICITES DE L’AIRE METROPOLITAINE BRUXELLOISE	34
4.2 SPECIFICITES DE L’AIRE METROPOLITAINE LUXEMBOURGEOISE	38
4.3 SPECIFICITES DE L’AIRE METROPOLITAINE LILLOISE	40
4.4 SPECIFICITES DE L’AIRE METROPOLITAINE MULTIPOLAIRE LIEES A L’ESPACE MAHHL	41
III.2 ARMATURE URBAINE (POLES)	45
1. INTRODUCTION	45
2. METHODOLOGIE	45
3. CLASSIFICATION SYNTHETIQUE DES COMMUNES	46
4. SPECIFICITES COMMUNALES.....	47
5. EVOLUTION DES POLES ET DE LEURS SPECIFICITES	48
6. BIBLIOGRAPHIE	49
III.3 DYNAMIQUES RURALES ET URBAINES	51
1. INTRODUCTION	51
2. L’ESPACE RURAL	55
2.1 INTRODUCTION.....	55
2.2 LES ESPACES RURAUX DANS LES DOCUMENTS D’ORIENTATION.....	55
2.3 LA DIVERSITE DES ESPACES RURAUX	56
2.4 LES DYNAMIQUES DES ESPACES RURAUX	58
2.5 LEXIQUE	65
2.6 BIBLIOGRAPHIE	66
3. L’ESPACE URBAIN	66
3.1 INTRODUCTION.....	66
3.2 L’URBAIN DANS LES DOCUMENTS D’ORIENTATION.....	67
3.3 LA POLITIQUE DE LA VILLE EN WALLONIE	68
3.4 ELEMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DES VILLES CONCERNEES PAR LE PDU	70
3.5 BIBLIOGRAPHIE	72
III.4 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT (AXES)	74
1. INTRODUCTION	74
2. RESEAUX DE COMMUNICATION	74
3. AXES DE TRANSPORT DE FLUIDES ET D’ENERGIES.....	76
3.1 LE RESEAU ELECTRIQUE	77
3.2 LE RESEAU DE CANALISATIONS	78
4. LEXIQUE	79
5. BIBLIOGRAPHIE	79

I. L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

Responsable scientifique

Pour le CREAT- UCL : Yves HANIN

Chercheur

Pour le CREAT- UCL : Alexandre LECLERCQ

1.1. L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE SUPRARÉGIONALE

Avec une population de 3.589.744 habitants¹ et une superficie de 16.844 km², la Wallonie présente une densité de population égale à 213 habitants/km². Comparée aux territoires voisins, la densité de population wallonne est supérieure aux départements de la Meuse (30 hab./km²), de l'Ardenne française (53 hab./km²), et de la Meurthe (137 hab./km²) tandis que le Luxembourg présente une densité de population (216 hab./km²) équivalente à la densité de population wallonne. Cependant, cette densité reste inférieure à celle de la région flamande (479 hab./km²), de la région d'Aachen (776 hab./km²), du Sud-Limbourg néerlandais (909 hab./km²) ainsi que de la Région bruxelloise (7.397 hab./km²).³

¹ IWEPS – Statistique : Population (population en 2015 en Wallonie)

² IWEPS – Statistique : Superficie du territoire wallon et des provinces

³ EUROSTAT, 2016

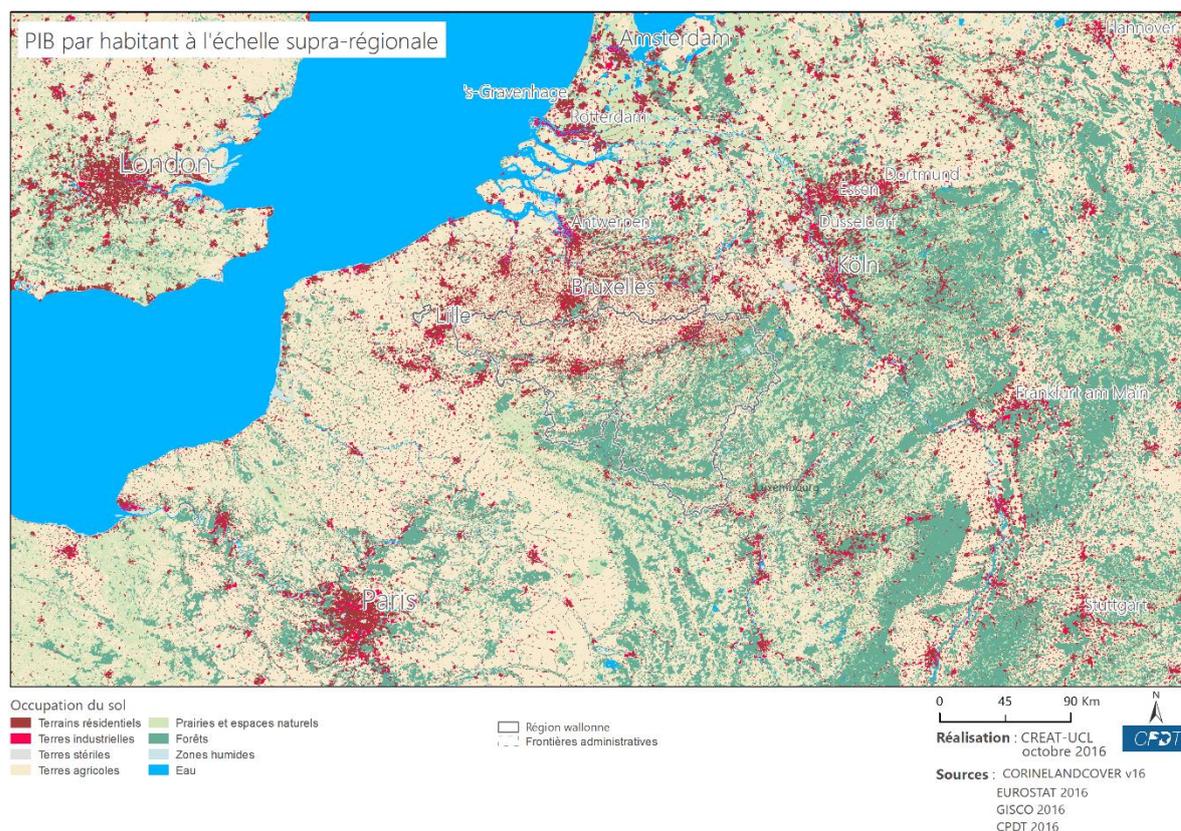


Figure 1 : Occupation du sol à l'échelle suprarégionale [Corine Land Cover v16]

A l'échelle suprarégionale, la Wallonie s'inscrit :

- Au nord du sillon Sambre et Meuse, dans un large territoire urbanisé partant de Lille jusqu'à la Randstad néerlandaise et la Ruhr allemande. Ce tissu urbanisé se caractérise par la présence de pôles urbains, d'un habitat dispersé et d'étendues agricoles plus ou moins vaste. Cette région urbaine « archipelisée » et « diffuse » représente 8% (\pm 40 millions d'habitants) de la population de l'Union européenne (508 millions d'habitants) en 2015 ;
- Entre le sillon Sambre et Meuse et la Lorraine, dans un territoire largement boisé allant de la France jusqu'à l'Allemagne et couvrant les Ardennes et l'Eifel ;
- La lorraine belge luxembourgeoise et française centrée sur la Moselle (Nancy-Metz-Luxembourg-Coblance) qui présente de multiples pôles urbains.

1.2. L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En Wallonie, les terres sont majoritairement occupées par des terres agricoles (54,8%) et par des terres boisées (30,9%). Les terres artificialisées concernent un peu moins de 15% de la superficie wallonne⁴.

Au nord de l'axe Mons-Charleroi-Namur-Liège, les terres agricoles dominent largement avec des petites forêts disséminées principalement à l'ouest du plateau brabançon ainsi qu'à l'est du plateau hennuyer.

Au sud, la région du Condroz se distingue par un enchaînement de vallées couvertes de surfaces enherbées ou de forêts entrecoupées de plateaux dominés par des terres agricoles.

⁴ Calculs CPDT 2016, Prétraitements IWEPS 2016, sources : Cadastre – DGSIE 2015

L'Ardenne centrale se différencie, quant à elle, par de vastes étendues boisées tandis que la Lorraine belge est dominée par de nombreuses forêts suivant les plateaux et vallées.

Les pôles urbains que sont Mons, Charleroi, Namur et Liège concentrent la majeure partie des terres artificialisées de Wallonie. Une concentration élevée de terres artificialisées se distingue également au sein du nord du Brabant-wallon ainsi que sur l'axe Bruxelles-Namur (E411) et l'axe Bruxelles-Mons (E19) s'expliquant en grande partie par la pression foncière bruxelloise.

1.2.1. UNE PROGRESSION DE L'ARTIFICIALISATION QUI S'ATTÉNUÉ ENTRE 2010 ET 2015

Les terres artificialisées⁵ ont progressé de 39% (+49.575ha) de 1985 à 2015 pour atteindre une superficie de 175.600 ha en Wallonie (contre 126.024 ha en 1985). Depuis 1995, cette croissance a tendance à ralentir passant d'une progression de 7,7% entre 1990 et 1995 à une progression de 3,8% entre 2010 et 2015. Les terrains résidentiels ont le plus progressé de 1985 à 2015 avec 33.675 ha supplémentaires (+46,6%) sur l'ensemble du territoire wallon.⁶

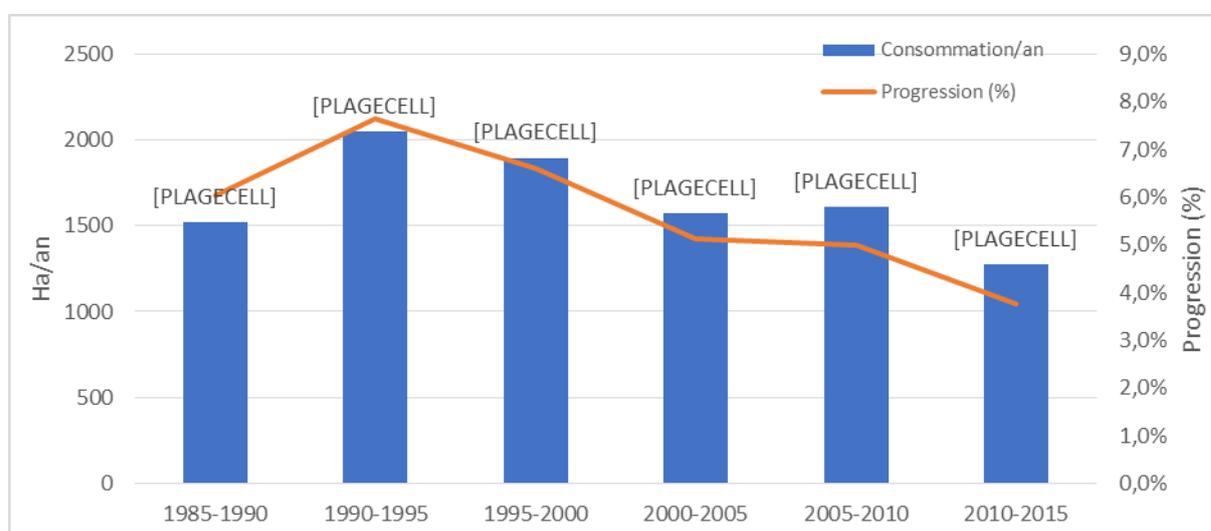


Figure 2 : Évolution de la consommation annuelle et de la progression des terres artificialisées de 1985 à 2015 (source : IWEPS 2016 sur base Bodem/Sol au 1er janvier pour 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2015 – SPF Finances/Administration Générale de la Documentation patrimoniale ; SPF Economie-Statistics Belgium pour 2001 ; Nomenclature CPDT-IWEPS, d'après CPDT, 2010 - Note méthodologique sur les fiches d'utilisation du sol ; Calculs IWEPS, 2015.)

Selon le cadastre, les terres agricoles ont par contre diminué de 1985 à 2015 de -5,9% (-54.724 ha) tandis que les terres boisées semblent restées stables sur la même période.

⁵ Sans tenir compte des zones non cadastrée

⁶ BeSTAT, 2016 : Chiffres de l'occupation du sol en Belgique

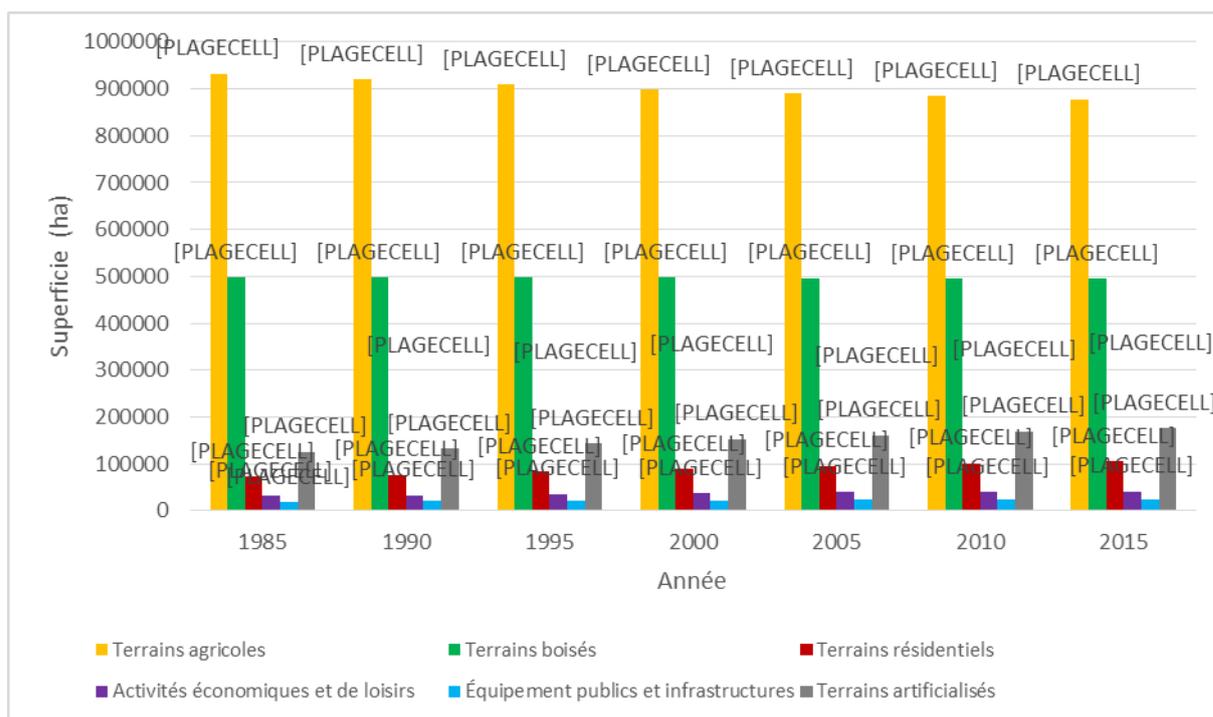


Figure 3 : Évolution absolue et relative des principales catégories d'occupation du sol entre 1985 et 2015 (source : IWEPS 2016 sur base Bodem/Sol au 1er janvier pour 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2015 – SPF Finances/Administration Générale de la Documentation patrimoniale ; SPF Economie-Statistics Belgium pour 2001 ; Nomenclature CPDT-IWEPS, d'après CPDT, 2010 - Note méthodologique sur les fiches d'utilisation du sol ; Calculs IWEPS, 2015.)

Concernant la répartition spatiale de cette artificialisation du territoire, elle est clairement marquée par une urbanisation diffuse même si depuis les années 2005 un ralentissement du rythme de l'étalement urbain est observé (cf figure 3). Cette urbanisation est également corrélée spatialement aux infrastructures de transport telles que l'E429 (axe Tournai-Bruxelles), l'E19 nord – N4 nord – E411 nord (périurbanisation bruxelloise), l'E25 et l'E411 sud (axe Libramont-Liège-Luxembourg-ville).

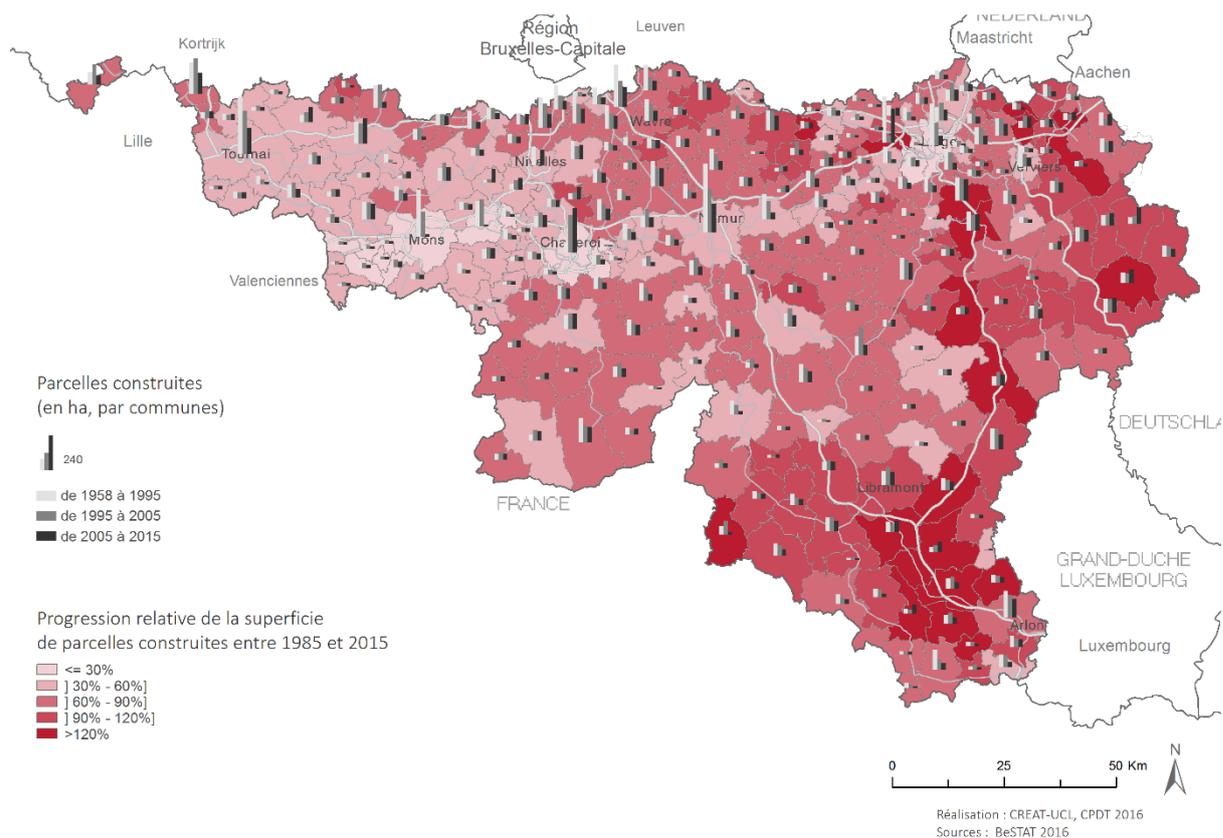


Figure 4 : Évolution totale de la superficie des parcelles construites entre 1985 et 2015 par commune (CPDT, 2016)

Entre 2012 et 2015, la principale transition d'occupation du sol concerne les terres agricoles qui ont été changées en terres artificialisées (± 3.363 ha entre 2012 et 2015⁷). L'artificialisation des terres se fait donc principalement au détriment des terres agricoles mais également et de manière marginale au détriment des terres boisées (± 8 ha).

Concernant l'artificialisation des terres agricoles, cette mutation se fait principalement à destination des terrains résidentiels à partir de surfaces enherbées et de friches agricoles (50% de cette artificialisation soit 1.692 ha entre 2012 et 2015) et à partir de terres arables et de cultures permanentes (14% de cette artificialisation soit 461 ha entre 2012 et 2015).

1.2.2. L'OCCUPATION DU SOL SELON LES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR

En Wallonie, vingt-trois plans de secteurs définissent, de manière réglementaire, la répartition des activités et des fonctions au sein du territoire régional. Depuis leurs adoptions entre 1977 et 1987, ils ont fait l'objet de révisions et de modifications décrétales de leurs légendes. Afin de pouvoir inscrire de nouveaux projets, les affectations du plan de secteur ont été modifiées depuis le milieu des années 80. (CPDT, 2006). De 2001 à 2015, les modifications d'affectations passant de non-urbanisables à urbanisables représentent une augmentation

⁷ Calculs CPDT 2016, Prétraitements IWEPS 2016, sources : Cadastre – DGSIE 2015

de ± 1.330 ha au sein du plan de secteur⁸. Concernant les zones d'habitat⁹, elles couvrent 180.000 hectares du territoire représentant $\pm 11\%$ de la superficie du plan de secteur.

Au sein de la zone d'habitat et d'habitat à caractère rural, les taux d'artificialisations sont respectivement de 64,2% et 47,9% dont les parties non artificialisées sont majoritairement représentées par des surfaces enherbées, des friches agricoles ainsi que des terres agricoles (cf. figure 6). Concernant les zones destinées aux activités économiques¹⁰, le taux d'artificialisation est de 53,7% tandis que celui des zones de services publics et d'équipements communautaires s'élèvent à 61,8%.

La figure 6 permet de relativiser l'importance des occupations du sol avec les affectations au plan de secteur. À titre d'exemple, les terres artificialisées présentes en zone agricole sont plus importantes que la superficie totale des zones d'activités économiques.

⁸ Calculs CPDT, 2016 – Sources : Plan de secteur (version coordonnée) 2001 et 2015 (SPW-DGO4)

⁹ Les zones d'habitat relèvent de la zone d'habitat et de la zone d'habitat à caractère rural.

¹⁰ Les zones destinées aux activités économiques comprennent la zone d'activité économique spécifique grande distribution, la zone d'activité économique spécifique agro-économique, la zone d'activité économique mixte et la zone d'activité économique industrielle

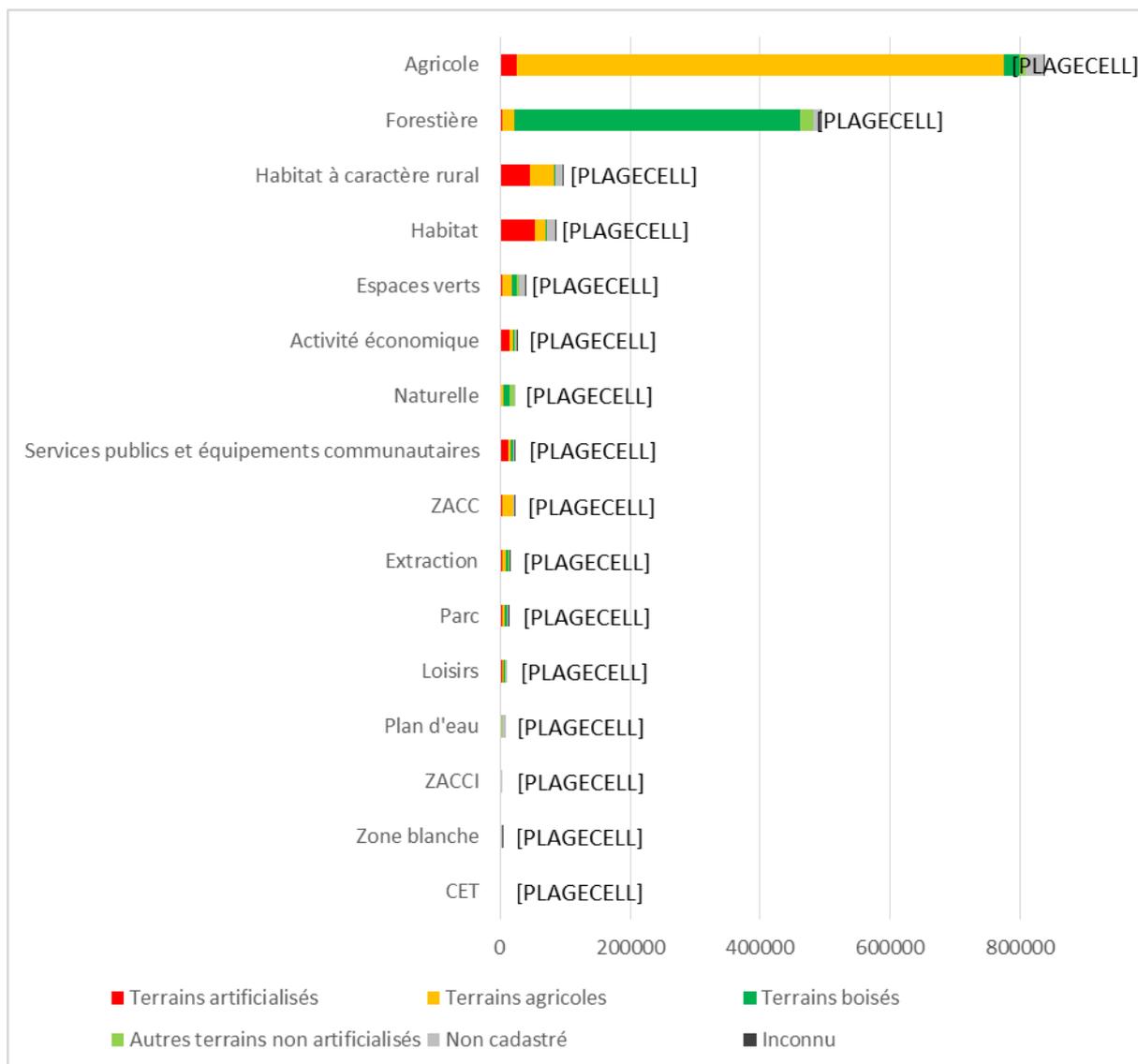


Figure 5 : Taux d'occupation des principales zones d'affectation fixées par les Plans de secteur en Wallonie sur base du cadastre (IWEPS 2016, calculs CPDT)

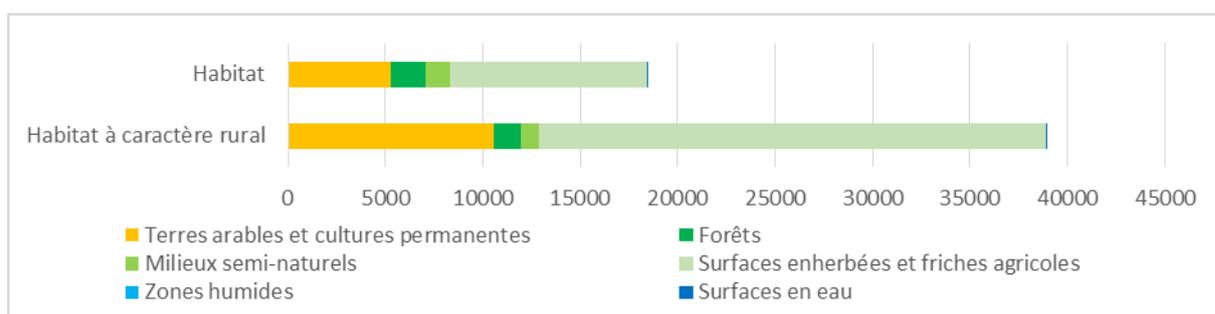


Figure 6 : Principales occupations du sol non artificialisées en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural en Wallonie sur base du cadastre (IWEPS 2016, calculs CPDT)

42,1% du potentiel foncier inscrit en zone urbanisable et mixte ne présente aucune contrainte connue à la construction en 2015

En Wallonie, le potentiel foncier cadastré en zone urbanisable et en zone mixte est estimé à ± 109.050 ha sur base du cadastre en 2015. Cela représente $\pm 6,5\%$ de la superficie totale de la Wallonie et $\pm 39,5\%$ de la superficie urbanisable et mixte inscrite au plan de secteur en 2015.

Ce potentiel foncier se retrouve majoritairement (53%) dans les zones d'habitats avec 36% en zone d'habitat à caractère rural et 17% en zone d'habitat. De plus, 16% du potentiel foncier wallon se retrouve dans les zones d'aménagement concerté (ZACC).

Si la Wallonie dispose à priori de réserve foncière non négligeable en zone urbanisable et mixte, son aptitude à l'urbanisation peut varier tenant compte des principales contraintes connues à la construction¹¹ (CPDT-2007). Sur cette base, $\pm 42,1\%$ du potentiel foncier ne présente aucune contrainte, $\pm 31,8\%$ présente des contraintes faibles, $\pm 18,4\%$ des contraintes moyennes, $\pm 6,6\%$ des contraintes fortes et $\pm 1,1\%$ présente une interdiction de construction.

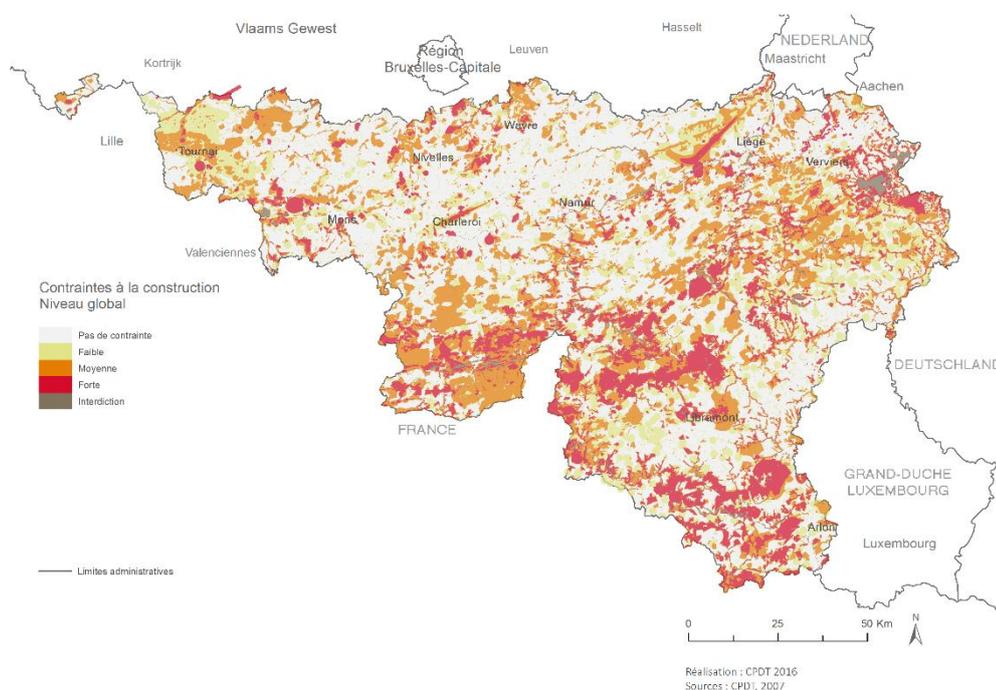


Figure 7 : Contraintes à la construction en Wallonie (CPDT, 2007)

¹¹ Evaluation de l'importance des contraintes à la construction, CPDT-2007

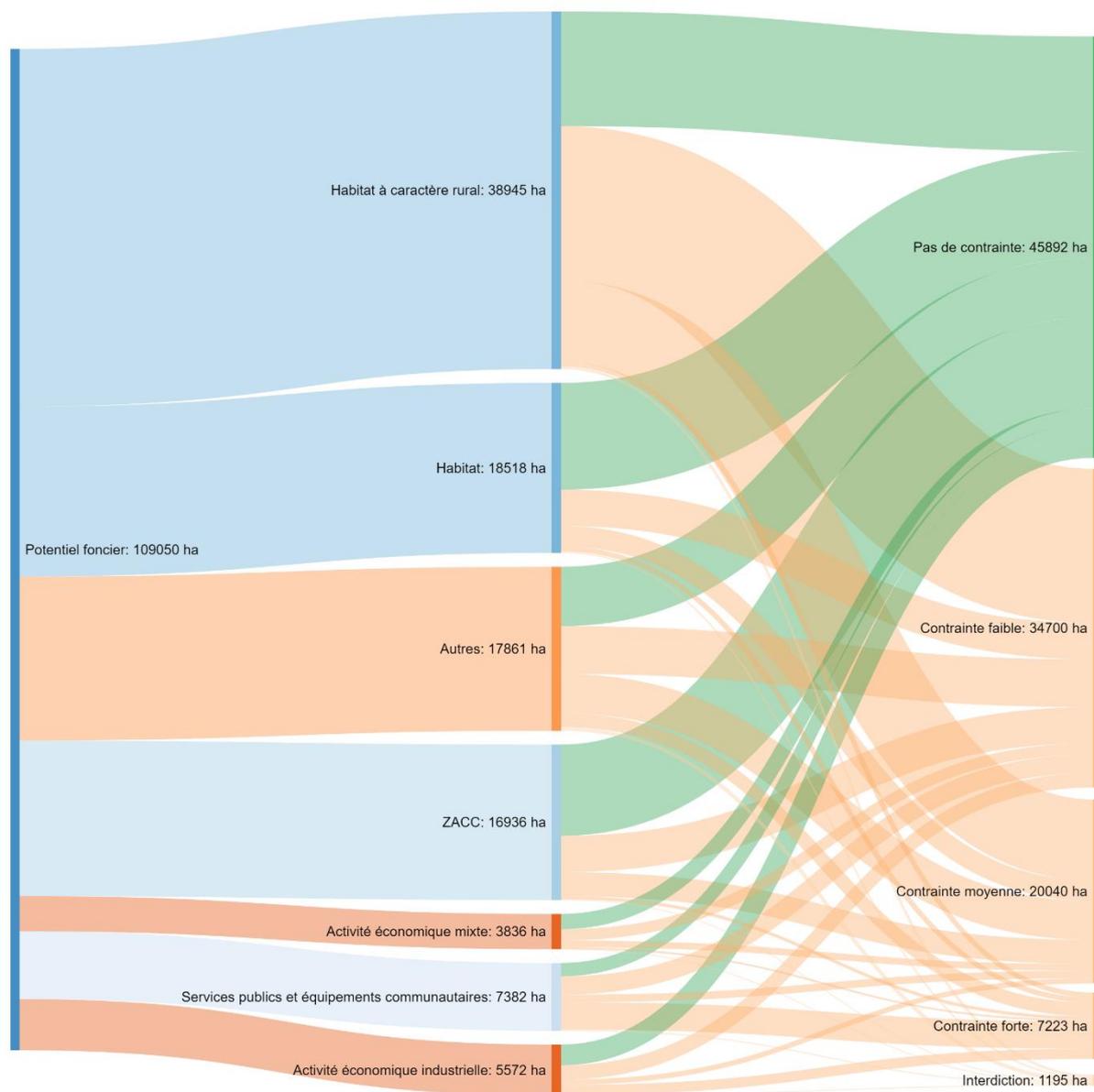


Figure 8 : Caractérisation du potentiel foncier en 2015 (erreur ± 10 ha)

II. L'ECHELLE SUPRAREGIONALE

Responsable scientifique

Pour le CREAT- UCL : Yves HANIN

Chercheur

Pour le CREAT- UCL : Alexandre LECLERCQ, Alain MALHERBE

1. L'EUROPE DU NORD-OUEST

La Wallonie est au centre de l'Europe du Nord-Ouest. Dès l'après-guerre la coopération suprarégionale y a été reconnue comme levier de croissance. Le 13 mars 1959 a eu lieu la première réunion de la Conférence des Régions de l'Europe du Nord-Ouest (C.R.E.N.O.). Les ébauches de ce premier territoire de coopération reprennent le Benelux élargi aux régions françaises proches (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace), allemandes (Bade-Wurtemberg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Rhénanie-Nord-Westphalie) complétées par le Kent. Les réflexions de la C.R.E.N.O. se structurent autour des conurbations industrielles de la Ruhr, de la Randstad, du sillon wallon, du bassin minier des Limbourg néerlandais et flamand jusqu'Aix-la-Chapelle et du triangle flamand (Anvers, Gand, Bruxelles).

Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) adopté par l'Union européenne en 1999 a instauré la macro-région de l'Europe du Nord-Ouest. Celle-ci devient le territoire de référence pour la répartition territoriale des fonds européens FEDER dédiés à la coopération suprarégionale (programme B INTERREG). Elle couvre, en plus du périmètre de la C.R.E.N.O., l'Irlande et l'ensemble de la Grande-Bretagne.

Le SDER de 1999 évoque cette aire de développement en l'organisant par les aires métropolitaines et les Eurocorridors. L'option du SDER de 1999 est d'inscrire le développement de la Wallonie dans les aires métropolitaines de Bruxelles, Lille, Luxembourg et Maastricht / Liège / Aix-la-Chapelle. Il introduit également le concept d'Eurocorridor correspondant aux axes majeurs européens de transport afin qu'ils constituent des leviers de développement. Ces réflexions reflètent les transformations radicales qui ont eu lieu dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle illustrée au travers de l'importance prise par la globalisation.

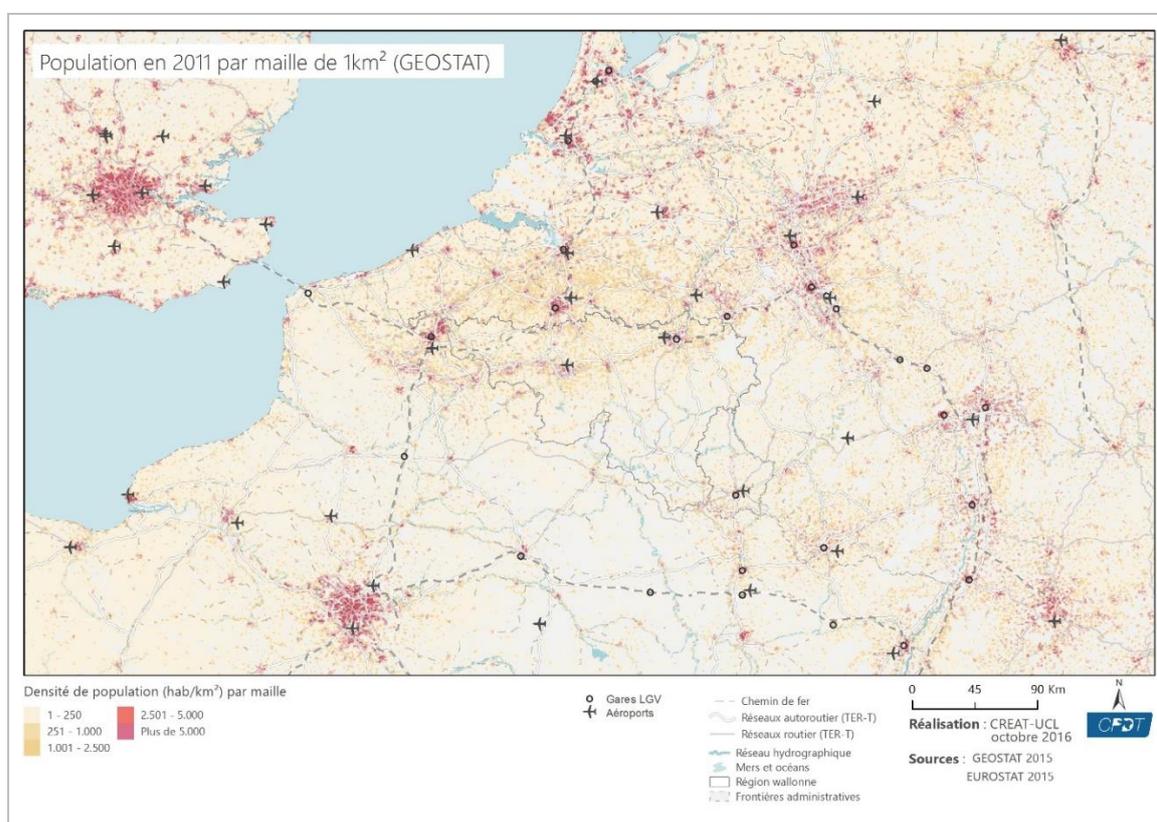
2. STRATÉGIES TERRITORIALES SUPRARÉGIONALES EUROPÉENNES

Pour guider les orientations des programmes de coopération suprarégionale financés par le FEDER en 2014-2020, l'Union européenne a actualisé en 2011 son Agenda territorial 2020. La présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne (1^{er} juillet 2015 – 31 décembre 2015) prépare son actualisation prévue en 2018. Ce document décline *la stratégie Europe 2020* en lignes politiques territoriales pour viser à une *Europe intelligente, inclusive et durable faite de régions diverses* en respectant les objectifs de cohésion territoriale. Dans cette optique les politiques sectorielles devront être coordonnées pour qu'elles contribuent à la compétitivité européenne en tirant le meilleur parti des ressources des territoires. L'application de l'Agenda territorial européen se fait notamment au travers du programme INTERREG VB. Les trois thèmes de la programmation 2014-2020 sont l'innovation, la mutation vers une société bas-carbone et l'utilisation efficiente des matériaux et des ressources.

3. UN RÉSEAU DE PÔLES MÉTROPOLITAINS

Les réseaux sont fondamentaux pour le développement des métropoles. Ils traitent ainsi des enjeux et de moyens concernant les transports de personnes, de marchandises, énergétiques, économiques, scientifiques, sociaux... Les métropoles jouent un rôle de hub tout en regroupant les infrastructures de savoirs (universités, centre de recherche), économiques et les aménités devant attirer les cadres supérieurs et les profils hautement qualifiés. En effet, les réseaux contribuent à *l'insertion de la (très) grande ville en tant que nœud d'accessibilité internationale ; comme nœud dans les réseaux internationaux des services financiers, juridiques, de marketing, techniques, de commandement de l'économie transnationale ; comme lieu de production ou en tout cas de production technologique ; comme lieu culturel majeur* (Vandermotten C., 2014).

Les aires métropolitaines d'envergure mondiale pointées dans les recherches du GaWC¹² (Paris, Londres, Bruxelles, la Ruhr, la Randstad et dans une moindre mesure Luxembourg) concentrent de fortes densités de population. Les périphéries de ces pôles connaissent une forte périurbanisation particulièrement étendue en Flandre.



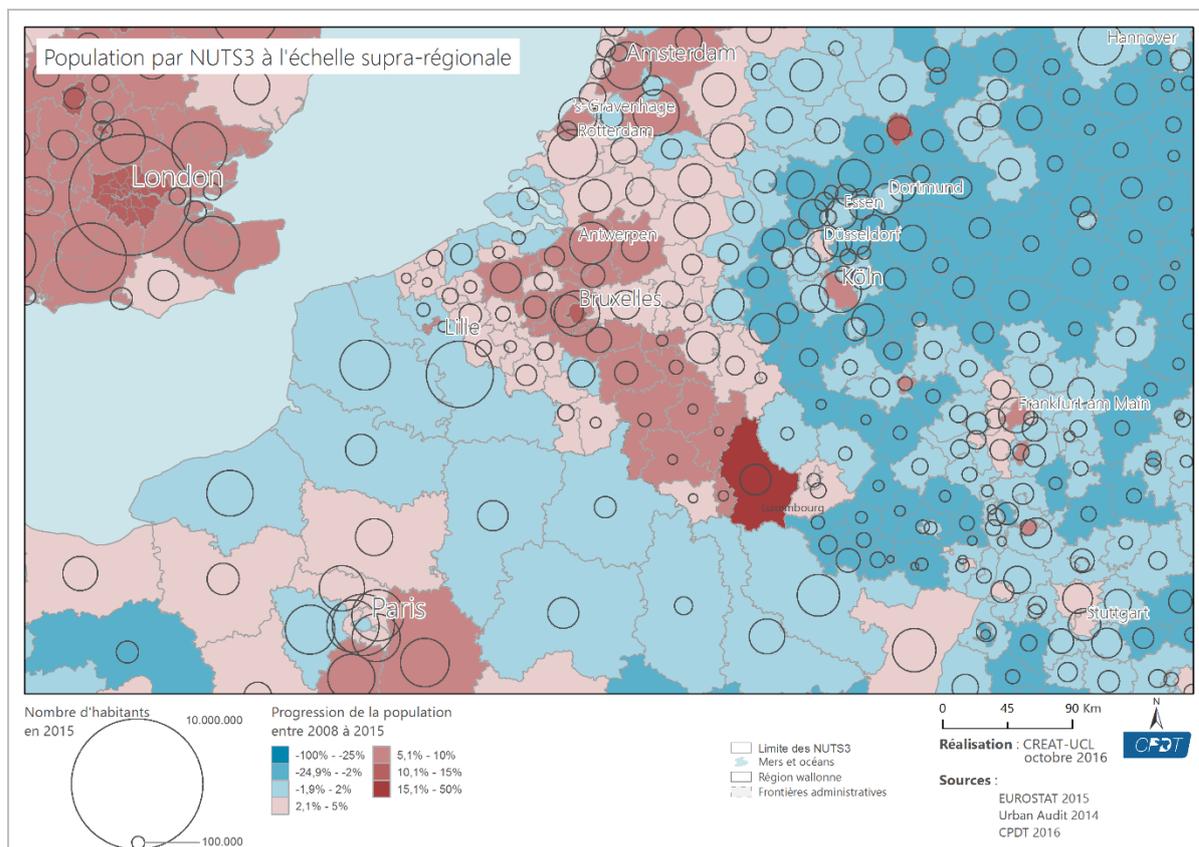
Carte de la population par maille en 2011 (CREAT-CPDT, 2016).

Les pôles métropolitains de l'Europe du Nord-Ouest sont irrigués par des infrastructures de communication performantes. Les lignes à grandes vitesses entre Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam, Cologne, Francfort ainsi que les réseaux autoroutiers européens connectent les pôles métropolitains de l'Europe du Nord-Ouest et les mets en relation avec les pôles métropolitains européens. Les hubs aériens transcontinentaux de Londres, Paris, Amsterdam,

¹² Le GaWC (Globalization and World Cities) est un réseau de recherche de la Loughborough University qui établit entre autres un classement des villes mondiales.

Francfort en sont les portes d'entrée vers le monde. La concurrence entre les régions de l'Europe du Nord-Ouest est vive dans le transport aérien de passagers intracontinental. La réaffectation des aéroports militaires en aéroports civils pour compagnies Low cost à la fin de la guerre froide a élargi considérablement l'offre dans un espace relativement étroit mais très densément peuplé (Arbaret-Schulz C. & Beyer A., 2003).

Les dynamiques démographiques se distinguent selon les régions : les régions métropolitaines sont en croissance de population (Londres et sa périphérie, l'anneau de la Randstad avec Rotterdam et Amsterdam, le sud-est parisien). Les deux moteurs démographiques métropolitains les plus influents pour la Wallonie sont le Luxembourg et Bruxelles. Ils entraînent dans leur sillage l'axe de la E411 sur une épaisseur comprise entre les arrondissements de Liège et de Charleroi. Le triangle urbain Anvers-Gand-Bruxelles est également extrêmement dynamique mais avec une densité de population plus élevée par rapport aux aires rurales du Condroz et de l'Ardenne wallonne. La région frontalière entre la Botte du Hainaut et la mer du Nord a une augmentation de population moindre avec une déprise constatée dans l'arrondissement de Charleroi. Les régions des Hauts de France et du Grand Est sont en déclin tout comme l'Allemagne à l'exception des villes de Cologne, Düsseldorf, Francfort. L'est des Pays-Bas présente un même profil que l'Allemagne.



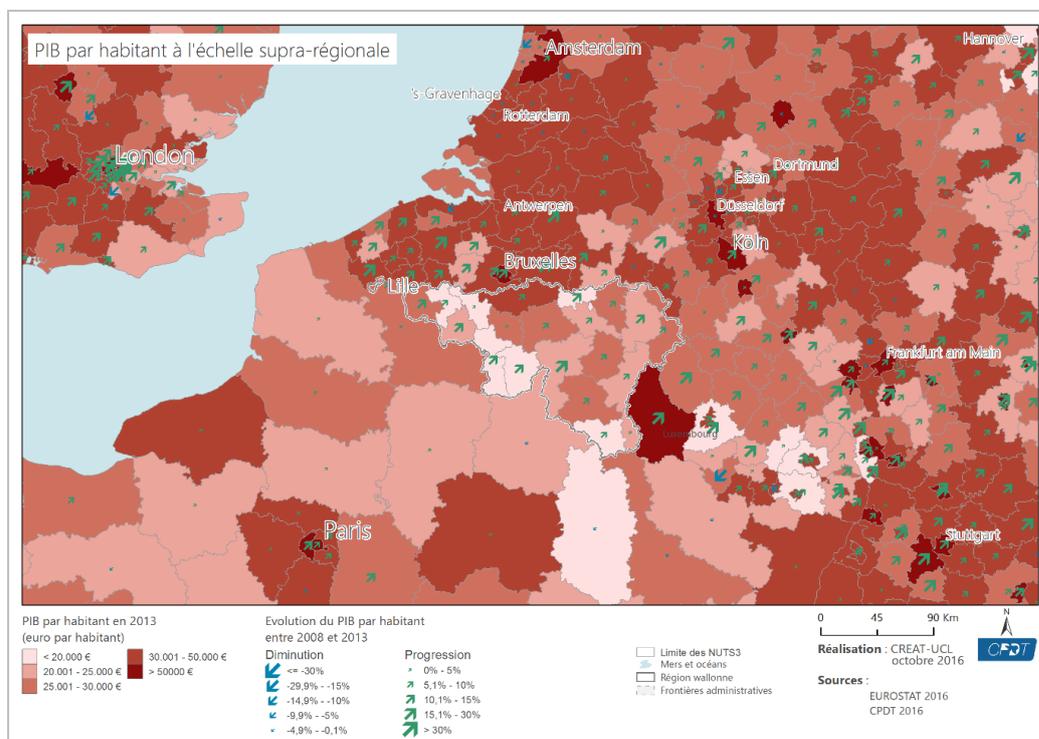
Population par NUTS3 et progression de la population entre 2008 et 2015 (source : EUROSTAT – CREAT 2016)

La croissance économique de ces dernières décennies a conduit à un regroupement des fonctions métropolitaines dans les pôles métropolitains de Paris et de Londres ainsi que dans la structure historique des villes flamandes et néerlandaises rassemblées autour de la Meuse, du Rhin et de l'Escaut jusqu'au Delta. Les différentes politiques territoriales menées par les régions de l'Europe du Nord-Ouest ont eu pour objectif de renforcer leurs métropoles

comme locomotives économiques avec la politique des Metropolregion en Allemagne (Schulz C., 2012), le travail de l'ex DATAR (devenu CGET) projetant des scénarii de polarisation en France (Territoire, 2040), les PlusRegio aux Pays-Bas (Boniver V. & al., 2011) et enfin la structuration du territoire luxembourgeois par le polycentrisme pour atténuer la déséconomie d'agglomération de Luxembourg-ville (congestion automobile, pressions foncières...). Les villes secondaires de l'Europe du Nord-Ouest ont résisté à la crise de 2008-2009 même si la croissance du PIB par habitant reste plus forte dans les grandes métropoles, l'aire métropolitaine de la Randstad faisant exception. Dans ce contexte la Belgique a mieux surmonté le choc de la crise de 2008 que les autres régions de l'Europe du Nord-Ouest.

Les concurrences entre les territoires sont vives. Les coopérations entre territoires consolident les polarités déjà bien affirmées. Ainsi les stratégies de développement adoptées par l'Etat néerlandais et les villes d'Amsterdam et d'Eindhoven, respectivement le Mainport et le Brainport, sont des exemples de la captation des bénéfiques de la métropolisation en y concentrant les activités à haute valeur ajoutée. Le cas d'Eindhoven est particulièrement illustratif d'un développement qui s'appuie sur les compétences des centres de recherches et universitaires de la métropole tout en activant un réseau transnational avec la KULeuven et la RWTH d'Aix-la-Chapelle (Vandenberg L. & Otgaar H.J.A., 2012). Le concept du Mainport vise à atteindre la même maximalisation des retombées liées à la présence de nœuds de transport tout comme le Brainport vise à concentrer les activités de recherches et de savoirs.

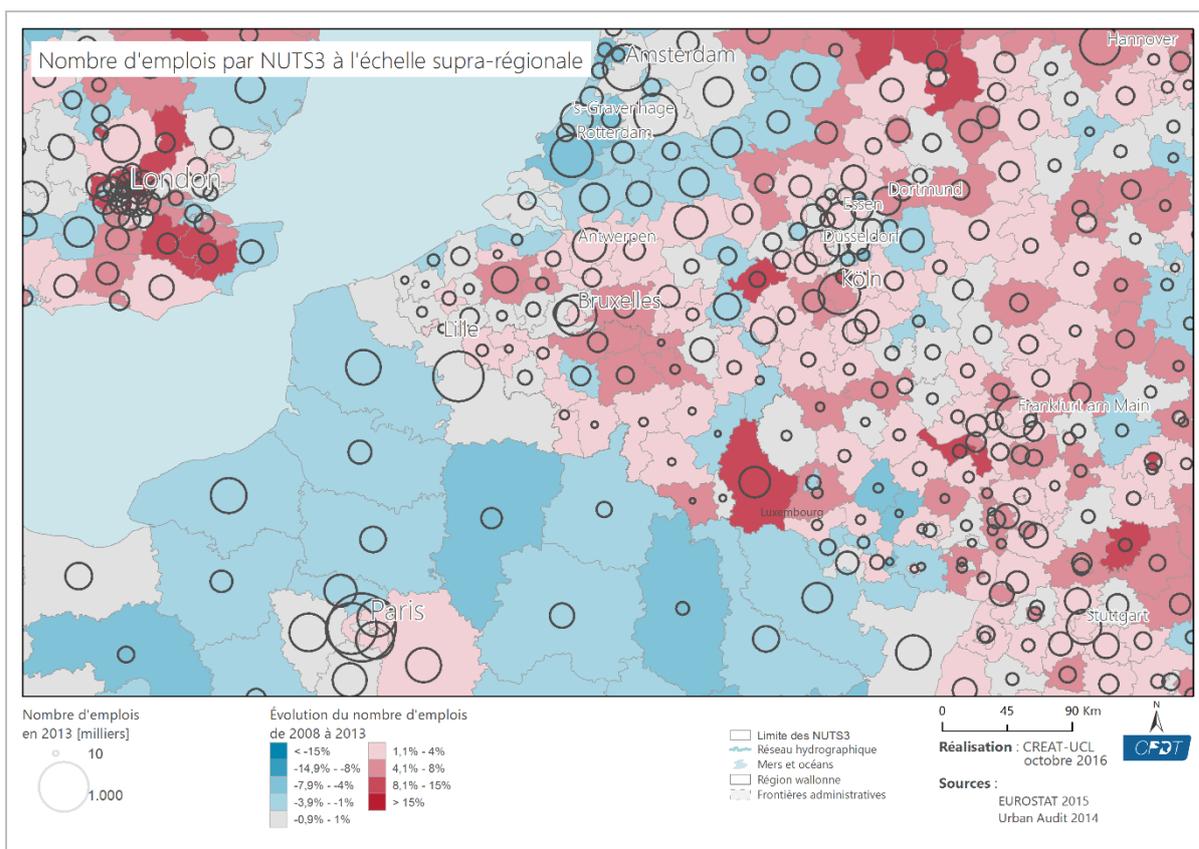
La création de richesse de l'Europe de Nord-Ouest est organisée autour des régions métropolitaines à très haut PIB par habitant entre Courtrai et Amsterdam. La partie belge de cette zone a connu une progression de sa richesse tandis que l'on y constate une baisse du PIB par habitant entre 2008 et 2013 dans la Randstad. La Wallonie a connu également une augmentation de sa richesse produite mais avec un différentiel important du PIB par habitant qui subsiste entre elle et la Flandre, la Randstad et le Luxembourg.



PIB par hab. et évolution du PIB par hab. entre 2008 et 2013 (source : EUROSTAT, 2016 – CREAT 2016).

4. LA POSITION DE LA WALLONIE AU SEIN DE L'EUROPE DU NORD-OUEST

L'analyse territorialisée du secteur économique a relevé que la Wallonie possédait des dotations favorables par rapport à d'autres régions européennes, mais paradoxalement elle éprouve des difficultés pour transformer ces dotations en levier de développement. Les indicateurs montrent une faiblesse du taux d'emploi alors que les dépenses en recherches et développements sont dans la moyenne européenne. La Wallonie présente des indicateurs favorables en ce qui concerne la classe créative. Le pourcentage d'étudiants universitaires par habitant y est supérieur par rapport aux Pays-Bas (1,76 % pour 1,59 %).

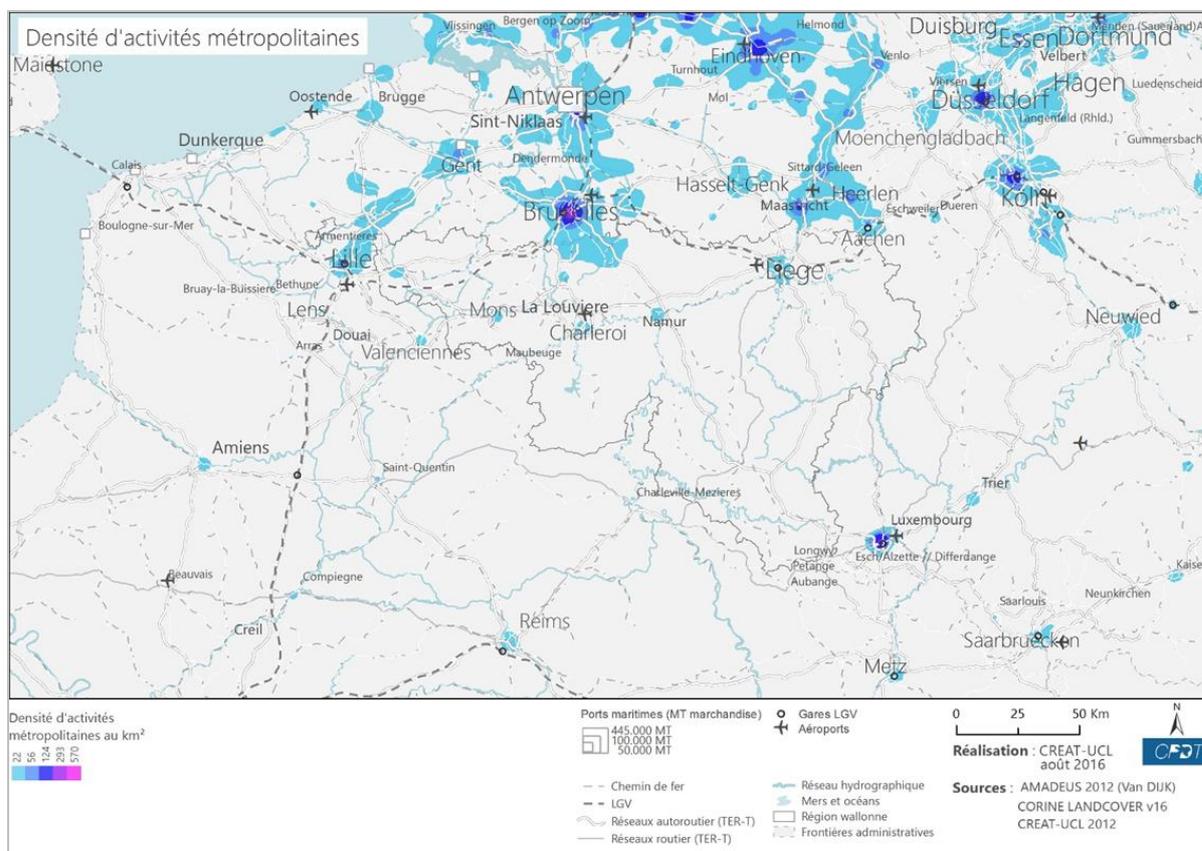


Nombre d'emplois par NUTS 3 (source : EUROSTAT – CREAT 2016)

Les aires métropolitaines rayonnent largement autour de leur pôle. Comme les pages précédentes l'on montré, la Wallonie bénéficie de leurs retombées. L'aire métropolitaine de Bruxelles entraîne dans son sillage le Brabant wallon ainsi que les arrondissements de Namur, Waremme et de Huy où l'emploi est en progression. Les arrondissements de Liège et Charleroi se retrouvent en marge de ces développements. Le Luxembourg joue un autre rôle puisque l'aire métropolitaine ne dépasse pas la frontière. De plus le marché luxembourgeois assèche les emplois dans les arrondissements de Bastogne et dans la partie sud de la Communauté germanophone. Par contre, l'emploi se maintient ou augmente légèrement dans la majorité des arrondissements wallons à l'inverse du nord et de l'est de la France et du centre Pays-Bas. La crise de 2008 a eu des conséquences plus aigües outre-Moerdijk.

Les activités métropolitaines sont principalement localisées dans les métropoles extérieures à la Wallonie et dans le Brabant wallon. Les relations de la Wallonie avec les aires métropolitaines extérieures préconisées dans le SDER de 1999 se réalisent par défaut. La carte de la

densité des activités métropolitaines illustre la concentration de ces activités dans les pôles d'influence aux pourtours de la Wallonie¹³.



Carte des densités d'activités métropolitaines (sources : AMADEUS, CLC, CREAT 2012).

La Wallonie au cœur de l'Europe du Nord-Ouest est bien connectée à l'ensemble des réseaux soit par effets ricochets des pôles métropolitains extérieurs comme dans le cas des co-productions culturelles avec des institutions de renommées internationales. Les accords entre les musées de la Boverie de Liège et le Louvre de Paris en témoignent tout comme les partenariats entre les acteurs culturels issus du théâtre ou de la musique par exemple. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de sites thématiques traversant les frontières (patrimoine industriel, beffrois) valorise à l'échelle mondiale le patrimoine transfrontalier. Dans un tout autre registre les deux universités complètes en Wallonie (université de Liège et de Louvain-la-Neuve) figurent dans les classements internationaux et l'ensemble

¹³ L'indicateur de densité des activités métropolitaines comprend :

- Les activités des sièges sociaux; conseil de gestion (NACE 70) ;
- La recherche-développement scientifique (NACE 72) ;
- Les télécommunications (NACE 61) ;
- La programmation, conseil et autres activités informatiques (NACE 62) ;
- Les services d'information (NACE 63) ;
- Les activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite (NACE 64)
- Le secteur des assurances, réassurances et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires (NACE 65) ;
- Les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (NACE 66) ;
- Les activités des organisations et organismes extraterritoriaux (NACE 99).

des entités universitaires et des hautes écoles nouent des collaborations fortes dans les réseaux mondiaux.

En ce qui concerne les infrastructures de transport de marchandises, les réseaux nord-ouest européens reliant le bassin parisien aux grands ports maritimes et à la Ruhr traversent pour partie la Wallonie ou l'effleurent. Des investissements importants ont été consentis dans des plateformes multimodales pour capter ces flux comme l'aéroport de Liège ou le Triligiport. Le combat historique entre les ports d'Anvers et de Rotterdam a des incidences sur la Wallonie notamment dans les avatars que connaît la mise en place de la ligne de fret entre Anvers et le Rhin (Rhin d'acier) devant passer par les Pays-Bas sans traverser la Wallonie. La réalisation de ce tronçon est compromise par la position néerlandaise afin de garder l'avantage de la connexion de Rotterdam au Rhin.

La connexion de la Wallonie au projet de canal Seine Nord-Europe entre le bassin parisien et le réseau dense de voies navigables de l'Europe du Nord irriguant les deux grands ports maritimes, constitue un autre enjeu majeur. Le développement du réseau ferroviaire à grande vitesse propose des possibilités de contournements de la Wallonie par les liaisons Paris-Strasbourg-Francfort¹⁴. La complémentarité des deux aéroports wallons (Charleroi pour les passagers et Liège pour le fret) reste stratégique dans ce contexte. La position centrale de la Wallonie au sein des réseaux de l'Europe du Nord-Ouest ne lui en assure dès lors pas un bénéfice garanti tant par le développement d'alternatives contournant son territoire que par l'importance de pouvoir assurer des ancrages dans les réseaux qui la traversent.

L'intégration du Brabant wallon à l'aire métropolitaine bruxelloise et par-delà à la grande zone métropolitaine du nord de l'Europe du Nord-Ouest est de plus en plus forte avec des interdépendances très puissantes (Leclercq A. & al., 2015). A l'intérieur de ce réseau métropolitain, une aire rurale continue traverse l'Europe du Nord-Ouest de la Picardie à la Rhénanie Palatinat en reprenant les Ardennes françaises et belges. Dans cette configuration, le sillon sambro-mosan qui se prolonge à l'ouest par l'ancien bassin minier du Nord de la France est toujours en reconversion avec une présence massive des sites à réaménager hérités de l'industrialisation. La fragmentation de la structure spatiale à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest a tendance à se renforcer aux bénéfices des aires métropolitaines extérieures à la Wallonie. Les conséquences de la métropolisation ne sont donc pas que positives, les inégalités entre les territoires s'accroissent.

5. BIBLIOGRAPHIE

Arbaret-Schulz C. & Beyer A. (2003), Polycentrisme aéroportuaire et polycentrisme urbain sur les frontières nord-orientale de la France, in : Allain R. & al. Le polycentrisme un projet pour l'Europe, PUR : 127-140.

ESPON (2014), Territorial Dynamic in Europe. Economic Crisis and the Resilience of Regions, Territorial Observation, 12, September 2014, 20 p.

Boniver V., Harou R., Sinzot A., Malherbe A. (2011), Vers une politique d'agglomération en Région wallonne, Note de recherche n°18, CPDT.

¹⁴ Paris est à 3h52 de Francfort en relation directe et Bruxelles à 3h05. Depuis le printemps 2016 le trajet Bruxelles-Strasbourg le plus rapide passe par Paris Charles-de-Gaule et se réalise en 3h32. Il faut compter une heure de plus par la liaison Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg avec correspondance à Luxembourg qui de plus à une fréquence qui lui est nettement défavorable.

Leclercq A., Quadu F., Malherbe A. (2015), Bruxelles, constats des dynamiques actuelles pour la Région wallonne, Note de recherche n°67, CPDT.

Schulz C., (2012) La politique des « Metropolregion » en Allemagne, Le Bulletin de l'association des géographes français, n°4, pp. 512-522.

Vandenberg L. & Otgaar H.J.A. (2012), Brainport Eindhoven: a proactive approach towards innovation and sustainability, in: Kresl P. & Ietri D., European Cities and Global Competitiveness: Strategy for Improving Performance, Edward Elgar: 171-201.

Vandermotten C. (2014), Structures et armatures urbaines, in: EchoGéo, 27.

III. L'ECHELLE REGIONALE ET TRANSFONTALIERE

III.1 AIRES D'INFLUENCE

Responsable scientifique

Pour le Lepur-ULg : Bruno BIANCHET

Chercheur

Pour le Lepur-ULg : Jean-Marc LAMBOTTE et Razvan SANDU

1. INTRODUCTION

Dans son article D.II.2 relatif au contenu du futur SDT, le CoDT prévoit que « *la structure territoriale identifie et exprime cartographiquement : (...) 2° les aires de coopération transrégionale et transfrontalière et les aires de développement* ». La présente partie de l'Etat du territoire wallon vise à présenter la situation de fait à ce sujet.

La présente analyse présente, d'une part, un découpage du territoire wallon en aires de développement sur base de matrices origine/destination relatives aux flux intercommunaux associés aux seuls déplacements domicile-travail.

Dans un second temps, elle s'intéresse à l'évolution du volume et à la distribution spatiale des flux domicile-travail transfrontaliers et transrégionaux tant ceux sortant de Wallonie que ceux entrant en son sein.

Dans un troisième et dernier temps, elle tente de délimiter les aires d'influence des pôles voisins tels que Bruxelles, Luxembourg, Lille ainsi qu'Aachen et Maastricht et de décrire les spécificités propres à chacune des 4 grandes aires métropolitaines transfrontalières sur base des flux liés aux motifs travail tout en tenant compte des migrations résidentielles et de l'offre de transport en commun transfrontalière et transrégionale.

L'ensemble de cette analyse des aires d'influence se base uniquement sur des matrices origine-destination relatives aux déplacements domicile-travail. Ce motif de déplacement est le seul pour lequel on dispose de données fiables et régulièrement à jour à l'échelle communale tant pour les flux internes à la Wallonie que pour les flux transrégionaux et transfrontaliers tant entrants que sortants (avec quelques bémols pour le flux sortants transfrontaliers). C'est par ailleurs pour ce motif que l'essentiel des déplacements sont caractérisés à la fois par une forte régularité dans le temps et dans l'espace et par une large prédominance des flux intercommunaux sur les flux intracommunaux. Pour d'autres flux réguliers tels que les flux scolaires ou ceux vers les commerces de détail, les flux intracommunaux continuent à jouer un rôle très important en moyenne (surtout pour les écoles primaires et secondaires mais aussi pour les achats courants). Par ailleurs, l'accès aux données pour ce type de flux est aujourd'hui devenu problématique notamment suite à l'absence depuis 2001 d'une enquête exhaustive auprès de la population comme celles réalisées lors des recensements de la population.

2. DECOUPAGE DU TERRITOIRE WALLON EN AIRES D'INFLUENCE SUR BASE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL ET SON EVOLUTION

2.1 METHODOLOGIE UTILISEE

Dans la présente analyse, est traitée l'évolution du découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles d'emploi, au départ de données liées aux flux de travailleurs. La méthodologie utilisée pour délimiter ces aires consiste à faire des regroupements de communes sur base de matrices origine-destination relatives aux déplacements domicile-travail en conformité avec la méthode MIRABEL de l'INSEE. Cette méthode MIRABEL implique de procéder à une classification ascendante hiérarchique sur base des seuls déplacements inter-communaux. La relation présidant à cette classification est le lien de dépendance en matière d'emploi. A chaque itération du processus, une agrégation de communes est opérée tenant compte du flux dominant en valeur relative et le regroupement qui en résulte est analysé par la suite comme une entité propre au sein de la matrice. Ceci provoque d'évidents effets de rebonds puisque si la commune A et la commune B sont regroupées, la commune C proche de A et B aura sans doute un fort lien de dépendance vis-à-vis de ce groupe A + B.

Pour ce découpage en aires d'influence des pôles d'emplois, les données utilisées sont celles fournies par l'ONSS pour les années 2004 à 2014 concernant les seuls travailleurs salariés (soit près de 85% de l'emploi total). D'autres méthodologies et d'autres types de données existent pour procéder à de tels découpages en aires d'influence ou en bassins à l'image du découpage en bassins résidentiels sur base des flux migratoires intercommunaux réalisé par l'IWEPS (Charlier J. et al., 2016) ou de celui en aires d'influence des pôles urbains sur base de flux relatifs à plusieurs motifs de déplacements – travail, école, commerce – mis au point par la CPDT (Bazet-Simoni et al., 2011a, pp. 267-269).

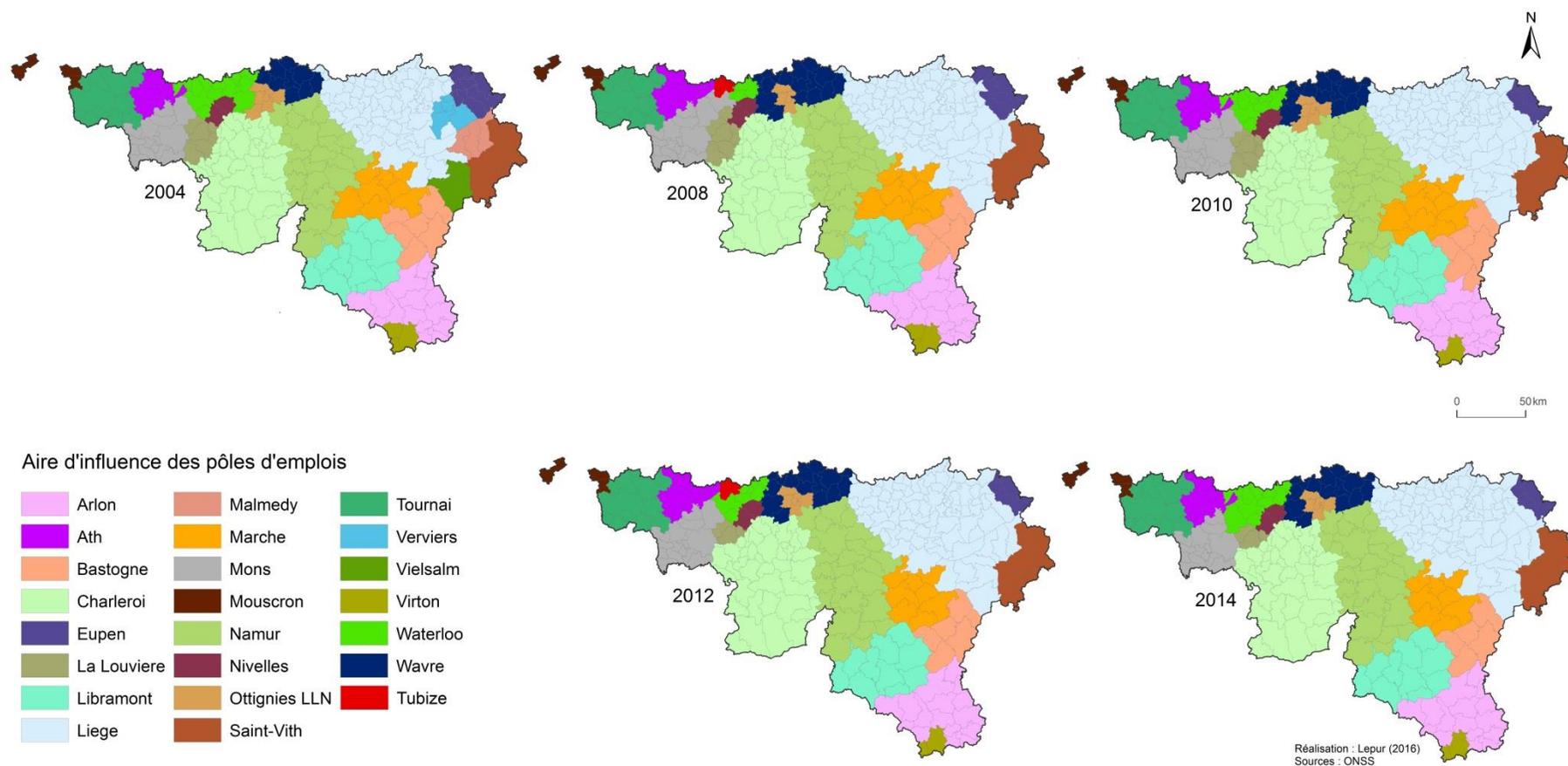
2.2 RESULTATS NE TENANT PAS COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX/ TRANSFRONTALIERS

Sans tenir compte des flux dirigés vers les pôles extérieurs au territoire wallon, ce dernier apparaît pouvoir être découpé en une vingtaine d'aires d'influence dont quatre transfrontalières/transrégionales. Sur cette vingtaine d'aires d'influence délimitées sur base de la situation 2014, trois couvrent un territoire particulièrement étendu (Liège, Charleroi et Namur). Pour les autres, les principaux pôles d'emploi rayonnent sur un territoire de taille moyenne (Mons, Tournai, Arlon, Marche-en-Famenne, Libramont...) ou réduite (La Louvière, Eupen, Mouscron, Nivelles, Virton...).

Au sein des aires d'influence les plus étendues, il apparaît que le lien de dépendance direct entre une commune excentrée et le principal pôle urbain autour duquel cette aire s'organise est parfois faible (cf. entre Doische et Charleroi, entre Vielsalm et Liège...). L'attachement de ces communes éloignées à une telle aire d'influence est dû à l'effet rebond inhérent à la méthode MIRABEL. Cela s'explique par le fait que les communes situées entre le pôle principal et cette commune éloignée sont à la fois très dépendantes de ce pôle majeur et rayonnantes vis-à-vis de cette entité retirée.

Entre 2004 et 2014, le découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles d'emploi, sans prise en compte des flux transfrontaliers et transrégionaux, n'a guère changé. On observe surtout entre 2004 et 2008 l'absorption des bassins de Verviers, de Malmedy et de Vielsalm par celui de Liège. Dans le premier cas, c'est l'affaiblissement du rôle de Verviers en tant que pôle d'emploi suite à la désindustrialisation et à l'exurbanisation de certaines entreprises hors du territoire de la ville (cf. parc d'activité des Plenesses) qui y est lié. Dans les deux autres cas, c'est surtout la migration de quelques emplois locaux vers le Grand-Duché qui peut expliquer le moindre rayonnement de ces deux pôles en termes d'emploi envers les communes voisines.

- 1 **Figure 1 : Evolution 2004-2014 du découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles d'emploi ne tenant pas compte des flux trans-**
 2 **frontaliers/transrégionaux**



3

1 Un autre changement très net est observé au niveau de l'aire de La Louvière. Tout comme à
2 Verviers, cette ville souffre de la désindustrialisation sans que d'autres fonctions fortement
3 rayonnantes prennent le relai en dehors du secteur de la santé. Le faible poids que repré-
4 sente dans ces villes l'emploi au niveau de l'enseignement supérieur, du tertiaire marchand
5 (notamment la recherche-développement) et des administrations publiques de niveau supra-
6 communal (c'est-à-dire fédéral, régional et provincial) explique cela. Ces deux villes souffrent
7 aussi de leur grande proximité à des pôles urbains bien plus rayonnants que sont : Mons et
8 Charleroi, d'une part, et Liège, d'autre part.

9 **2.3 RESULTATS TENANT COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX**

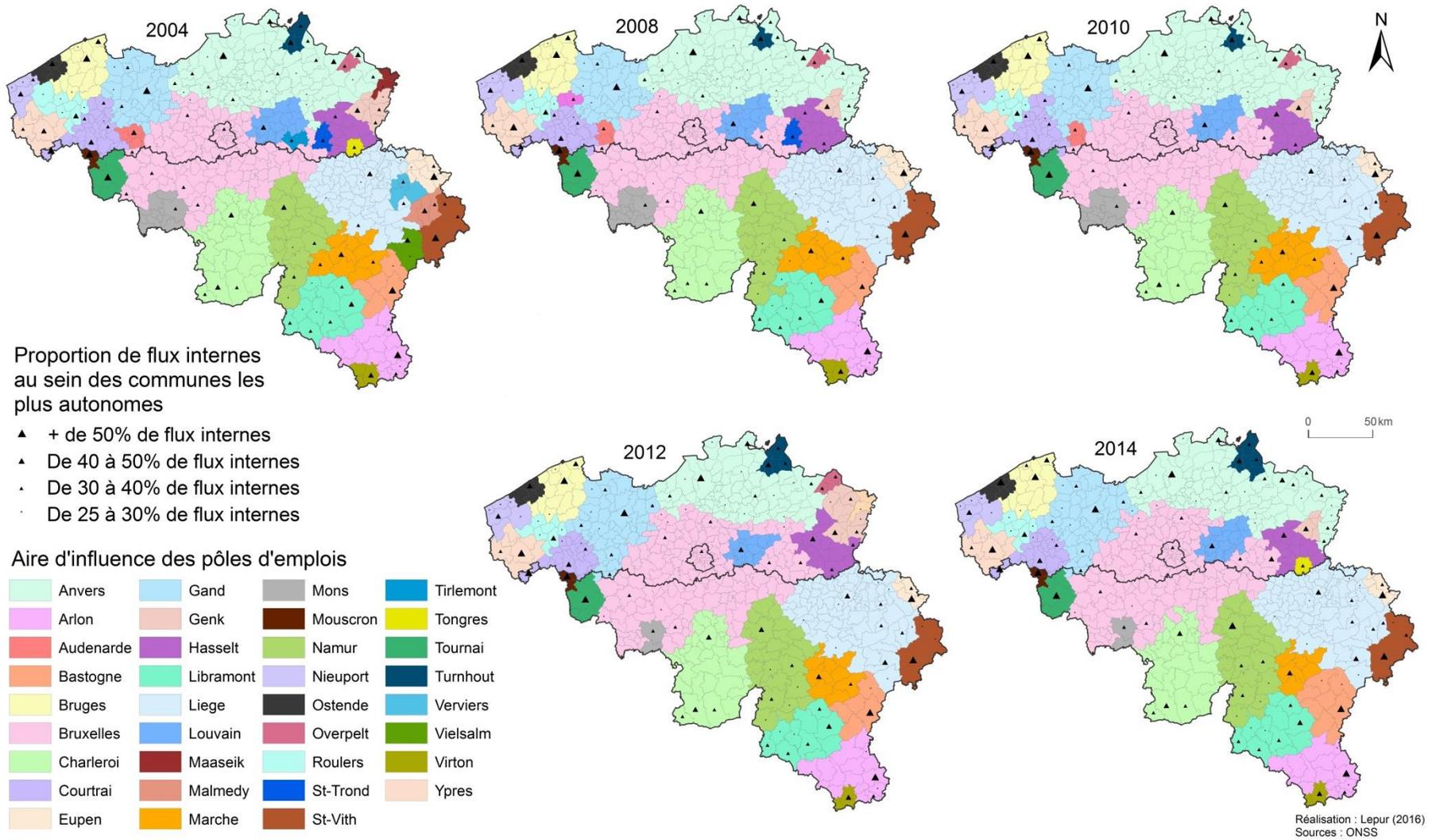
10 En tenant compte des flux transrégionaux (mais pas des flux transfrontaliers), le territoire
11 wallon apparaît cette fois pouvoir être découpé en 14 aires d'influence (Figure 2). Par rapport
12 à la Figure 1, si rien ne change pour le découpage en aires d'influence des pôles d'emploi
13 pour l'ensemble des communes distantes de Bruxelles de plus de 70 km, celui-ci est boule-
14 versé une fois pris en compte les flux à destination de la capitale et de sa périphérie fla-
15 mande. Ce n'est pas que le Brabant wallon qui est incorporé à l'aire d'influence de la capitale
16 mais aussi un large territoire faisant partie des provinces de Liège, de Namur et, plus encore
17 du Hainaut.

18 Dès 2004, le pôle d'emploi de La Louvière n'était plus suffisamment important pour que les
19 communes de la région du Centre qui l'entourent dépendent plus de cette ville qu'elles ne
20 dépendent de la métropole bruxelloise élargie grâce à l'effet rebond de la méthode MIRABEL
21 à l'ensemble du Brabant wallon et à une large partie du Brabant flamand. Dès 2004, l'aire
22 d'influence de Bruxelles s'étend jusqu'aux portes de Tournai et à la frontière française du
23 côté de Péruwelz-Bernissart et d'Estinnes. Notons que l'extension progressive de l'aire
24 d'influence de Bruxelles au détriment de celles centrées sur les grandes villes wallonnes
25 s'observe au fur du temps (cf. forte réduction de l'aire d'influence de Mons entre 2010 et
26 2012, incorporation progressive de Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville, Fosses-la-Ville et
27 Pont-à-Celles à celle de la capitale au détriment de celle de Charleroi). A ce stade, le versant
28 nord de l'aire d'influence de Namur et le versant Nord-Ouest de celui de Liège n'ont pas eu à
29 subir entre 2004 et 2014 un tel rétrécissement de l'aire d'influence de ces deux pôles au pro-
30 fit de celle de Bruxelles.

31 Si la Province de Luxembourg et la Communauté germanophone semblent ici conserver de
32 multiples aires d'influence en leur sein, c'est du fait de la non-prise en compte des flux trans-
33 frontaliers. Si on avait pu prendre également en compte les flux transfrontaliers, une très
34 large partie de ces deux territoires seraient dans le bassin de Luxembourg suite aux effets
35 rebonds évoqués ci-dessus, comme démontré en 2011 dans le cadre du Diagnostic territorial
36 (Bazet-Simoni, 2011a, p. 266), En province de Luxembourg, suite à l'effet rebond, seule la
37 région de Marche et Durbuy n'y est pas encore intégrée. Dans une large mesure, la partie sud
38 de l'arrondissement de l'arrondissement de Verviers y est aussi incorporée.

39 Au sein des grandes aires d'influence comme celles de Liège, de Namur ou de Charleroi,
40 voire, dans une moindre mesure de Bruxelles, on remarque systématiquement qu'outre le
41 pôle principal rayonnant sur l'ensemble de cet espace, il existe d'autres polarités qui ont ten-
42 dance à connaître un haut degré d'autonomie. Ces communes les plus autonomes sont
43 celles qui génèrent une forte proportion de flux internes, c'est-à-dire celles dont les habitants
44 ont une grande propension à travailler au sein même de leur propre territoire communal
45 (sans tenir compte des flux transfrontaliers).

1 **Figure 2 : Evolution 2004-2014 du découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles d'emploi tenant compte des flux transrégionaux**



2

2.4 GRANDE SENSIBILITE DE CE DECOUPAGE AUX PARAMETRES PRIS EN COMPTE

D'autres découpages en aires d'influence basés sur d'autres types de données existent ou son possibles. Il convient de noter que de tels découpages sous-régionaux basés sur des flux peuvent donner des résultats variables selon de multiples paramètres pris en compte :

- La méthodologie utilisée ;
- Le type de flux pris en compte en termes de motif, voire, au sein d'un même motif, selon le sous-type de flux pris en compte (cf. le découpage liés aux achats courants n'est pas du tout similaire à celui des achats semi-courants ; le découpage liés aux déplacements scolaires du niveau secondaire diverge fort de celui lié aux déplacements scolaires du niveau supérieur...);
- L'année et le fait que l'on prend en compte ou non les flux transfrontaliers et transrégionaux...

Le caractère variable de ce type de découpages les expose à la critique ; chaque découpage ayant à la fois ses propres mérites et ses propres défauts sans qu'il ne soit possible d'en dégager un nettement meilleur que les autres.

2.5 FORTE CROISSANCE DES FLUX ENTRE AIRES VOISINES ET DE PERIPHERIE A PERIPHERIE

Par ailleurs, il apparait que, pour certains types de déplacements, les flux entre des aires d'influence différentes jouent une part sans cesse croissante vis-à-vis des flux internes à chacune d'elle. Pour divers motifs, la proximité joue un rôle de moins en moins prépondérant dans le choix des lieux fréquentés (lieu de travail, de scolarité...). Cette distanciation croissante est particulièrement visible pour l'emploi et est en partie liée au phénomène de métropolisation et à l'élargissement des aires de recrutement des pôles métropolitains telles que Bruxelles et Luxembourg. Ainsi, chacune des 262 communes wallonnes envoie des travailleurs quotidiennement vers Bruxelles. Parmi celles-ci, 244 communes envoient au moins 25 salariés à Bruxelles selon l'ONSS. Il y en a même 105 qui y envoient plus de 250 travailleurs ; celles-ci étant réparties au sein des 5 provinces wallonnes, donc y compris au-delà de la dorsale wallonne (cf. Ciney, Yvoir, Thuin, Gerpennes, Mettet, Esneux, Marche-en-Famenne...).

De même, on constate, sur base des données de la sécurité sociale luxembourgeoise, que 245 communes wallonnes envoient au moins 3 travailleurs au Grand-Duché. Dans 123 de ces communes, au moins 25 personnes y travaillent. Le seuil de 100 travailleurs est dépassé dans 50 communes (33 en Province de Luxembourg, 15 en Province de Liège et 2 en Province de Namur).

Pour leur part, les villes de Liège, Namur et Charleroi accueillent selon l'ONSS des travailleurs résidant respectivement au sein de 559, 530 et 515 des 589 communes de Belgique. Parmi celles-ci figurent 261 des 262 communes wallonnes au niveau de Liège et de Namur (toutes sauf Mont-de-l'Enclus dans le premier cas, Lierneux dans le second) et 258 communes wallonnes au niveau de Charleroi (toutes sauf Musson, Butgenbach, Bullange et Burg-Reuland). Parmi les 559 communes concernées, il y en a 154 qui envoient à Liège au moins 25 travailleurs (125 wallonnes, 16 flamandes et 13 bruxelloises). Vers Namur, il y en a 183 qui envoient au moins 25 travailleurs (164 wallonnes, 5 flamandes et 14 bruxelloises). Quant à elle, la Ville de Charleroi accueille au moins 25 travailleurs en provenance de 159 communes (133 wallonnes, 10 flamandes et 16 bruxelloises).

Ces dernières années, cette distanciation croissante entre lieu de travail et lieu de résidence s'est toutefois atténuée au niveau de l'emploi intérieur wallon car la gamme de secteurs d'activité qui ont connu la plus forte croissance de l'emploi est un regroupement d'activités

1 au sein desquelles le recrutement s'opère en général à courte distance : il s'agit des divers
2 services aux ménages soutenus via le développement des titres services.

3 Au sein du territoire wallon, les flux de périphérie à périphérie augmentent de façon souvent
4 très conséquente. Tandis que les emplois progressent rapidement dans diverses communes
5 situées au centre du Brabant wallon et dans les communes proches de la dorsale wallonne
6 dotées de grands parcs d'activité, le nombre d'habitants a tendance à fortement augmenter
7 au croisement des aires d'influence de Bruxelles, Liège et Namur, d'une part, et au sein de
8 communes situées au sud du sillon, d'autre part. Cet accroissement des flux de périphérie à
9 périphérie engendre une croissance des déplacements automobile notamment à longue
10 distance et donc des problèmes de mobilité. La nécessité de plus en plus pressante de
11 travaux d'infrastructures routières nouvelles traversant d'est en ouest le Brabant wallon ou
12 au niveau de CHB en région liégeoise, de la liaison Tihange-Tinlot en région hutoise et de
13 l'entrée sud de Charleroi sur l'axe E420 / N5 est à mettre en relation avec ce type
14 d'évolution.

15 De même, en matière de commerce, on note d'importants développements commerciaux
16 récents dans des communes situées en grande périphérie des grandes villes près de la
17 limite entre plusieurs bassins commerciaux, ce qui conduit à effilocheur ceux-ci (cf. Perwez,
18 Fosses-la-Ville, Saint-Georges-sur-Meuse...).

19 **3. EVOLUTION ET DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE- 20 TRAVAIL TRANSFRONTALIERS ET TRANSREGIONAUX**

21 **3.1 EVOLUTION ET DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL 22 TRANSFRONTALIERS ET TRANSREGIONAUX**

23 En 2014, 230.203 personnes habitant en Wallonie travaillent en dehors du territoire wallon.
24 Elles représentent un taux moyen de 17,4% parmi l'ensemble de la population active occu-
25 pée résidant sur le territoire wallon (soit 1.324.744 travailleurs). Ce volume augmente gra-
26 duellement depuis plusieurs décennies. Ainsi, entre 1999 et 2014, ce volume a augmenté de
27 45.663 unités, soit de 25%.

28 Vers la Région de Bruxelles-Capitale, se dirigent 56,4% de ce flux, soit 129.935 travailleurs.
29 Cette navette vers Bruxelles a augmenté graduellement mais de façon saccadée jusque
30 2012 où, selon l'enquête sur les forces de travail, ce volume aurait culminé à 136.318 unités.
31 Depuis, il reflue sous l'effet conjoint de la crise économique ayant notamment particulière-
32 ment touché le secteur bancaire, du non renouvellement d'une grande part des travailleurs
33 de l'administration notamment fédérale partant en retraite et de la régionalisation de cer-
34 taines compétences. Sur la période 1999-2014, ce flux n'a donc augmenté que de 5,6%.

35

1

2 **Tableau 1 : Evolution 1999-2014 des flux de travailleurs transrégionaux et transfrontaliers sor-**
 3 **tants résidant en Wallonie**

Lieu de travail	1999	2009	2014
Région de Bruxelles-Capitale	123.038	123.608	129.935
Flandre	32.861	42.513	49.553
Sous-Total autres régions de Belgique	155.899	166.121	179.488
Allemagne	4.217	4.850	5.299
France	4.503	4.719	6.036
Luxembourg	19.522	34.132	38.136
Pays-Bas	399	1.405	1.244
Sous-Total Etranger	28.641	45.106	50.715
Total général	184.540	211.227	230.203

4 Source : INAMI et EFT

5 Quant à eux, les flux vers la Flandre, sont en forte croissance jusqu'à atteindre 49.553 tra-
 6 vailleurs en 2014. Entre 1999 et 2014, la croissance relative est de 50,8%. Cette croissance
 7 est quasi continue jusqu'en 2011. Depuis, ce flux plafonne.

8 De même, le flux en direction du Grand-Duché est devenu lui aussi très significatif en dou-
 9 blant quasi sur une période de 15 ans (+95,3%) et en quadruplant en une trentaine d'années
 10 pour atteindre un volume global de 38.136 travailleurs en 2014 selon l'INAMI. A côté de ces
 11 flux, ceux dirigés vers la France, vers l'Allemagne et, plus encore, vers les Pays-Bas sont
 12 beaucoup plus modestes. Ils ne s'élèvent en 2014 respectivement qu'à 6.036, 5.299 et 1.244
 13 travailleurs.

14 Tandis que les flux vers l'Allemagne ne sont qu'en légère croissance plutôt régulière, les flux
 15 vers la France viennent de fortement augmenter depuis 2011 après une longue période de
 16 stagnation (+36% en 3 ans). Cette croissance nouvelle est imputable aux effets de la nou-
 17 velle convention fiscale franco-belge intervenue en 2012 ; celle-ci impose désormais les tra-
 18 vailleurs en question au lieu de travail. Pour leur part, le nombre de travailleurs résidant en
 19 Wallonie et actifs au Pays-Bas même s'il concerne un volume relativement modeste, a for-
 20 tement progressé jusqu'en 2010 du fait surtout d'un très fort renchérissement du prix de
 21 l'immobilier aux Pays-Bas et de la migration de nombreux ménages néerlandais vers la Bel-
 22 gique que cela a généré. Depuis la crise bancaire et les réformes néerlandaises touchant les
 23 aides fiscales liées à l'accession à la propriété, un reflux du nombre de travailleurs frontaliers
 24 à destination de ce pays est observé.

25 Dans l'autre sens, un total de 76.718 travailleurs actifs en Wallonie réside en dehors du terri-
 26 toire wallon, soit un volume 3 fois inférieur au volume de la navette sortante. Rapporté au
 27 nombre total d'emplois présents en Wallonie, cette navette de travailleurs frontaliers entrants
 28 en 2014 s'élevait à 6,6%. Ce flux entrant provient essentiellement de 3 territoires : de la
 29 France (37,4%), de la Flandre (32,8%) et de Bruxelles (28,3%). Quant à eux, les flux en pro-
 30 venance d'Allemagne et, plus encore, du Grand-Duché et des Pays-Bas restent plutôt anec-
 31 dotiques.

32

1

2 **Tableau 2 : Evolution 1999-2014 des flux de travailleurs transrégionaux et transfrontaliers en-**
3 **trants actifs en Wallonie**

Lieu de résidence	1999	2009	2014
Région de Bruxelles-Capitale	13.443	18.073	21.676
Flandre	22.840	24.529	25.170
Sous-Total autres régions de Belgique	36.283	42.602	46.846
Allemagne	352	708	658
France	13.002	28.273	28.657
Luxembourg	323	324	371
Pays-Bas	221	194	186
Sous-Total Etranger	13.898	29.499	29.872
Total général	50.181	72.101	76.718

4 Source : INAMI et EFT

5 La France est le seul territoire frontalier vis-à-vis de qui le flux entrant dépasse (dans une
6 large mesure) le flux sortant (même si un léger rééquilibrage s'opère suite à la nouvelle con-
7 vention fiscale entrée en vigueur en 2012). Pour un travailleur sortant depuis la Wallonie vers
8 la France, il y en a 4,7 qui font le trajet inverse en 2014. Ces flux entrants depuis la France
9 qui avaient augmenté très rapidement jusqu'en 2009 ont progressé lentement depuis lors
10 pour atteindre un pic en 2013 (29.129 travailleurs) avant de refluer légèrement.

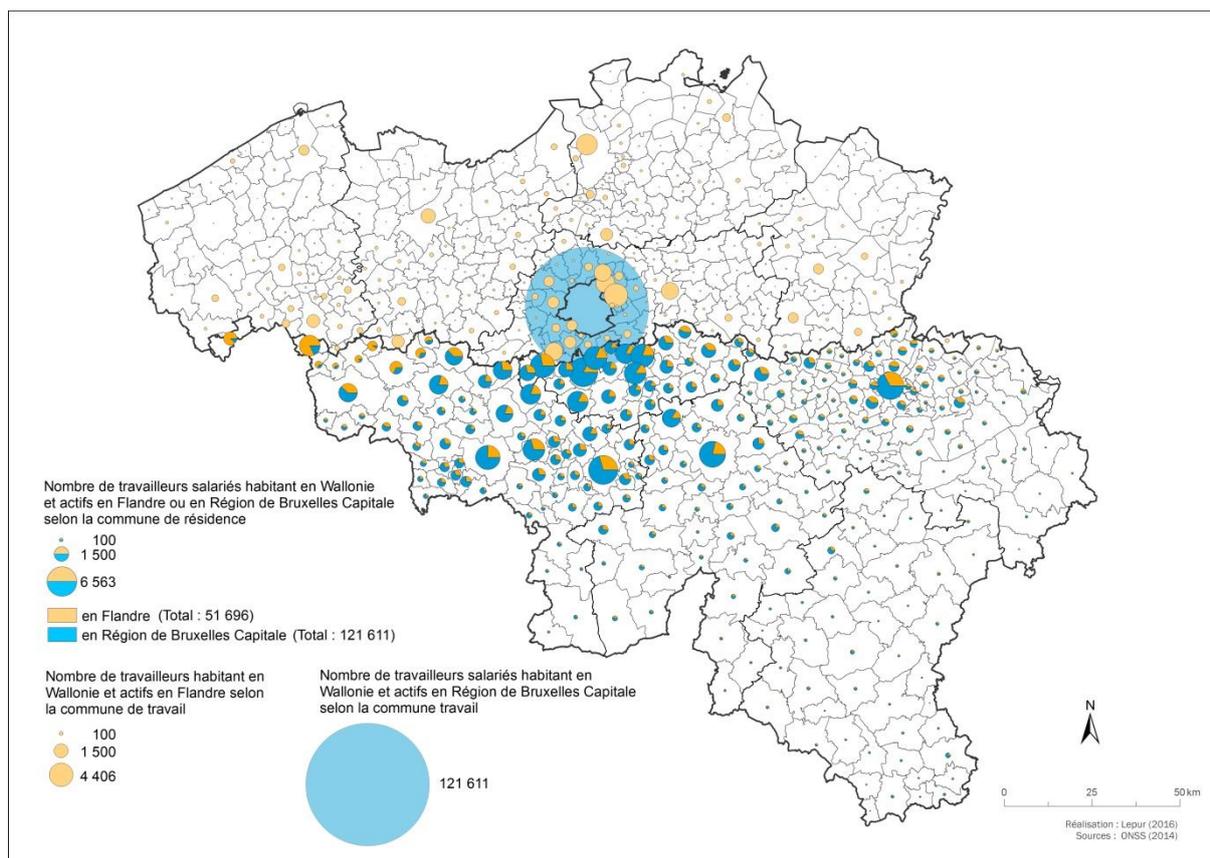
11 Les flux depuis la Flandre ont connu une hausse assez sensible jusqu'en 2011 avant de se
12 stabiliser à un volume près de deux fois inférieur au flux inverse. Depuis Bruxelles, une
13 croissance à la fois très sensible et régulière du nombre de navetteurs entrants en Wallonie
14 est observée. Toutefois, en 2016, ceux-ci ne totalisent qu'un sixième du volume du flux in-
15 verse. Les flux depuis l'Allemagne, les Pays-Bas et le Grand-Duché restent également for-
16 tement inférieurs aux flux en sens inverse (rapport respectifs de 1/8, 1/7 et 1/103).

17 **3.2 DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL TRANSFRONTALIERS** 18 **ET TRANSREGIONAUX SORTANTS**

19 **3.2.1 Flux sortants vers Bruxelles et la Flandre**

20 L'ONSS permet de préciser la distribution spatiale tant à destination qu'à l'origine des flux de
21 travailleurs salariés résidant en Wallonie et travaillant en Flandre et à Bruxelles.

22 On observe une forte diffusion spatiale des flux de travailleurs prenant la direction de
23 Bruxelles et de la Flandre. Le Brabant wallon ne représente ainsi en 2014 que 33,5% de
24 l'ensemble des travailleurs wallons actifs en Région de Bruxelles-Capitale. En plus des
25 communes densément peuplées du centre et de l'ouest du Brabant wallon, on observe des
26 volumes de travailleurs très importants actifs à Bruxelles dans les grandes villes wallonnes et
27 dans des communes fort peuplées situées au NE du Hainaut (Ath, Lessines, Enghien,
28 Braine-le-Comte, Soignies, Pont-à-Celles), au nord de la Province de Namur et au NO de
29 celle de Liège (Gembloux, Hannut...). Des volumes tout à fait significatifs de navetteurs vers
30 Bruxelles sont aussi rencontrés dans des communes moyennement peuplées situées au sud
31 du sillon et en Wallonie picarde, soit à plus de 50, voire 80 km de la capitale. Le fait de dis-
32 poser d'une bonne connexion rapide par la route et/ou par chemin de fer avec celle-ci consti-
33 tue un élément qui favorise de façon non négligeable l'importance relative du flux se diri-
34 geant vers elle indépendamment de la distance kilométrique parcourue.
35



1
2 **Carte 1 : Distribution spatiale au lieu de résidence et au lieu de travail des flux domicile-travail**
3 **transrégionaux sortants vers la Région de Bruxelles-Capitale et vers la Flandre**

4 Les flux à destination de la Flandre se distribuent sur une large bande de communes lon-
5 geant toute la frontière linguistique. Toutefois, cette bande s'élargit plus encore dans l'orbite
6 du pôle métropolitain bruxellois vu l'importance, au sein des flux de travailleurs wallons actifs
7 en Flandre, de ceux dirigés vers les communes de la zone urbaine flamande autour de
8 Bruxelles (avec ses pôles d'emplois de Zaventem, Machelen, Vilvorde et Halle qui accueillent
9 chacun plus de 1.500 travailleurs wallons) mais aussi du pôle universitaire que repré-
10 sente Louvain. On note également, hors du Brabant flamand, l'importance des pôles
11 d'emplois de proximité que sont Courtrai et sa région urbaine (jusque Waregem, Roulers et
12 Ypres) au départ de Mouscron-Comines. Il en va de même pour Renaix et Audenarde vis-à-
13 vis du Pays des Collines et pour les villes de Hasselt, Genk, Tongres, Saint-Trond et Tirle-
14 mont dans le sud-Limbourg et l'Est de la Province du Brabant flamand vis-à-vis de la Pro-
15 vince de Liège et de la région de Jodoigne.

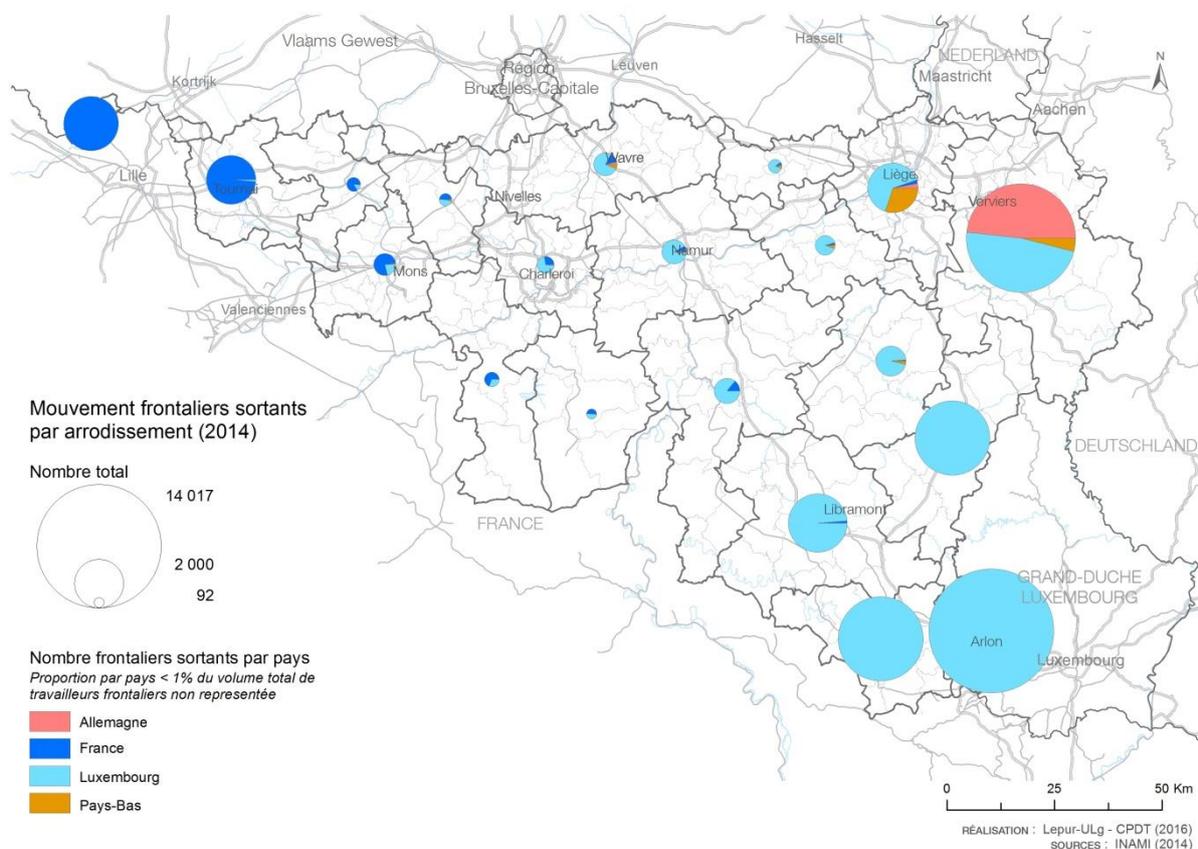
16 De façon moins attendue, on note aussi la grande importance que jouent dans ces flux vers
17 la Flandre les pôles d'emplois éloignés de la Wallonie que sont les grandes villes flamandes
18 d'Anvers, Gand ainsi que, secondairement, Bruges et Malines. Le fait que ces villes soient
19 accessibles en train directement depuis certaines villes wallonnes facilite ces navettes à
20 longue distance à l'image des IC Charleroi-Anvers, Welkenraedt-Ostende ou Lille-Mouscron-
21 Gand-Anvers. Des gares proches de la frontière telles que Renaix, Landen ou Tirlemont faci-
22 litent aussi les relations depuis la Wallonie vers ces grandes villes flamandes éloignées.

23 Si ces flux transrégionaux vers la Flandre augmentent, c'est en partie lié à l'arrivée d'un
24 grand nombre de ménages issus du Nord du pays venant résider en Wallonie. Ce flux migra-
25 toire très positif évoqué dans le cadrage (environ un gain annuel moyen de 1.700 personnes)
26 est motivé par le fait qu'il est plus facile d'accéder à la propriété au sud du pays qu'en région
27 flamande grâce aux prix du foncier et de l'immobilier bien moins élevés et grâce aux disponi-
28 bilités foncières en zones d'habitat bien plus conséquentes en Wallonie. Par ailleurs, depuis
29 peu, ce flux migratoire est soutenu par l'existence en Flandre de mesures touchant des

1 communes à forte pression foncière visant à privilégier les ménages ayant des liens forts
 2 avec leur propre région (cf. décret *Wonen in eigen streek* remplacé suite à l'arrêt de la cour
 3 constitutionnelle du 07/11/2013 par le décret du 22/01/2014 transférant la compétence sur
 4 les politiques immobilières menées en périphérie par la Région flamande à la province du
 5 Brabant flamand).

6 3.2.2 Flux sortants vers les pays voisins

7 Depuis qu'il n'existe plus de recensement en Belgique, il est devenu moins aisé de connaître
 8 finement la distribution en Wallonie des travailleurs actifs au sein des pays voisins. L'INAMI
 9 récolte ce type d'informations à partir des données fournies par les organismes assureurs en
 10 matière de soin de santé et ne les diffuse qu'à l'échelle des arrondissements. Pour le
 11 Luxembourg et les Pays-Bas uniquement, ces données peuvent être complétées à l'échelle
 12 communale par des données issues de la sécurité sociale propres à ces pays (données
 13 fournies par l'IGSS pour le Grand-Duché et par ETIL pour le Limbourg néerlandais).



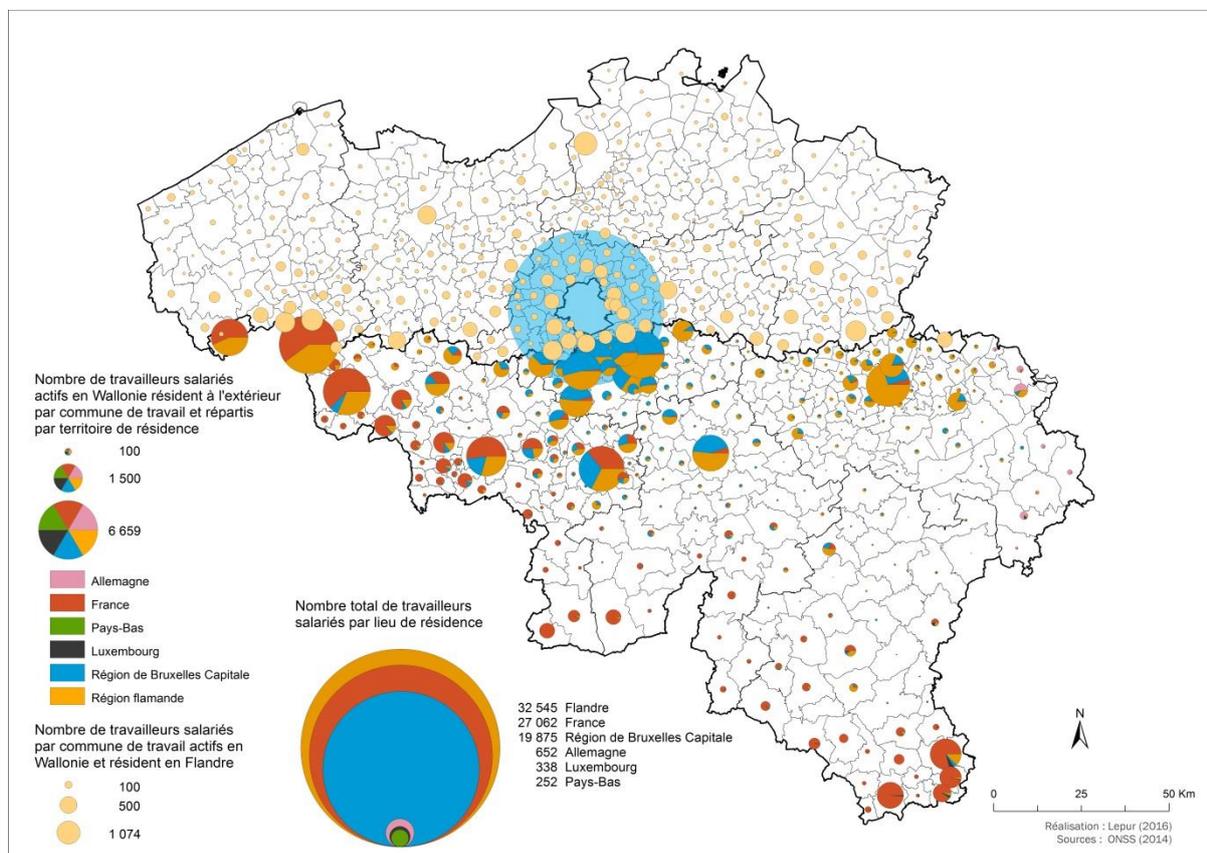
14
 15 **Carte 2 : Distribution spatiale au lieu de résidence des flux domicile-travail transfrontaliers**
 16 **sortants par arrondissement**

17 A l'échelle des arrondissements, la navette vers la France, vers l'Allemagne et les Pays-Bas
 18 apparaît comme un phénomène essentiellement de proximité qui est fort dépendant de la
 19 distance à d'importants pôles d'emploi situés juste au-delà de la frontière : Lille, Aachen et
 20 Maastricht. Ainsi, sur les 6.036 travailleurs wallons actifs en France, 2 arrondissements, ceux
 21 de Mouscron et de Tournai, se partagent respectivement 44,2 et 35,5% de ce flux. Parmi les
 22 5.299 travailleurs wallons actifs en Allemagne, 97,6% habitent dans le seul arrondissement
 23 de Verviers. Concernant le flux vers les Pays-Bas, seuls deux arrondissements directement
 24 voisins de ce pays ressortent : ceux de Liège (53,8% du flux total wallon) et de Verviers
 25 (34,2%).

26 A l'opposé, à l'image des flux vers Bruxelles et la Flandre, les flux dirigés vers le Grand-
 27 Duché concernent une très vaste partie du territoire wallon même si le seul arrondissement

1 d'Arlon concentre 36,5% du flux partant vers le Grand-Duché et qu'il est suivi par 3 autres
 2 arrondissements qui totalisent chacun plus de 5.000 travailleurs y étant actifs (ceux de Vir-
 3 ton, de Bastogne et de Verviers).

4 3.3 DISTRIBUTION SPATIALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL TRANSFRONTALIERS 5 ET TRANSREGIONAUX ENTRANTS



6
 7 **Carte 3 : Distribution spatiale des flux domicile-travail transrégionaux et transfrontaliers en-**
 8 **trants au lieu de travail en Wallonie et au lieu de résidence pour les seuls flux transrégionaux**
 9 **entrants**

10 L'ONSS permet de préciser la distribution spatiale à destination et à l'origine des flux de tra-
 11 vailleurs salariés actifs en Wallonie et habitant en dehors. Pour les personnes résidant dans
 12 les quatre pays voisins, il est toutefois impossible avec ces données de préciser plus fine-
 13 ment leur lieu de résidence qu'au seul niveau national. Ces flux de travailleurs actifs en Wal-
 14 lonie sans y résider se concentrent dans quatre types d'espaces :

15 - le centre et l'ouest du Brabant wallon où se concentrent diverses activités économiques à
 16 caractère métropolitain et donc à l'aire de recrutement particulièrement élargie à Bruxelles et
 17 à sa périphérie flamande, qu'il s'agisse de communes à facilités ou sans ;

18 - la Wallonie picarde, surtout au niveau de 4 communes que sont Mouscron, Tournai, Co-
 19 mines et Estaimpuis où les travailleurs français mais aussi flamands sont très présents, sur-
 20 tout au sein des entreprises à capitaux français ou flamands venus s'installer au sein des
 21 parcs d'activités de cette sous-région en net développement au niveau de l'emploi ;

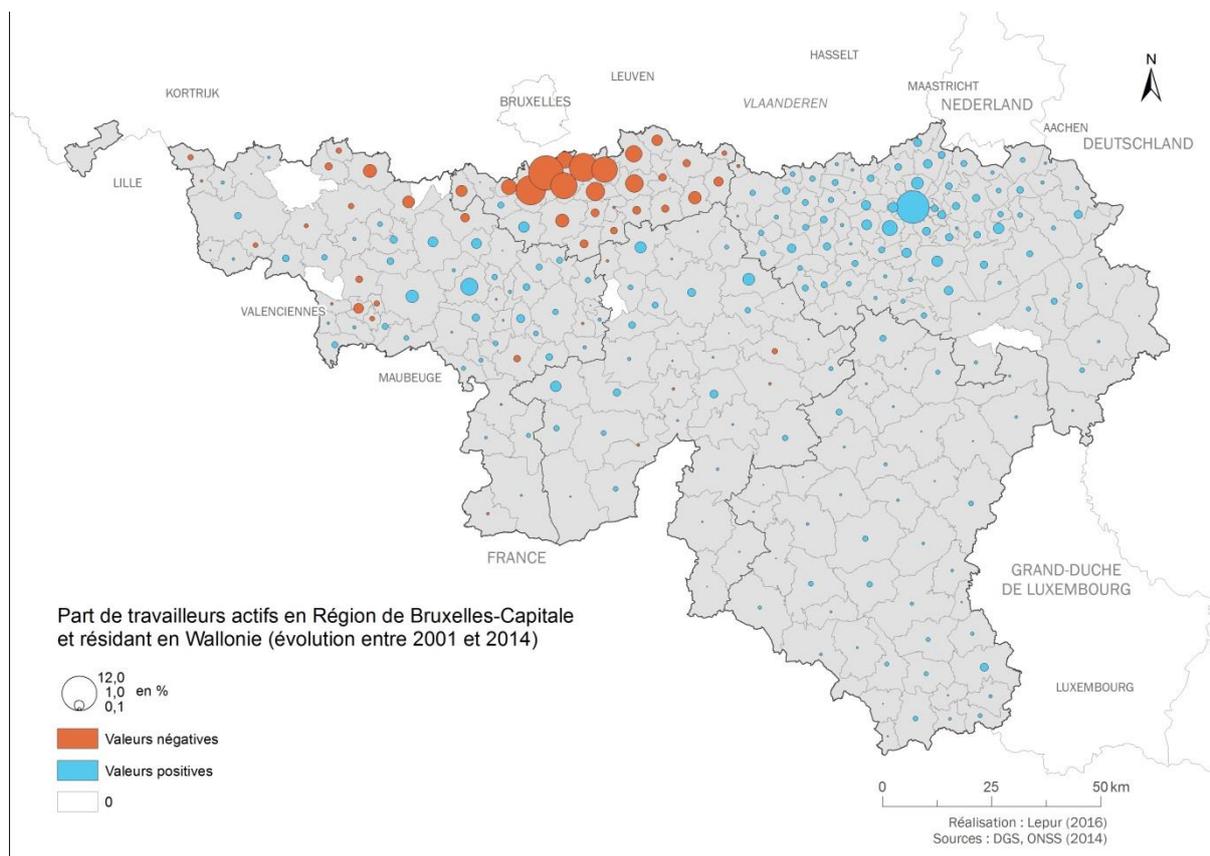
22 - les grandes villes wallonnes que sont Liège, Charleroi, Namur et Mons (qui accueillent un
 23 mix de travailleurs issus de Flandre, de Bruxelles et de France) ;

1 - les communes du Sud-Luxembourg (surtout Arlon, Virton, Messancy et Aubange) qui ac-
 2 cueillent un grand nombre de travailleurs issus quasi exclusivement de la région Grand-Est
 3 en France.

4 Remarquons que les communes qui accueillent d'importants parcs d'activités (PAE) à proxi-
 5 mité de la frontière française et de la frontière linguistique sont souvent celles qui attirent de
 6 grands volumes de travailleurs frontaliers. Même des communes comme Eupen, Herstal,
 7 Grâce-Hollogne, Fleurus, Seneffe, Nivelles, Saint-Ghislain ou Ath accueillent grâce à leurs
 8 parcs d'activités de grands volumes de travailleurs transfrontaliers ou transrégionaux en leur
 9 sein malgré le fait qu'elles ne soient pas en situation frontalière. D'ailleurs, en 2012, la part
 10 des travailleurs salariés actifs au sein d'un PAE situé en Wallonie et qui ne résident pas en
 11 son sein a été mesurée grâce à l'ONSS à 19%, ce qui est un taux quasi 3 fois plus élevé que
 12 la moyenne wallonne calculée en 2014 au niveau de l'emploi total présent en Wallonie, soit
 13 6,6% pour rappel (Bianchet B. et al., 2012, pp. 21-22).

14 4. SPECIFICITES PROPRES A CHACUNE DES AIRES METROPOLI- 15 TAINES TRANSFRONTALIERES

16 4.1 SPECIFICITES DE L'AIRES METROPOLITAINE BRUXELLOISE



17
 18 **Carte 4 : Evolution 2001-2014 de la part des travailleurs actifs en Région de Bruxelles-Capitale**
 19 **et résidant en Wallonie.**

20 Au vu de l'évolution entre 2001 et 2014 du lieu de résidence des travailleurs actifs en Région
 21 de Bruxelles-Capitale, on assiste à un important mouvement de redistribution de cet emploi,
 22 à une distanciation croissante entre lieu de résidence en Wallonie et lieu de travail au sein
 23 de la principale métropole du pays. Alors qu'entre ces deux dates le volume total des wallons
 24 travaillant à Bruxelles a un peu progressé, quasi l'ensemble des communes du Brabant wal-
 25 lon et quelques communes situées au nord-est du Hainaut (partie nord de l'arrondissement

1 de Soignies) ont vu leur part dans le volume total de cette navette transrégionale diminuer,
 2 parfois de façon très importante. En conséquence, la part du Brabant wallon dans l'ensemble
 3 de la navette depuis la Wallonie vers Bruxelles est passée de 40,2% en 2001 à 35,5% en
 4 2014. Notons que cette baisse de la navette vers Bruxelles était déjà observée entre les re-
 5 censements de 1991 et 2001 au niveau des communes du centre du Brabant wallon (Lam-
 6 botte J.-M., 2010, pp. 143-144). Depuis, le phénomène s'est approfondi et élargi.

7 **Tableau 3 : Evolution entre 2001 et 2014 de la distribution provinciale des travailleurs actifs en**
 8 **Région de Bruxelles-Capitale et résidant en Wallonie**

Province de résidence	2001		2014		Evolution 2001-2014	
	Val. abs.	Val. rel.	Val. abs.	Val. rel.	Val. abs.	Val. rel.
Brabant wallon	44.657	40,2%	40.788	33,5%	-3.869	-6,7%
Hainaut	40.693	36,6%	45.525	37,4%	+4.832	+0,8%
Liège	11.555	10,4%	18.031	14,8%	+6.476	+4,4%
Luxembourg	1.218	1,1%	2.035	1,7%	+817	+0,6%
Namur	12.968	11,7%	15.232	12,5%	+2.264	+0,9%
Total Région wallonne	111.091		121.611		+10.520	

9 Sources : ESE, 2001 et ONSS, 2014

10 Cette diminution a plusieurs origines. De plus en plus, les travailleurs habitant dans ces
 11 communes ont pu trouver de l'emploi dans le Brabant wallon vu son fort développement du-
 12 rant cette période ou en périphérie flamande de Bruxelles. Par ailleurs, corollairement à
 13 l'arrivée massive dans ce territoire de populations effectuant une migration résidentielle au
 14 départ de Bruxelles ou de sa périphérie flamande (cf. dynamiques démographiques), on
 15 constate un exode massif des jeunes ménages depuis le Brabant wallon et le Nord-Est du
 16 Hainaut vers le reste du territoire wallon où les prix du foncier et de l'immobilier sont moins
 17 élevés et les disponibilités foncières subsistant en zone d'habitat plus grandes. Ainsi, entre
 18 2005 et 2009, le Brabant wallon et l'arrondissement de Soignies ont connu un solde migra-
 19 toire intrawallon fort négatif (en moyenne annuelle -1.720 et -426 habitants). Cet exode des
 20 jeunes ménages originaires de ce territoire (qui s'observe aussi en périphérie flamande de
 21 Bruxelles) est lié à la conjugaison de deux facteurs :

- 22 - une forte pression démographique importée de l'extérieur en ce compris de la part de
 23 ménages souvent fortunés et d'un âge plus avancé ;
- 24 - une raréfaction des ressources foncières en zone d'habitat, comme l'atteste la carte
 25 du taux d'offre foncière potentielle en zones d'habitat au plan de secteur (Walstat,
 26 2015).

27 On trouve en effet dans cette sous-région de la Wallonie une grande part des communes où
 28 ce taux est déjà inférieur à 20% (9 des 26 communes en question, toutes les autres étant
 29 situées au sein des grandes agglomérations du sillon et à Mouscron). Ainsi, Waterloo,
 30 Braine-l'Alleud, La Hulpe, Rixensart, Nivelles ainsi que Tubize, Rebecq, Enghien et Seneffe
 31 sont déjà sous ce seuil de 20% où devraient prochainement les rejoindre Wavre, Ottignies-
 32 LLN, Mont-St-Guibert, Genappe et Lasne. Via Seneffe, cette zone de faible disponibilité re-
 33 joint La Louvière et la zone de faible disponibilité en ZH qui s'étend de l'Est du Borinage à
 34 l'ouest de la Basse Sambre. Si dans les grandes agglomérations du Hainaut cette faible dis-
 35 ponibilité en ZH est à associer à une abondance en ZACC non encore mises en œuvre et à
 36 un grand potentiel de SAR reconvertibles dans une large mesure en logement, l'offre en
 37 ZACC dans le Brabant wallon, surtout dans ses parties ouest et centre, est déjà largement
 38 mise en œuvre ou en voie de l'être prochainement. Dans ce territoire, cette progressive pé-
 39 nurie en terrain incite les promoteurs privés à développer d'importants projets de quartiers
 40 d'habitat sur d'anciens sites d'activité étendus (papeteries de Genval, Mont-St-Guibert, La
 41 Hulpe, Sucrerie de Genappe, Forges de Clabecq, Bétons Lemaire à Ottignies, Henricot à
 42 Court-St-Etienne). D'ici 2025, ces projets pourront répondre à une partie importante des be-

1 soins en logements (surtout ceux en appartements, beaucoup moins ceux en maisons uni-
2 familiales). A l'horizon 2040, la question des difficultés à pourvoir un nombre suffisant de
3 logements surtout de type maison unifamiliale se pose avec acuité dans cette sous-région
4 sous influence bruxelloise.

5 Si la population du Brabant wallon continue toujours de progresser à un rythme soutenu,
6 cette croissance ne concerne plus guère la population en âge de travailler mais bien celle
7 des plus de 60 ans. Le fait que cette province subisse un exode sensible des jeunes qui en
8 sont originaires y renforce particulièrement le processus de vieillissement de la population.
9 D'ailleurs, la Province du Brabant wallon dont le slogan est « la jeune province » voit son
10 taux de personnes de 60 ans et plus (24,1%) rejoindre ces dernières années celui des deux
11 provinces les moins jeunes de Wallonie, celles du Hainaut (24,1%) et de Liège (24,2%)
12 (Walstat, 2016).

13 **Tableau 4 : Evolution 2001-2016 du taux de personnes de 60 ans et plus par province**

Province	1991	2000	2010	2016	Evol. 1991-2016
Brabant wallon	18,2%	19,4%	22,1%	24,1%	+5,9%
Hainaut	21,8%	21,9%	22,6%	24,1%	+2,3%
Liège	21,6%	22,3%	22,8%	24,2%	+2,6%
Luxembourg	20,8%	20,8%	20,7%	22,1%	+1,3%
Namur	20,7%	21,1%	22,1%	23,9%	+3,2%
Total RW	21,1%	21,6%	22,4%	23,9%	+2,8%

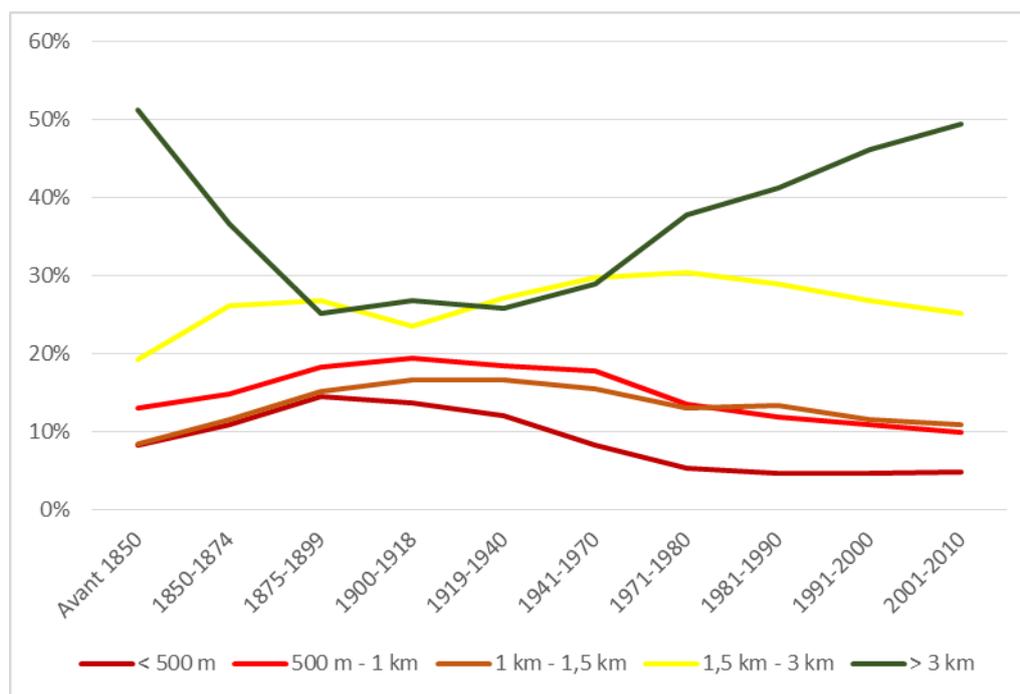
14 Source : Walstat, 2016

15 A l'opposé de cette réduction relative du nombre de travailleurs actifs à Bruxelles résidant en
16 Brabant wallon et à ses abords hennuyers, on observe une croissance assez généralisée de
17 la part que représentent les travailleurs actifs résidant dans la plupart des autres communes
18 wallonnes dans le volume total de cette navette transrégionale vers la capitale. La crois-
19 sance de cette part est loin de ne concerner que les communes situées entre le Brabant wal-
20 lon et le Sillon Sambre et Meuse mais atteint et dépasse nettement ce dernier. Il convient
21 aussi de remarquer que ce sont les 2 provinces wallonnes jusqu'ici les moins dépendantes
22 de Bruxelles qui ont vu leur part augmenter le plus fortement en termes relatifs : il s'agit de la
23 Province de Liège et de la Province de Luxembourg. Cette croissance est particulièrement
24 manifeste au niveau de la ville de Liège et de l'ensemble des communes qui l'entourent.
25 Sans doute faut-il y voir l'effet des difficultés économiques propres à cette agglomération
26 d'une part et l'effet du raccourcissement en temps de la liaison ferroviaire Bruxelles-Liège
27 grâce à la LGV2 entre Leuven et Ans et à la mise à 4 voies entre Schaerbeek et Leuven
28 inaugurés successivement en 2002 et 2003. Depuis la province de Luxembourg, si le flux n'a
29 augmenté que de l'ordre de 800 navetteurs, la part en question a augmenté de plus de 50%
30 en passant de 1,1 à 1,7%.

31 Cette distanciation croissante entre lieu de résidence et lieu de travail au niveau des actifs
32 travaillant dans la métropole bruxelloise conjugué à une dépendance de plus en plus grande
33 d'une large partie du territoire wallon à cet espace métropolitain élargi à une grande partie de
34 l'ancienne province du Brabant est interpellant au vu des enjeux de mobilité durable et de
35 réduction des émissions de GES. Ce constat est d'autant plus interpellant que la part la pro-
36 duction neuve de logements localisée à proximité des gares n'a cessé de régresser au sein
37 du territoire wallon entre la fin de la seconde guerre mondiale et 2010. Or, il se fait qu'en
38 Wallonie, au moins 50% du trafic ferroviaire de personnes a pour origine ou destination la
39 Région de Bruxelles-Capitale. Le fait que l'usage du train n'augmente que de façon modérée
40 en Wallonie (excepté dans le sud de la Province de Luxembourg où cette croissance est
41 forte) alors que cette progression est rapide en Flandre et à Bruxelles est en grande partie
42 liée à cette distanciation croissante des logements mais aussi des emplois en Wallonie. En
43 Flandre, un tel phénomène de distanciation est beaucoup moins prononcé vu la saturation

1 généralisée des plans de secteur et vu que la croissance démographique s'y concentre da-
 2 vantage dans les villes et, de façon plus générale, dans le losange flamand reliant Bruxelles
 3 à Anvers, Gand et Leuven, soit dans la partie du territoire belge où le maillage du réseau
 4 SNCB est le plus dense. Cette distanciation est en grande partie imputable à la répartition de
 5 l'offre foncière offerte par les plans de secteur : une relative pénurie d'offre à proximité des
 6 gares qui s'oppose à une relative abondance dans de nombreuses localités périurbaines et
 7 rurales, notamment celles éloignées de toute gare. C'est particulièrement dans la partie du
 8 territoire wallon sous orbite bruxelloise que ce différentiel en termes de disponibilités fon-
 9 cières et donc que la distanciation progressive entre production neuve en logements et gares
 10 sont les plus marqués.

11 **Figure 3 : Evolution de la relation entre la proximité à une gare et l'époque de production des**
 12 **logements existants en 2010 en Wallonie**



13

14 Source : AGDP, 2010

Auteur : Lepur, 2015

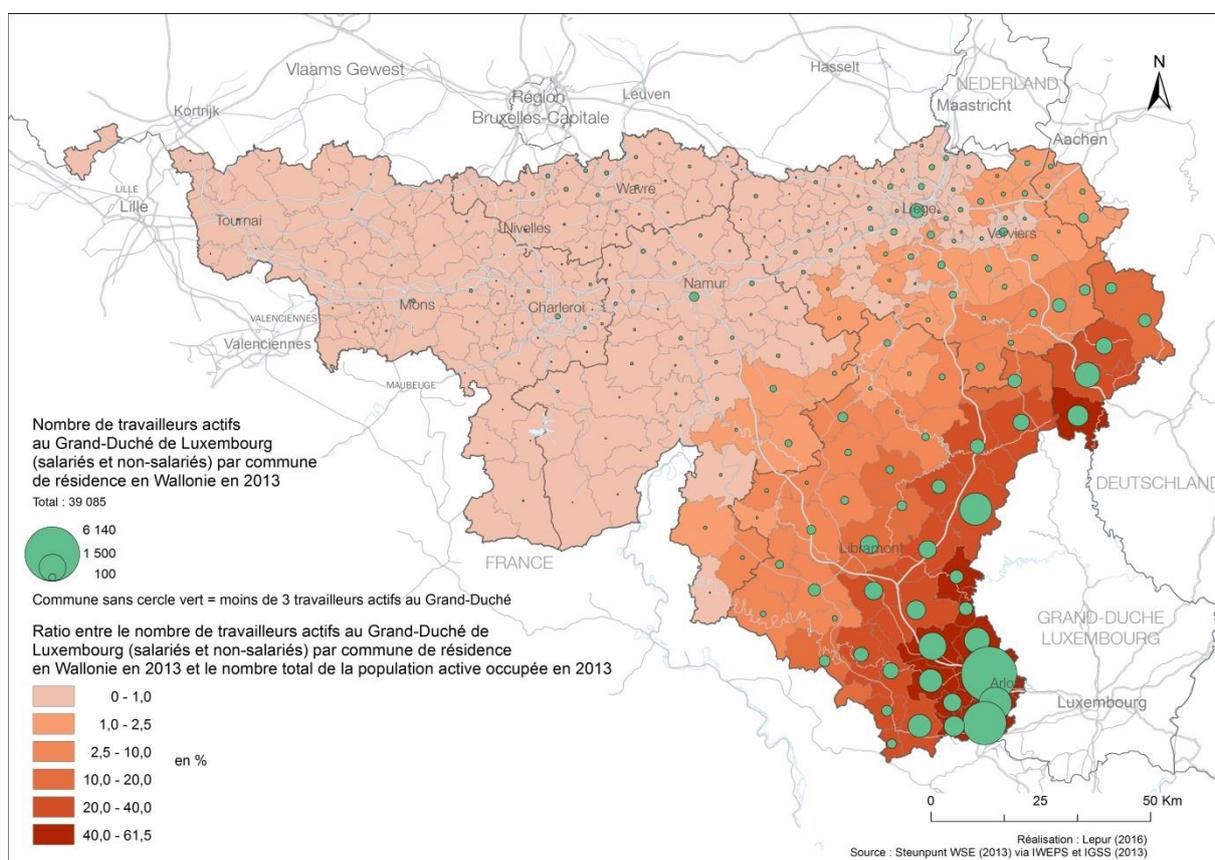
15 Alors que la mise en œuvre complète du RER autour de Bruxelles vers la Wallonie est en-
 16 core fort éloignée, les évolutions récentes en termes de navette vers Bruxelles au départ du
 17 Brabant wallon tendent à réduire l'usage potentiel de ce réseau du côté wallon même si cette
 18 baisse est légèrement compensée par une croissance des flux inverses. La mise à quatre
 19 voies des lignes 161 et 124 est toutefois toujours au moins autant nécessaire que jadis vu la
 20 difficulté de faire cohabiter sur seulement deux voies des trains type RER s'arrêtant quasi à
 21 chaque gare de façon fréquente et des trains rapides permettant aux nombreux navetteurs
 22 situés au-delà de la zone desservie par le RER de rejoindre vite Bruxelles à l'aide de train de
 23 type IC. Etant donné la croissance de la navette les concernant, la question du cadencement
 24 de ces trains IC reliant les grandes villes wallonnes à Bruxelles et celle de la durée de cette
 25 liaison ferroviaire s'avèrent de plus en plus cruciales. Si les évolutions récentes au niveau de
 26 la fréquence de l'offre de la SNCB sont positives sur le premier plan, elles sont négatives
 27 pour le second.

28 Globalement, dans l'espace métropolitain bruxellois, ce sont surtout les flux de périphérie à
 29 périphérie qui augmentent le plus, que ces flux soient internes au Brabant wallon, entre le
 30 Brabant wallon et le Brabant flamand ou vers les deux provinces du Brabant depuis les
 31 autres provinces wallonnes. Le RER ne permet de résoudre que très partiellement les pro-
 32 blèmes de mobilité générés par cette évolution. Dès lors, les flux est-ouest internes au Bra-
 33 bant wallon posent des problèmes sans cesse plus complexes à régler. Il se pose donc la
 34 question de nouvelles liaisons routières rapides internes à cette province (cf. contournement

1 nord de Wavre et de Tubize), voire la réouverture de liaisons ferrées est-ouest (cf. lignes 115
 2 Tubize-Braine-l'Alleud et 141 Manage-Nivelles-Court-St-Etienne + projet de nouvelle ligne
 3 transbrabançonne).

4 4.2 SPECIFICITES DE L'AIRE METROPOLITAINE LUXEMBOURGEOISE

5 Sur base des données de la sécurité sociale grand-ducale, il est possible de mettre en évi-
 6 dence l'aire d'influence en territoire wallon du Grand-Duché au niveau de l'emploi transfron-
 7 talier. Les données de l'IGSS ventilées par commune côté wallon permettent de suivre
 8 jusqu'en 2013 l'évolution des flux transfrontaliers vers le Grand-Duché pour la majeure partie
 9 du territoire sous orbite grand-ducale. Globalement, depuis 2002, toutes les communes de la
 10 Province du Luxembourg et du sud-est de la Province de Liège ont vu le flux de travailleurs
 11 actifs au Grand-Duché augmenter fortement, cette croissance est toutefois en valeur relative
 12 bien plus faible à proximité immédiate de Luxembourg-ville (à moins de 25 km de cette ville)
 13 qu'à grande distance de celle-ci (à + de 40 km). On observe donc ici aussi une distanciation
 14 croissante entre lieu de résidence et lieu de travail. En 2010, la distance moyenne parcourue
 15 par les frontaliers résidant en Wallonie et actifs au Grand-Duché était de l'ordre de 49 km
 16 (Schmitz F., 2012, p. 16). La part que représentent les 5 communes de l'arrondissement
 17 d'Arlon dans le flux vers le Grand-Duché est ainsi passée de 38,7% en 2002 à 33,4% en
 18 2013 alors même qu'en valeur absolue, le flux propre à cet arrondissement serait passé de
 19 10.978 travailleurs à 13.823 (+26%). A plus longue distance de Luxembourg-ville, les crois-
 20 sances relatives ont souvent été considérables tant au niveau de la Province de Luxembourg
 21 que de la Province de Liège, surtout au niveau des communes situées le long des auto-
 22 routes E411 et E25 ainsi que de l'autoroute E42 Verviers-Saint-Vith qui se prolonge au-delà
 23 de Saint-Vith par la N62 côté belge pour rejoindre la N7 et l'A7 côté luxembourgeois (axe
 24 E421).



25
 26 **Carte 5 : Distribution spatiale au lieu de résidence des flux domicile-travail transfrontaliers à**
 27 **destination du Grand-Duché de Luxembourg en 2013**

1 Désormais, une trentaine de communes envoient plus de 10% de leurs travailleurs au
2 Grand-Duché ; celles-ci étant à peu près les mêmes que celles qui envoient plus de 250 tra-
3 vailleurs vers ce pays. Cet espace rejoint Florenville à Butgenbach en passant par Libra-
4 mont-Houffalize-Vielsalm et Malmedy. Dans cet espace, notons les scores très élevés de
5 communes qui ne sont plus connectées par chemin de fer au réseau luxembourgeois tout en
6 l'ayant été par le passé : Bastogne 2.139 travailleurs, Saint-Vith 1.267, Burg-Reuland 900,
7 Musson 863, Léglise 748, Vaux-sur-Sûre 643, Amblève 527, Malmedy 372...

8 Notons aussi de forts contingents de navetteurs au départ de communes très éloignées du
9 Grand-Duché telles que Rochefort - 109, Marche-en-Famenne - 204, Ciney - 89 et Namur -
10 185, le long de la ligne 162 qui voisine souvent la E411 et depuis les villes de Liège - 437,
11 Verviers - 156, et Eupen – 176 reliées au Grand-Duché via les autoroutes E25, d'un côté et
12 E42 + la N62, de l'autre côté. Les communes de la Communauté germanophone sont sys-
13 tématiquement bien plus dépendantes du Grand-Duché que leurs voisines francophones
14 situées à même distance de la frontière. Ceci atteste que la maîtrise de l'allemand reste une
15 compétence importante pour accéder à un emploi dans ce pays.

16 Alors que quatre lignes de chemin de fer se dirigent depuis la Wallonie vers le Grand-Duché
17 (L162 Namur-Arlon-Luxembourg, L42 Liège-Gouvy-Troisvierges-Luxembourg, L165 Libra-
18 mont-Bertrix-Virton-Athus/Rodange et L166 Arlon-Messancy-Athus-Rodange et qu'il existe
19 dans le sud Luxembourg et la région de Bastogne plus d'une dizaine de lignes de bus trans-
20 frontalières desservies soit par les TEC soit par la RGTR grand-ducale, la part des transports
21 en commun parmi les travailleurs transfrontaliers actifs au Grand-Duché et résidant en Bel-
22 gique ne s'élève qu'à 12% en 2010 - 9% pour le train et 3% pour le bus (Schmitz F. et Ger-
23 ber P., 2012, p. 14).

24 Au Grand-Duché de Luxembourg, l'emploi des frontaliers n'a en fait tendance que partielle-
25 ment à se concentrer dans la capitale. En 2004, cette part de l'emploi frontalier issu de Bel-
26 gique présent dans la Ville de Luxembourg était de 36,3% (Pigeron-Piroth I., 2005, p. 119).
27 Si l'emploi transfrontalier dans la capitale et sa proche périphérie tend à progresser rapide-
28 ment, une croissance encore plus rapide de l'emploi transfrontalier vu du lieu de travail a été
29 observée dans diverses communes situées dans l'extrême Nord du Grand-Duché (Trois-
30 vierges, Weiswampach, Clervaux) et dans le Nord-Ouest de ce pays (Winseler, Wiltz) (MIAT
31 et CEPS-INSTEAD, 2008). Une partie importante de cette croissance résulte de transferts
32 d'entreprises depuis les provinces de Liège et de Luxembourg motivés par des raisons fis-
33 cales ou du développement de grands complexes commerciaux visant à capter le pouvoir
34 d'achats des résidents belges. Près de 10.000 emplois frontaliers occupés par des résidents
35 belges présents au sein des cantons de Clervaux, de Wiltz et de Redange ne sont acces-
36 sibles qu'en voiture au départ de la Belgique. Au Grand-Duché, c'est dans la région sud,
37 davantage tournée jusqu'il y a peu vers l'industrie lourde que l'emploi frontalier provenant de
38 Belgique progresse le moins malgré le projet Belval situé sur la commune d'Esch-sur-Alzette
39 (projet multifonctionnel combinant université, services de recherche-développement, siège
40 de la Banque Internationale à Luxembourg, centre commercial...).

41 Vu du lieu de résidence, si l'emploi transfrontalier progresse fortement dans le sud et le
42 centre de la Province du Luxembourg, une partie significative de cette croissance est à as-
43 socier à d'importants mouvements migratoires en provenance de l'ensemble de la Wallonie,
44 voire de la Belgique entière. Ce sont particulièrement les communes situées dans le triangle
45 Arlon-Libramont-Bastogne qui connaissent une forte croissance de population liée à l'attrait
46 du Grand-Duché. Cette zone de forte croissance démographique se prolonge au-delà de
47 Libramont et de Bastogne le long des autoroutes E411 et E25. Dans le sud-Luxembourg,
48 particulièrement du côté d'Aubange et d'Arlon, la croissance démographique est aussi sou-
49 tenue par des flux migratoires issus principalement de France mais aussi, de façon secon-
50 daire, du Grand-Duché, du Portugal et d'autres pays du sud de l'Europe.

51 Si en comparaison des prix du foncier et de l'immobilier pratiqués au Grand-Duché, les prix
52 du côté d'Arlon sont bien meilleurs marché, ils atteignent des niveaux très élevés au regard

1 des prix moyens du marché wallon et, plus encore, de celui qui caractérise les Ardennes. Ce
2 fort gradient de prix au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Luxembourg-Ville et de l'axe
3 autoroutier pousse la population à se disperser, surtout les ménages ne pouvant prétendre à
4 deux salaires au Grand-Duché. L'arrondissement d'Arlon connaît d'ailleurs un flux migratoire
5 négatif au profit des 3 arrondissements voisins de Virton, Neufchâteau et Bastogne. Ce fort
6 gradient de prix avec l'éloignement au Luxembourg est renforcé par de grands écarts exist-
7 tant en termes de ratio de disponibilité foncière en ZH entre la région d'Aubange (23,2%) et
8 d'Arlon (28,9%), d'une part, et les communes situées en Ardenne, d'autre part. Dans ces
9 dernières, le taux d'offre foncière dépasse systématiquement le seuil de 40% (un grand
10 nombre de communes voyant encore aujourd'hui ce taux dépasser les 50%).

11 Cette abondance foncière en Ardenne permet la poursuite d'un fort étalement urbain et d'une
12 intense dispersion de l'habitat qui favorise la dépendance à la voiture. Elle risque également
13 de freiner les projets de densification qui voient le jour aux abords de gares desservies par
14 des trains directs vers Luxembourg (cf. écoquartier de Marbehan ou Masterplan du quartier
15 de la gare de Libramont).

16 Notons que si les flux transfrontaliers en provenance du Grand-Duché sont négligeables, les
17 flux en provenance de France à destination de la Province de Luxembourg ne cessent
18 d'augmenter pour atteindre 6.210 travailleurs en 2014. Ces frontaliers entrants résident es-
19 sentiellement dans les départements de Meurthe et Moselle (région de Longwy faisant face à
20 Aubange et Arlon), de la Meuse (Montmédy en face de Virton) et des Ardennes (Sedan, Ca-
21 rignan, villes dont les travailleurs via la N89 s'orientent vers Bouillon, Bertrix et Libramont).
22 Ces travailleurs sont particulièrement présents au sein des parcs d'activités du Sud-
23 Luxembourg et des grands complexes commerciaux périphériques (Messancy, Hydriion,
24 Sterpenich...).

25 A près de 99%, ces flux entrants sont effectués en voiture. En effet, entre la Région Grand-
26 Est et la Wallonie, il n'existe que deux lignes de bus transfrontalières à fréquence modérée :
27 la ligne TEC 75 Longwy-Athus et la ligne RGTR 330 Mont-St-Martin-Aubange-Athus-
28 Pétange.

29 **4.3 SPECIFICITES DE L'AIRE METROPOLITAINE LILLOISE**

30 Comme déjà précisé, la spécificité de cette aire métropolitaine lilloise est qu'à l'opposé des
31 trois autres aires métropolitaines transfrontalières touchant la Wallonie, les flux transfronta-
32 liers sortants sont d'une ampleur nettement moins importante que les flux entrants en terri-
33 toire wallon, même si un phénomène de rattrapage est observé depuis la nouvelle conven-
34 tion fiscale franco-belge. Vis-à-vis de l'ampleur de la navette transrégionale entre la Wallonie
35 picarde et le Sud de la Province de Flandre occidentale, les flux sortant de Wallonie domi-
36 nent toutefois les flux inverses.

37 Contrairement aux flux vers Bruxelles ou vers le Luxembourg où la partie du territoire wallon
38 impactée par une navette importante en volume concerne une très large partie du territoire
39 wallon, les flux de travailleurs transfrontaliers et transrégionaux au sein de cette Euromé-
40 pole centrée sur Lille sont davantage des flux de proximité. Notons toutefois concernant les
41 flux en provenance de la France vers la Wallonie, s'ils sont fortement concentrés au sein des
42 4 communes wallonnes directement voisines de l'agglomération lilloise (Mouscron, Comines,
43 Estaimpuis et Tournai), des navettes transfrontalières significatives concernent un grand
44 nombre d'autres communes hennuyères, qu'elles soient frontalières (depuis Péruwelz jusque
45 Momignies) ou une des villes grandes ou moyennes (Mons, Charleroi, La Louvière, Leuze-
46 en-Hainaut, Saint-Ghislain, Ath...). Plus on s'écarte de Lille et de l'axe Lille-Bruxelles, plus
47 ces flux transfrontaliers à destination du Hainaut proviennent d'autres espaces que de la
48 seule agglomération de Lille (cf. celles de Valenciennes et de Maubeuge ainsi que
49 l'Avesnois).

1 Au sujet des flux sortants depuis la Wallonie picarde vers la Flandre, notons aussi qu'il ne
2 s'agit pas seulement d'un flux de proximité. En particulier depuis Mouscron et Comines, les
3 flux à destination de Gand, de Bruges et même de la côte ne sont pas négligeables. En ce
4 qui concerne les flux sortants à destination de la France, on ne connaît pas grand-chose
5 concernant la localisation du lieu de travail (l'INSEE ne dispose d'aucune donnée à ce sujet).
6 On peut juste se douter qu'ils sont bien essentiellement dirigés vers l'agglomération de Lille
7 vu que les arrondissements de Mouscron et de Tournai concentrent à eux seuls 80% des
8 flux dirigés depuis la Wallonie vers la France. On sait aussi que ces flux sont majoritairement
9 opérés par des navetteurs de nationalité française venus s'exiler en Wallonie soit pour profiter
10 de prix de l'immobilier résidentiel moins élevés que dans une large partie de
11 l'agglomération lilloise, soit pour des raisons fiscales (cf. l'ISF côté français).

12 Les arrondissements de Mouscron et de Tournai connaissent un solde migratoire international
13 très positif qui explique à lui seul la quasi-totalité de la croissance démographique total
14 (respectivement +844 et +583 habitants par an entre 2005 et 2009). Cette pression migratoire
15 génère dans cette sous-région une raréfaction des disponibilités foncières qui commence
16 à devenir significative. Ainsi, le taux d'offre foncière disponible en ZH n'atteint plus
17 que 16,2% à Mouscron et dépasse de peu le seuil de 20% à Tournai (20,4%), Estaimpuis
18 (23,7%) et Comines (24,2%).

19 Au niveau des flux de travailleurs entrants en Wallonie, il apparaît qu'une grande partie de
20 ces emplois se dirigent vers les parcs d'activités (PAE) de Mouscron, Comines et vers celui
21 de Tournai-Ouest. Il s'agit là de PAE qui ont accueilli massivement ces dernières années des
22 entreprises à capitaux français et flamands qui sont venus s'installer en Wallonie picarde en
23 amenant avec eux une partie de leur propre main d'œuvre. Vu le fait que les flux transfrontaliers
24 et transrégionaux au sein de l'Eurométropole s'effectuent de façon importante dans les
25 deux sens, on peut dire qu'il existe une imbrication de plus en plus forte des marchés du
26 travail des 3 composantes de cet espace à la fois transfrontalier et transrégional.

27 Au sujet de l'offre de transport en commun transfrontalière et transrégionale, les lignes ferro-
28 viaires Tournai-Lille, Lille-Mouscron-Courtrai et Poperinge-Ypres-Comines-Courtrai jouent un
29 rôle important. Il existe aussi de nombreuses lignes de bus transfrontalières et transrégio-
30 nales même si, en dehors de la ligne Mouscron-Tourcoing-Roubaix exploitée conjointement
31 par les TEC et la société Transpole, il s'agit plutôt de lignes à faible fréquence destinées au
32 public scolaire ou au public captif pour aller faire des achats par-delà la frontière. In fine, vu
33 notamment la dispersion des lieux d'origine et de destination de ces flux, l'usage des trans-
34 port en commun au sein des relations transfrontalières entre la Wallonie et la France est très
35 faible et ce, quel que soit le motif de déplacement (Castaigne M. et al., 2007, pp. 64-65).

36 **4.4 SPECIFICITES DE L'AIRES METROPOLITAINE MULTIPOLAIRE LIEES A** 37 **L'ESPACE MAHHL**

38 En 2014 selon l'INAMI, parmi les 5.299 travailleurs résidant en Wallonie et actifs en Alle-
39 magne, 5.172 habitent dans l'arrondissement de Verviers. Une grande part de ceux-ci est de
40 nationalité allemande. Une part encore plus forte habite dans la seule Communauté germa-
41 nophone. Il semble que la répartition à l'échelle communale existant lors de l'ESE 2001 n'a
42 guère évolué depuis même si les flux en question ont légèrement augmenté depuis lors. A
43 cette époque-là, 5 communes concentraient à elles seules plus de 80% du flux total de fron-
44 taliers dirigé vers l'Allemagne : Raeren, La Calamine, Eupen, Plombières et Lontzen (1.775,
45 1.278, 803, 503 et 401 travailleurs). Suit ensuite dans une mesure bien moindre (entre 50 et
46 160 travailleurs) une dizaine de communes : celles du Canton de St-Vith, les deux com-
47 munes francophones voisines d'Eupen (Welkenraedt et Baelen) et les villes de Liège et de
48 Verviers. Comme pour les flux dirigés vers Lille et contrairement aux flux dirigés vers
49 Bruxelles et Luxembourg, il s'agit à nouveau de flux de proximité (proximité tant physique
50 que culturelle). Si la barrière linguistique n'est pas étanche, c'est surtout en raison de per-
51 sonnes de nationalité allemande venues habiter dans les communes francophones quasi

1 frontalières de Plombières, Welkenraedt et Baelen. Assez peu de francophones disposent
2 des compétences linguistiques nécessaires pour pouvoir travailler en Allemagne.

3 Du côté allemand, grâce aux données du Bundesagentur für Arbeit (BAA), on peut analyser
4 comment se répartissent les lieux de travail des frontaliers résidant en Belgique¹⁵. En 2014,
5 l'ensemble des *kreise* comportant au moins 3 travailleurs résidant en Belgique comptaient
6 5.556 personnes contre 5.899 selon l'INAMI pour toute la Belgique. Sur ce total de 5.556
7 travailleurs, 4.190 (soit 75,4%) sont actifs dans la Städteregion Aachen, soit la Ville d'Aix-la-
8 Chapelle et les 9 communes voisines. Il existe donc une dispersion non négligeable du lieu
9 de travail des travailleurs belges en Allemagne. Au total, 5.201 travailleurs issus de Belgique
10 sont actifs en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (quasi tous en rive gauche du Rhin sauf du côté
11 de la Ruhr, de Düsseldorf et de Leverkusen où existent de petites concentrations). Outre Aix-
12 la-Chapelle, ressortent uniquement légèrement les villes de Cologne et de Düsseldorf (189
13 et 145 frontaliers). Ailleurs l'emploi est dispersé. Quant-à-elle, la Rhénanie-Palatinat ne
14 compte que 123 travailleurs frontaliers résidant en Belgique¹⁶.

15 Dans le sens inverse, la majorité des 658 travailleurs frontaliers entrants depuis l'Allemagne
16 sont quasi exclusivement actifs en Communauté germanophone, principalement à Eupen et
17 secondairement à Saint-Vith et dans les 3 autres communes du canton d'Eupen.

18 La croissance modérée du flux de travailleurs vers l'Allemagne est en grande partie favori-
19 sée par des migrations résidentielles de ménages de nationalité allemande au départ de la
20 ville d'Aix-la-Chapelle (plus de la moitié de la population de la commune de Raeren étant
21 allemande). Depuis une quinzaine d'années, ces flux migratoires se poursuivent mais à un
22 rythme très faible, ce qui s'explique notamment par le début du déclin démographique que
23 connaît une grande partie de l'Allemagne (toute la moitié nord du pays sauf les grandes villes
24 universitaires et/ou métropolitaines dont font partie Cologne mais aussi, dans une faible me-
25 sure Aix-la-Chapelle). Ce moindre développement démographique côté allemand a diminué
26 légèrement l'écart existant au niveau des prix de l'immobilier de part et d'autre de la fron-
27 tière. Or, c'est cet écart qui incite à la migration résidentielle la plupart des ménages alle-
28 mands s'installant en Wallonie.

29 Entre l'Allemagne et la Wallonie, il existe en termes de desserte ferroviaire 2 types de liai-
30 sons : des trains à grande vitesse ICE et Thalys reliant systématiquement Liège à Aix et à
31 Cologne (+ pour les ICE à Francfort) et des trains plus locaux (désormais train L Spa-
32 Verviers-Aix-la-Chapelle). Depuis sa réouverture fin 2006, la gare d'Hergenrath (La Cala-
33 mine) est la seule gare en Communauté germanophone directement connectée à la gare
34 centrale d'Aix-la-Chapelle. Vu sa grande proximité à cette ville et vu la dispersion des per-
35 sonnes habitant en Wallonie parmi les actifs en Allemagne, on comprend que le train ne joue
36 qu'un rôle marginal dans ces flux de travailleurs frontaliers (moins d'une centaine de travail-
37 leurs disposant d'un abonnement frontalier). Par contre, les lignes de bus de la compagnie
38 ASEAG reliant Aix à La Calamine, d'une part, et Raeren et Eupen d'autre part, rencontrent
39 beaucoup de succès tant auprès des travailleurs que des étudiants se rendant au centre
40 d'Aix-la-Chapelle grâce à leur fréquence élevée pour des lignes périurbaines.

41 En 2014 selon l'INAMI, les 1.244 travailleurs résidant en Wallonie et actifs dans l'ensemble
42 des Pays-Bas se localisent presque tous en Province de Liège (1.124 dont 669 et 425 au
43 sein des arrondissements de Liège et de Verviers). Vu du côté du Limbourg néerlandais,
44 selon ETIL, pour 2014, ce sont 1.055 travailleurs habitant en Province de Liège qui sont ac-

¹⁵ Selon l'INAMI, en 2014, le flux total de frontaliers sortants de Belgique vers l'Allemagne était de 5.839 travail-
leurs, dont 5.299 résidant en Wallonie (soit 90%). Une petite concentration de tels frontaliers existe dans le
Limbourg belge à hauteur de Maasmechelen, Maaseik et de Genk.

¹⁶ En dehors des 2 länder frontaliers de la Wallonie, le BAA compte aussi 230 travailleurs résidant en Belgique et
actifs ailleurs en Allemagne (principalement à Francfort et Berlin).

1 tifs dans cette province méridionale des Pays-Bas. Au vu des données d'ETIL, il apparaît
2 bien que ces flux frontaliers sont surtout des flux de relative proximité.

3 Ainsi, 62% de ces flux en provenance de la Province de Liège proviennent de seulement 5
4 communes : 4 aux portes de Maastricht (Liège, Bassenge, Visé et Dalhem avec respective-
5 ment 242, 96, 93 et 91 travailleurs) et une plus à l'Est, frontalière avec les Pays-Bas : Plom-
6 bières – 131 frontaliers. Il n'y a que dans quelques villages situés au nord de ces communes
7 que les travailleurs actifs aux Pays-Bas représentent plus de 10% des travailleurs (Eben-
8 Emael, Lanaye, Berneau, Gemmenich...). Vu des Pays-Bas, ces mêmes 1.055 travailleurs
9 se concentrent à 64% dans la seule ville de Maastricht (678 frontaliers). Le reste se répartit
10 ailleurs dans le Sud-Limbourg entre Heerlen (100 travailleurs), d'autres communes de
11 l'ancienne région minière s'étendant de Sittard-Geleen à Kerkrade et les 3 communes les
12 plus méridionales des Pays-Bas frontalières de celles des Fourons et de Plombières.

13 L'essentiel de ces travailleurs sont de nationalité néerlandaise. Si les flux vers les Pays-Bas
14 sont passés de 399 unités jusqu'à 1.464 travailleurs en 2010 avant de refluer jusqu'à 1.244
15 personnes en 2014, c'est en raison de mouvements migratoires ayant pris de l'ampleur cou-
16 rant des années 2000. Ces migrations résidentielles étaient engendrées par une très forte
17 hausse des prix de l'immobilier côté néerlandais ayant engendré un différentiel très important
18 de part et d'autre de la frontière (Stevens P., 2009). Depuis la crise financière, l'état néerlan-
19 dais a été contraint de fortement revoir ses aides fiscales à l'accession à la propriété (Bian-
20 chet B. et al., 2013), ce qui a engendré une chute des prix de l'immobilier d'au moins 15% y
21 compris dans cette partie des Pays-Bas (Centraal Bureau voor Statistiek).

22 A ce stade, il est peu vraisemblable que les flux migratoires reprennent dans les prochaines
23 années l'intensité observée courant des années 2000 vu également le fait que l'ensemble du
24 Sud-Limbourg néerlandais est désormais en déclin démographique (à l'exception de la Ville
25 de Maastricht où la croissance est marginale).

26 Entre la Wallonie et le Sud-Limbourg existent une ligne de train Liège-Visé-Maastricht (en
27 rive droite de la Meuse) et deux lignes de bus TEC Liège-Visé-Maastricht (en rive gauche) et
28 La Calamine-Vaals. La ligne Liège-Maastricht n'est parcourue que par des trains L cadencé
29 et par quelques IC de pointe venant de Bruxelles et ayant leur terminus à Visé. Les néerlan-
30 dais sont surtout demandeurs d'une bonne connexion IC directe entre Maastricht et
31 Bruxelles via Liège et Louvain comme ils en disposaient jusqu'en 2014. Cette connexion
32 directe a été supprimée depuis car son exploitation posait divers problèmes (Arcadis, 2015).

33 Si la dépendance de la Province de Liège à l'Allemagne et aux Pays-Bas atteint 5.248 et
34 1.124 travailleurs et est plutôt stable au global, elle est bien moindre que celle en plein déve-
35 loppement issue de cette province à destination de la métropole bruxelloise (18.031 em-
36 plois), d'une part, et du Grand-Duché (7.008 frontaliers), d'autre part. Notons aussi la dépen-
37 dance croissante de la Province de Liège à l'égard du Brabant flamand et du Brabant wallon
38 (plus de 4.000 travailleurs dans les deux cas). Entre les provinces de Liège et du Limbourg
39 belge, les flux transfrontaliers stagnent et sont quasi équilibrés (un peu plus de 4.000 unités
40 dans les deux sens. Ces flux sont à nouveau marqués par une forte proximité : flux dirigés
41 vers l'agglomération de Liège dans un sens (notamment vers les Hauts-Sarts et vers le
42 Liège Airport) et flux dirigés vers Tongres, Hasselt, Saint-Trond et, jusqu'il y a peu Genk,
43 dans l'autre sens.

44 L'afflux modéré de population d'origine allemande, néerlandaise ou flamande en Province de
45 Liège conjugué à des zones d'habitat initialement très généreuses au niveau des disponibili-
46 tés foncières limitent nettement les problèmes de saturation en leur sein. En Province de
47 Liège, seules les villes de Liège et de Seraing ont un ratio d'offre foncière en ZH inférieur à
48 20%, ce qui est compensé localement par un grand nombre de ZACC et de SAR (Walstat,
49 2015 et DGO4-DAO, 2015). Ce ratio dépasse de peu ce seuil dans diverses communes in-
50 ternes à l'agglomération de Liège (Saint-Nicolas, Chaudfontaine, Herstal...), au niveau de la
51 Ville de Verviers et de petits pôles urbains ou ruraux proches des frontières néerlandaises et
52 allemande (Eupen – 24,9%, Aubel – 25,6% et Visé – 26,5%). Ailleurs, même le long des

1 frontières nord et est de la Province de Liège, les disponibilités foncières restent plutôt im-
2 portantes, ce qui favorise une forte exurbanisation des ménages au départ des villes de
3 Liège et de Verviers. En atteste le solde migratoire intra-wallon connu par ces deux villes
4 (perte moyenne respective de 1.899 et de 505 habitants par an entre 2010 et 2012 au profit
5 du reste du territoire wallon ; perte seulement compensée quasi chaque année par un impor-
6 tant flux migratoire international issu principalement de pays à faible pouvoir d'achat).

7

8

9

III.2 ARMATURE URBAINE (POLES)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42

Responsable scientifique

Pour le Lepur-ULg : Bruno BIANCHET

Chercheur

Pour le Lepur-ULg : Jean-Marc LAMBOTTE

1. INTRODUCTION

Dans son article D.II.2 relatif au contenu du futur SDT, le CoDT prévoit que la structure territoriale identifie et exprime cartographiquement : (...) 1° les pôles. La présente partie vise à présenter la situation de fait actuelle concernant l'armature urbaine du territoire wallon. Après présentation d'un classement des 262 communes wallonnes selon leur degré de rayonnement ou de dépendance, sont mises en avant les spécificités principales des polarités existant au sein du territoire wallon pour différents types de fonctions susceptibles de caractériser le rayonnement des pôles urbains ou ruraux. Pour terminer, sont brossées quelques évolutions récentes caractérisant l'armature urbaine wallonne.

2. METHODOLOGIE

L'analyse de l'armature urbaine de fait (ou hiérarchie urbaine) s'appuie sur la méthodologie mise au point par le professeur Van Hecke de la KULeuven (1998). Celle-ci consiste à déterminer pour chaque fonction prise en compte et chaque commune un score d'équipement rapporté à sa population pour déterminer le degré de rayonnement selon l'équation suivante :

$$\text{Nombre d'emplois (d'élèves, de lits ...) commune } X / \text{Population commune } X$$

$$\text{Indice commune } X = \frac{\text{Quotient moyen de la RW}}{\text{Quotient moyen de la RW}}$$

Les fonctions qui ont été prises en compte dans ce travail sont les suivantes : le travail, l'enseignement secondaire, supérieur et pour adultes, le commerce d'achats semi-courants, l'offre hospitalière (et les maisons de repos), le tourisme (via les nuitées), les services publics fédéraux et régionaux décentralisés (en ce compris les organismes d'intérêt public pararégionaux) et l'offre de la SNCB. Faute de temps ou de données adéquates, les fonctions suivantes n'ont pu être prises en compte : les attractions touristiques, les équipements sportifs et culturels, les services à la personne à caractère privé ou coopératif (banques, assurances, mutuelle, syndicat, agences d'intérim...).

Une fois ces indices mesurés pour chaque commune et chaque fonction, un indice global synthétique a été produit, tenant compte d'un poids proportionnel à l'importance de chaque groupe de fonctions/services dans le cadre des déplacements quotidiens (cf. enquête BELDAM, 2010). Cet indice global synthétique permet de distinguer les communes qui rayonnent largement autour d'elles des communes qui dépendent d'autres pour la plupart des fonctions.

Dans le cadre de la présente étude, il n'a pas été possible de réactualiser l'analyse réalisée à ce propos en 2011 faute de temps car elle suppose une lourde étape de collecte de données dans de multiples domaines. Vu le fait qu'entre 2011 et 2016, il est peu vraisemblable que la place des communes dans le classement hiérarchique ainsi mis au point par la CPDT en 2011 ait changé pour un nombre significatif de communes, cette mise à jour n'a pas été considérée prioritaire.

1 Rappelons ici que l'échelle communale n'est pas la plus pertinente pour approcher la notion
 2 géographique de pôle mais que ce découpage facilite la récolte de données car il correspond
 3 aux limites administratives.

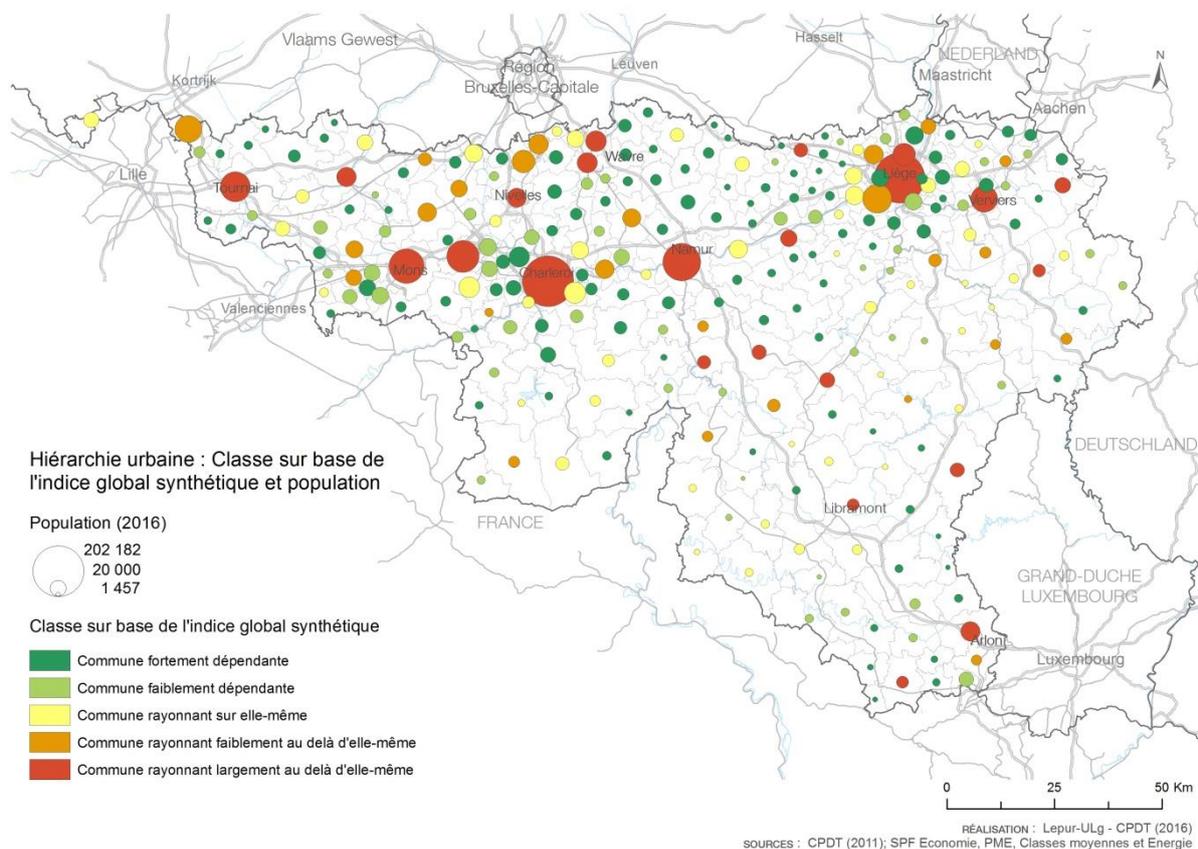
4 3. CLASSIFICATION SYNTHETIQUE DES COMMUNES

5 Le résultat final relatif à l'armature ou hiérarchie urbaine tel qu'établi en 2011 par la CPDT
 6 (Bazet-Simoni C. et al., 2011, pp. 269-273) se présente sous la forme d'une classification à
 7 double entrée : d'une part, le volume de population, d'autre part, l'indice global synthétique.

8 A travers cette seconde partie de la classification, 5 types de communes sont distinguées :

- 9 1. celles qui rayonnent largement au-delà d'elles-mêmes ;
- 10 2. celles qui rayonnent faiblement au-delà d'elles-mêmes ;
- 11 3. celles qui rayonnent sur un volume de population comparable à leur propre poids démographique ;
- 12 4. celles qui sont faiblement polarisées par une (ou plusieurs) autre(s) commune(s) ;
- 13 5. celles qui sont fortement polarisées par une (ou plusieurs) autre(s) commune(s).

14
15



16

17 Il apparait que 16 des 23 communes qui rayonnent largement autour d'elles sont situées le
 18 long des deux axes principaux qui structurent le territoire wallon : l'axe est-ouest du Sillon de
 19 Tournai à Eupen et l'axe nord-sud des N4/E411 de Wavre à Arlon. En outre, la carte permet
 20 d'analyser la structuration des agglomérations pluricommunales. Autour des principaux pôles
 21 urbains, on distingue les communes « rayonnantes » des communes « dépendantes ». Les
 22 premières s'affirment comme pôle d'appui à la ville principale, selon un schéma polycentrique,
 23 tandis que les secondes exercent davantage un simple rôle résidentiel.

24 On notera que la superficie communale impacte le résultat : les grandes communes issues
 25 d'une fusion généreuse (Tournai, Gembloux, Soignies, Couvin...) présentent un moindre
 26 rayonnement au niveau relatif, tandis que celles issues d'une fusion plus limitée (Liège, Ver-
 27 viers, Nivelles, Huy, Waterloo...) présentent des ratios plus élevés concernant l'emploi et

1 divers services. Ceci s'explique par le décalage entre les limites administratives et les limites
2 des polarités urbaines en termes de rayonnement et par l'hétérogénéité quant à l'ampleur
3 des fusions des communes intervenues en 1977 au regard du rayonnement des villes.

4 **4. SPECIFICITES COMMUNALES**

5 Pour chaque fonction spécifique prise en compte dans l'armature urbaine, un certain nombre
6 de communes, bien qu'ayant un indice global assez moyen voire bas, ont un ratio très élevé.
7 De même, pour certaines fonctions, le ratio correspondant est faible pour certaines com-
8 munes bénéficiant pourtant d'un indice global élevé. Pour chacune des principales fonctions
9 intervenant dans l'indice synthétique, il peut être mis en évidence les principales communes
10 qui ressortent de par leur performance spécifique.

11 En matière d'emploi dans les activités économiques marchandes, bien davantage que les
12 grandes villes wallonne, ressortent des communes qui disposent d'un grand parc d'activité
13 ou d'une (ou plusieurs) grande(s) entreprise(s) : Wavre, Nivelles, Marche, Seneffe, Herstal,
14 Eupen, Grâce-Hollogne, Engis, Aubel, Paliseul, La Hulpe, Thimister-Clermont...

15 Au niveau de l'enseignement supérieur, seule une trentaine de commune wallonne sont
16 concernées par cette fonction peu ubiquiste. A cet égard, la performance de la ville
17 d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est bien entendu sans commune mesure en Wallonie. Les
18 villes universitaires de Liège, Mons et Namur suivent à distance pour cet indice relatif à la
19 population. Suivent ensuite d'autres pôles rayonnant de faible taille qui, grâce à la présence
20 d'une ou plusieurs hautes écoles performant particulièrement : Libramont, Virton, Tournai et,
21 dans une moindre mesure Bastogne. Notons aussi la performance élevée à cet égard
22 d'Arlon, de Gembloux et de Seraing (les deux premières bénéficiant chacune d'une antenne
23 de l'ULg). Theux, Leuze-en-Hainaut et Fleurus sont aussi bien classées à ce propos.

24 Depuis la création d'une antenne d'Henallux à Marche, l'enseignement supérieur est une
25 fonction absente, parmi les pôles rayonnant largement autour d'eux-mêmes, dans seulement
26 5 des 23 communes concernées : Wavre, Dinant, Waremme, Malmedy et Herstal. Par ail-
27 leurs, parmi les grandes villes de Wallonie, on peut observer le classement assez modeste
28 de certaines nées peu avant la révolution industrielle ou à l'occasion de celle-ci ; Charleroi,
29 Verviers et La Louvière.

30 En matière de commerce, sur base du rayonnement des pôles d'achats semi-courants lé-
31 gers, on observe que l'ensemble des pôles rayonnant largement autour d'eux-mêmes per-
32 forment plutôt bien, voire très bien pour des pôles comme Marche-en-Famenne, Libramont,
33 Bastogne ou Malmedy. D'autres communes rayonnant faiblement autour d'elles-mêmes ou
34 étant autant rayonnantes que dépendantes ont aussi des scores élevés à cet égard : Water-
35 loo, Ans, Spa, Aywaille, Fléron, Châtelet, Boussu, Awans... La championne à cet égard est
36 toutefois Messancy.

37 En matière d'équipement hospitalier, 56 communes sont dotées d'au minimum un établis-
38 sement, parmi lesquelles figurent 22 des 23 pôles rayonnant largement autour d'eux-mêmes
39 (tous sauf Ciney). Ne sont pas non plus très performants à cet égard les pôles de Mons, Vir-
40 ton, Nivelles, Wavre, Bastogne et Herstal contrairement à ceux de Libramont, Dinant et Huy
41 qui ont une performance bien au-dessus de la moyenne des pôles rayonnant largement au-
42 tour d'eux-mêmes. Cette performance est toutefois bien en-deçà de celle associée à d'autres
43 communes qui ne se démarquent principalement que pour cette fonction : Montigny-le-
44 Tilleul, Yvoir (cf. CHU de Mont-Godinne), Boussu, Lobbes, Chimay ainsi que Tinlot (Centre
45 neurologique de Fraiture) et Lierneux (hôpital psychiatrique).

46 En matière de desserte ferroviaire, tandis que certains pôles urbains disposent d'une des-
47 serte qui draine un grand nombre de navetteurs bien au-delà des limites communales,
48 d'autres sont dotés de gares de portée uniquement locale et d'autres en sont totalement dé-
49 pourvus. La plupart des pôles rayonnant largement autour d'eux-mêmes sont bien classés à
50 cet égard (en leur sein, seuls Malmedy et Bastogne sont dépourvus de gare). Parmi eux,

1 Ottignies-LLN, Liège, Namur ainsi que Huy et Libramont performent particulièrement bien
2 tandis que Virton, Marche, Eupen et, dans une moindre mesure, Wavre ont des scores plutôt
3 moyens. Parmi les communes faiblement rayonnantes autour d'elles-mêmes et les com-
4 munes autant rayonnantes que dépendantes, on retrouve quelques communes qui ont des
5 scores importants à cet égard : Braine-le-Comte, Sambreville, Gembloux, Enghien, Yvoir et
6 Welkenraedt. Il en va de même pour Jurbise et Pepinster parmi les communes dépendantes.
7 Remarquons aussi le mauvais score de Seraing à cet égard malgré ses 64.000 habitants et
8 l'absence totale de desserte dans des pôles tels que Chimay, Hannut, Jodoigne, Herve et St-
9 Vith.

10 Contrairement aux 5 fonctions précédemment analysées, le tourisme n'a guère tendance à
11 se concentrer particulièrement dans les principaux pôles urbains. A cet égard, pour le tou-
12 risme de séjour, les pôles touristiques situées en Ardenne et à ses abords ressortent claire-
13 ment au même titre que plusieurs communes rurales environnantes sur base des nuitées et
14 de la capacité en chambre d'hôtes. Mis à part Malmedy et Virton, ces communes qui ressort-
15 tent positivement à cet égard ne figurent pas dans la liste des 23 pôles rayonnant largement
16 autour d'eux-mêmes. Il s'agit plutôt de Vielsalm, La Roche-en-Ardenne, Froidchapelle, Dur-
17 buy, Houffalize, Bouillon, Spa... En matière d'excursionnisme, les statistiques sont loin d'être
18 complètes quant à la fréquentation des attractions. A ce sujet, la première place est sans
19 conteste occupée par Brugelette vu la fréquentation du parc Pairi Daiza. Suivent à distance
20 très respectable d'autres pôles parfois urbains comme Rochefort, Wavre, Stavelot, Bas-
21 togne, Dinant... et, dans une moindre mesure, Liège et Namur parmi les grandes villes.

22 **Des spécificités à renforcer ou à limiter pour viser l'équité territoriale ?**

23 Certaines spécificités méritent d'être renforcées car basées sur des ressources que l'on ne
24 trouve pas ailleurs (parcs industriels pour entreprises SEVESO à Seneffe et Engis, aéroports
25 à Charleroi et Grâce-Hollogne, universités à Louvain-la-Neuve, Liège, Mons et Namur ou
26 vocation touristique de petites villes ardennaises). Cela n'a pas de sens de viser l'équité ter-
27 ritoriale à cet égard. Pour d'autres thèmes, le suréquipement de certaines communes pour
28 un très petit nombre de fonctions pose par contre de réels problèmes en termes d'équité et
29 d'accessibilité aux services. Il génère de longs déplacements vers des lieux qui ne sont fré-
30 quentés que pour ce seul motif. Cette tendance contribue donc à aggraver les problèmes en
31 matière de mobilité et de cohésion sociale.

32 **5. EVOLUTION DES POLES ET DE LEURS SPECIFICITES**

33 Au global, la place des communes wallonnes dans la hiérarchie ou armature urbaine de fait
34 semble marquée sur le court terme par une relative stabilité. Néanmoins, certaines ten-
35 dances se dégagent ces dernières années.

36 **Forte croissance de population dans une grande partie des communes dépendantes**

37 Entre 2011 et 2016, sur les 45 communes dont la croissance démographique a dépassé le
38 seuil de 5% (soit de +1% par an en moyenne) figurent principalement des communes dé-
39 pendantes. Parmi les pôles rayonnant largement ou faiblement autour d'eux-mêmes, on ne
40 retrouve dans cette liste que 4 pôles : Nivelles et Libramont, d'une part, et Gembloux et Ay-
41 waille, d'autre part. Néanmoins, la plupart des communes rayonnant largement autour
42 d'elles-mêmes ont également connu une croissance démographique, parfois modeste,
43 même au sein des grandes villes. La croissance de population est toutefois à nouveau négative
44 pour cette période 2011-2016 au niveau de Verviers, Charleroi et de Dinant. Un autre
45 constat assez généralisé est que, dans la plupart des cas, la croissance démographique ca-
46 ractérisant les pôles largement rayonnants qu'elle soit forte, faible ou nulle est en général
47 inférieure à celle connue par une majorité des communes davantage à vocation résidentielle
48 qui les entourent. Cela signifie que le processus de distanciation entre le lieu de résidence et
49 les multiples lieux d'activités continue à progresser.

1 A cet égard, la Wallonie se distingue nettement de beaucoup d'autres régions de l'Europe du
2 Nord-Ouest au sein desquelles ce sont surtout les grandes villes qui accueillent désormais
3 une grande partie de la croissance démographique. Au nord du pays, les villes de Bruxelles,
4 Gand, Anvers, Malines, Alost ou Hasselt connaissent des croissances supérieures à la
5 moyenne belge suite à l'effet conjoint d'une migration internationale très forte et d'une
6 moindre périurbanisation.

7 **Evolution relative aux principales fonctions qui permettent aux pôles de rayonner**

8 En termes d'emplois, la plupart des communes en plein développement en Wallonie sont
9 dotées de grands parcs d'activités non encore saturés, qu'il s'agisse de petits pôles urbains
10 dans l'orbite élargie de Bruxelles ou de communes périurbaines des grandes agglomérations
11 situés sur les axes autoroutiers principaux. Par contre, les grandes villes wallonnes connais-
12 sent pour la plus part, soit un léger déclin de l'emploi total, soit une croissance moindre que
13 celle connue dans l'ensemble du territoire wallon. A nouveau, l'évolution connue à cet égard
14 en Wallonie diffère de ce qui est observé en Flandre où les villes de Gand, Louvain et Ma-
15 lines voient leur volume d'emploi progresser rapidement car ces villes s'inscrivent pleinement
16 dans l'économie de la connaissance, à l'image des pôles du Brabant wallon au sud du pays.

17 En Wallonie, au niveau de la répartition sectorielle, l'emploi progresse surtout (mais pas uni-
18 quement) au niveau des services à la personne qu'il s'agisse de services soutenus par les
19 titres services ou des soins de santé. Si les titres services ont tendance à se diffuser tenant
20 compte de la distribution de la population, l'emploi dans les soins de santé progresse particu-
21 lièrement là où existent des hôpitaux, ce qui favorise beaucoup de pôles rayonnants. Au su-
22 jet des hôpitaux, la prochaine construction d'un nouvel hôpital dans la partie sud de la Pro-
23 vince de Luxembourg devrait avoir des conséquences positives pour la commune qui
24 l'accueillera et impacter négativement Libramont, Bastogne et Arlon.

25 Dans les grandes villes wallonnes, cette croissance de l'emploi dans les soins de santé est
26 toutefois souvent insuffisante pour compenser le déclin de l'emploi industriel et celui observé
27 depuis quelques années au niveau des services financiers et des administrations fédérales
28 ou régionales suite au non-renouvellement d'une partie du personnel prenant sa retraite. A
29 Charleroi, le développement de l'activité aéroportuaire et des activités induites (cf. services
30 hôteliers...) a ces dernières années permis de compenser en grande partie l'intense proces-
31 sus de désindustrialisation qui se manifeste une fois de plus au travers de la prochaine fer-
32 meture de l'entreprise Caterpillar.

33 Des restructurations avec concentration des services dans un nombre plus réduit de polari-
34 tés est en cours ou à attendre dans différents domaines : agences bancaires, justices de
35 paix, services décentralisés du SPF Finances. Cette tendance va pénaliser surtout les com-
36 munes situées en position intermédiaire dans la hiérarchie urbaine tout en touchant aussi
37 des communes davantage rayonnantes.

38 **6. BIBLIOGRAPHIE**

39 Bazet-Simoni C., Lambotte J.-M., Leclercq A., Devillet G., Malherbe A. et Vanderमotten Ch.
40 (2011a) Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence,
41 in : Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011, CPDT, pp. 261-275

42 Bazet-Simoni C., Lambotte J.-M., Leclercq A., Devillet G., Hanin Y. et Vanderमotten Ch.
43 (2011b) Hiérarchie urbaine et aires d'influence, CPDT, Note de recherche n°25, 52 p.

44 Bianchet B., Xhignesse G., Gathon H.-J., Jurion B. & Teller J. (2012) Expertise E3 : Retom-
45 bées des zones d'activité économique au niveau communal, CPDT, Rapport final de la sub-
46 vention 2011-2012, Lepur-ULg, 78 p.

- 1 Charlier J., Debuisson M., Duprez J.-P., Reginster I. (2016), *Mouvements résidentiels en*
2 *Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins*
3 *résidentiels*, Namur, (Working paper de l'IWEPS, n°21
- 4 De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters c. et Schleiper P. (2001), Bassins d'emploi et régions
5 fonctionnelles – Méthodologie et définition des bassins d'emploi wallons, Ministère de la Ré-
6 gion wallonne, Service d'étude et de la Statistique, Discussion papers n°0101, 26 p.
- 7 Forem (2009), Territoires, bassins et Zones d'emploi : Leviers de l'action locale, in : Marché
8 de l'emploi, Supplément bimestriel, n°11 – D/2008/5982/1, pp. 5-8
- 9 Goossens M., Sporck J. (1985), Le réseau urbain : Les zones d'influence des villes et la hié-
10 rarchie urbaine, La cité belge d'aujourd'hui ? Quel devenir ?, Bulletin du Crédit communal de
11 Belgique, n°154, p. 191-204
- 12 Lambotte J.-M., Rouchet H. et Halleux J.-M. (2010) Maîtriser la dépendance automobile par
13 l'aménagement du territoire en milieu transfrontalier. Application aux relations transfronta-
14 lières qui concernent la Wallonie, in : Mosella, Tome XXXII – n°1-4, Actes du colloque Fron-
15 tières et aménagement, Université Paul Verlaine, Metz, pp. 135-152
- 16 Vandermotten C. et al. (2002), Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, Atlas
17 CPDT
- 18 Van Hecke E. (1998), Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique, in : Bulletin du Cré-
19 dit Communal, n° 205, 1998/3, pp. 45-76.
- 20 Pigeron-Piroth I. (2005) La mobilité des frontaliers travaillant au Luxembourg, in : Actes du
21 Séminaire transfrontalier EURES-OIE «Dimensions socio-économiques de la mobilité trans-
22 frontalière», Luxembourg, pp. 117-132
- 23 Schmitz F. et Gerber P. (2012) Voiture ou transports en commun ? Comment les frontaliers
24 se rendent-ils au travail ?, in : La mobilité des frontaliers du Luxembourg : dynamiques et
25 perspectives, Les Cahiers du CEPS/INSTEAD, Hors série, pp. 14-15
- 26 Castaigne M., Cornelis E. & Walle (2007) Volet belge de l'enquête de déplacements trans-
27 frontalière Lille-Tournai-Mouscron, GRT-FUNDP, MET-D31 et LMCU, 90 p.
- 28 Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et CEPS-INSTEAD (2008). *Suivi du*
29 *développement territorial du Luxembourg à la lumière des objectifs de l'IVL*, Luxembourg,
30 49p.
- 31
- 32
- 33
- 34

III.3 DYNAMIQUES RURALES ET URBAINES

1
2

3

4 **Responsables scientifiques**

5 Pour l'IGEAT-ULB : Marie-Françoise GODART

6 Pour le Lepur-ULg : Bruno BIANCHET

7 **Chercheurs**

8 Pour l'IGEAT-ULB : Michèle HAINE, Julien DESCAMPS

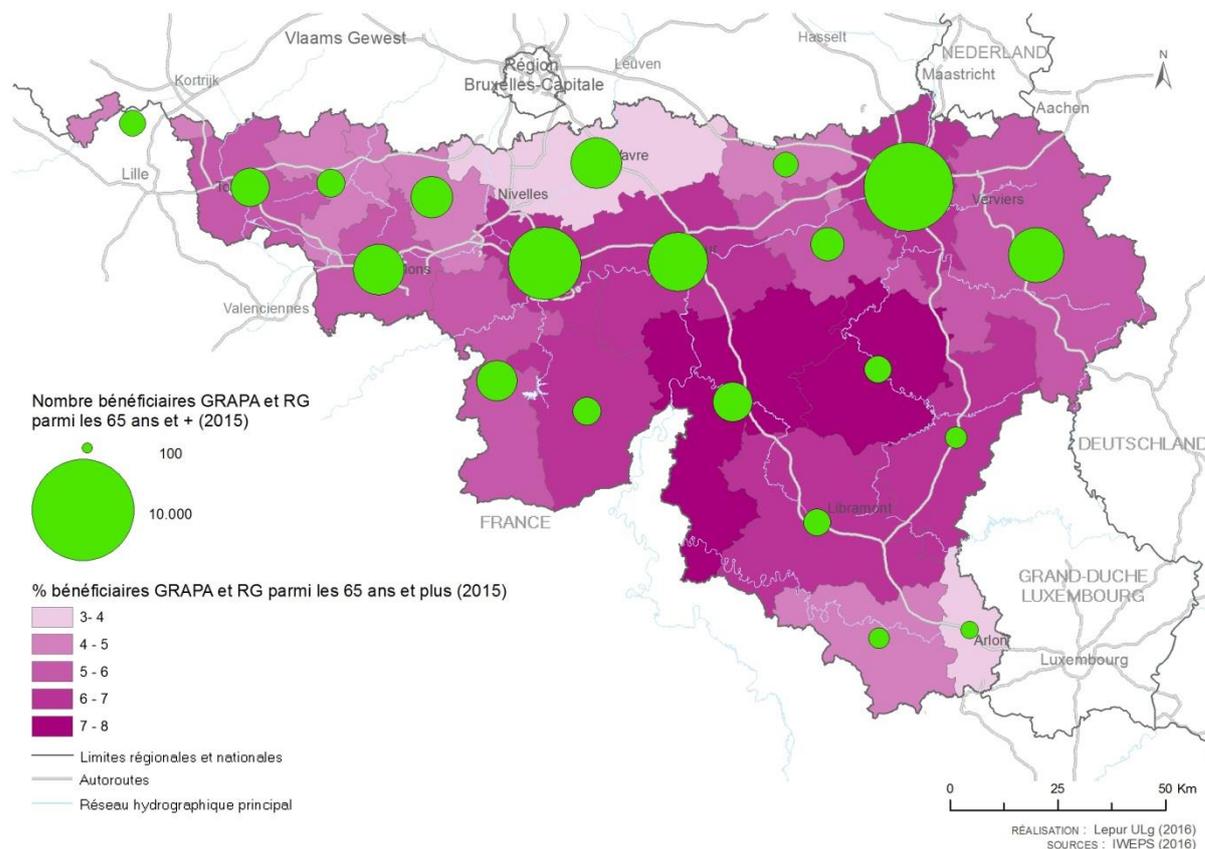
9 Pour le Lepur – ULg : Florine BASTIN, Christine RUELLE, Pierre-François WILMOTTE

10

11 **1. INTRODUCTION**

12 Les territoires ruraux et urbains sont confrontés à des dynamiques multiples et complexes,
13 notamment évoquées au niveau du cadrage territorial, qui transcendent cette dichotomie et
14 spécifient davantage les lieux. L'examen de la précarisation de la population confirme ce
15 constat. De manière générale, si en Wallonie le taux de pauvreté reste relativement stable
16 ces dernières années, avec 18 %, il se situe néanmoins à un niveau supérieur à la référence
17 nationale qui est de 15 % (IWEPS 2016)¹⁷. De plus, on observe une tendance à
18 l'augmentation de l'endettement et du surendettement ainsi qu'un recours croissant aux mé-
19 canismes d'assistance sociale (IWEPS 2016). L'examen de la figure 1 souligne certaines
20 singularités territoriales en regard du taux de bénéficiaires de la garantie de revenus aux
21 personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG) parmi la population de 65 ans et plus.
22 En effet, ce sont les arrondissements de Dinant et Marche-en-Famenne qui présentent les
23 taux les plus élevés, mais ce sont bien ceux de Liège et Charleroi qui concentrent le plus de
24 bénéficiaires de ces mécanismes, 35 % au total, bien plus que leur poids démographique
25 relatif (29 %).

¹⁷ Stabilité et Transformation de la pauvreté en Wallonie.

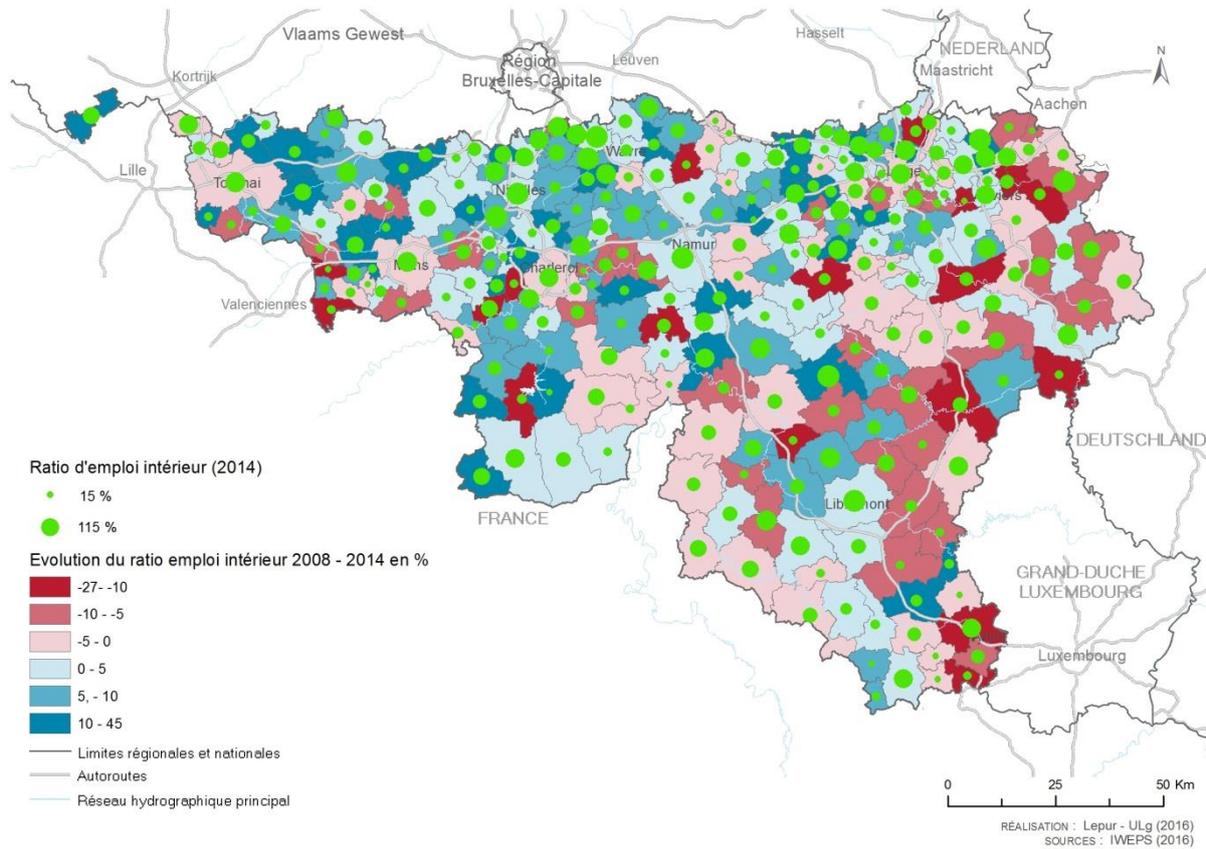


1

2 **Figure 1. : Bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées ou du revenu garanti**
 3 **(GRAPA ou RG) à la population de de 65 ans et plus**

4

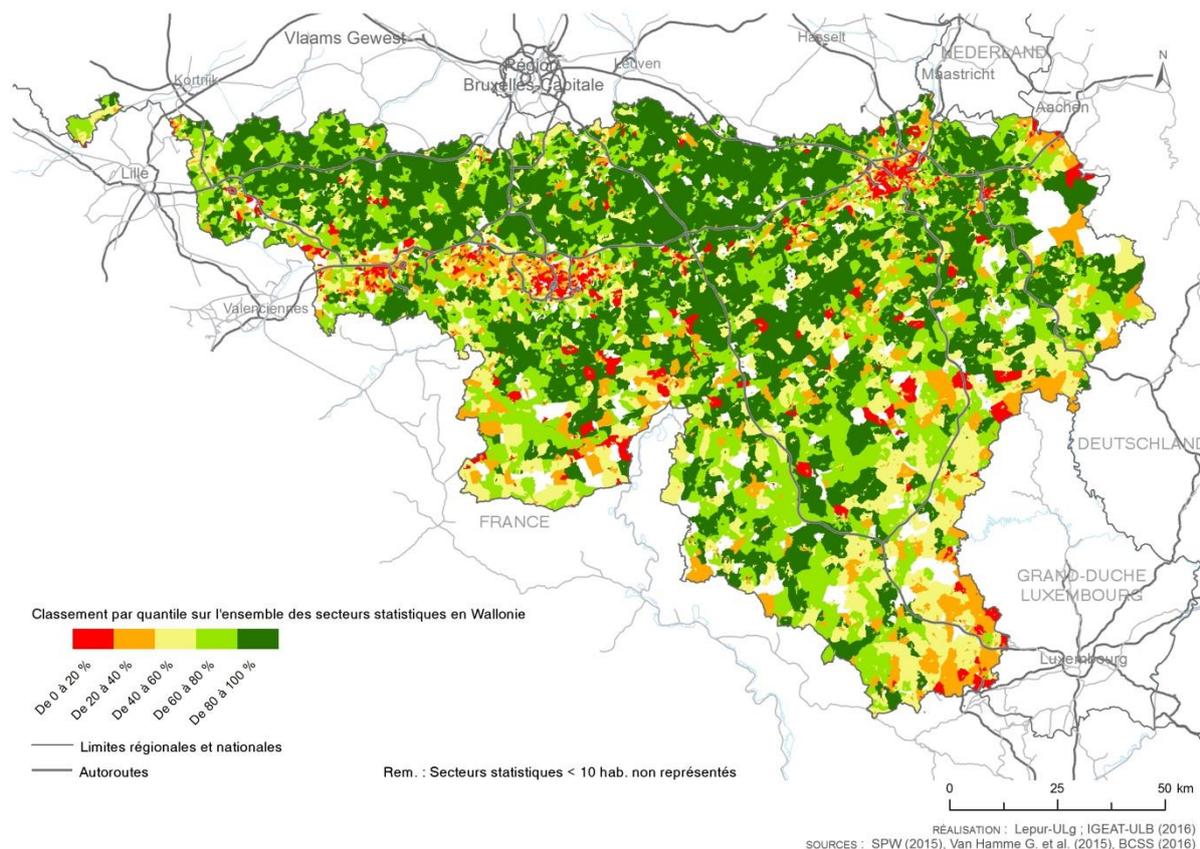
5 L'examen de la dynamique de l'emploi au départ du ratio d'emploi intérieur (rapport entre
 6 l'emploi total au lieu de travail et de la population de 15 à 64 ans, figure 2), souligne la bonne
 7 performance des petites villes comme Wavre, Marche-en-Famenne, Libramont-Chevigny,
 8 Nivelles, ... mais aussi de Namur et Liège. Par contre, l'évolution de l'indicateur témoigne de
 9 situations assez disparates. Globalement, les bordures frontalières du sud et de l'est de la
 10 Wallonie ainsi que les principales villes du sillon, de Tournai à Liège, présentent des crois-
 11 sances négatives, ce qui révèle un déficit de création d'emplois.



1

2 **Figure 2. : Importance et évolution du ratio d'emploi intérieur (emploi total au lieu de travail) à**
 3 **la population de 15 à 64 ans**

4



1
2 **Figure 3. : Identification des quartiers en difficulté sur base de l'indice synthétique de difficulté**
3 **établi au départ des données de la base Carrefour de la Sécurité sociale (CPDT 2016)**

4
5 La cartographie de l'indice synthétique de difficulté des quartiers établi au départ d'une
6 double analyse en composante principale de 21 variables et d'un indice synthétique basé sur
7 des valeurs cumulées, autrement dit, plus la valeur de l'indice est élevée moins le secteur
8 présente de difficulté. Soulignons que, basée sur les données de la Banque Carrefour de la
9 Sécurité Sociale (BCSS), cette approche ne prend en considération que les revenus perçus
10 sur le territoire national, ce qui biaise singulièrement le résultat obtenu au niveau de la fron-
11 tière est du pays. Nonobstant, la figure 3 présente une situation très variable et parfois, loca-
12 lement très contrastée. De manière générale, ce sont les villes du sillon et, plus particulière-
13 ment Liège et Charleroi, qui concentrent le plus grand nombre de quartiers en difficultés.
14 Toutefois, tout le territoire wallon apparaît parsemé de quartiers en difficulté. Ceux-ci corres-
15 pondent notamment à des situations spécifiques comme certains fonds de vallée, des quar-
16 tiers de gare ou des sites caractérisés par une concentration d'habitats permanents. Dès
17 lors, si les signes de précarité se concentrent au niveau des grandes villes, affectant un bien
18 plus grand nombre d'habitants, ils sont néanmoins présents partout.

19 Cet examen de trois variables à trois échelles différentes illustre la diversité des contextes et
20 des dynamiques qui se surimposent à la dichotomie rurale - urbain, sachant que chacun de
21 ces milieux conserve évidemment ses spécificités.

22

23

1 2. L'ESPACE RURAL

2 2.1 INTRODUCTION

3 La notion de ruralité est relative. Elle est fonction des critères utilisés et de l'échelle
4 d'analyse. Au niveau international (OCDE/Eurostat), le critère de densité de la population est
5 encore souvent utilisé pour distinguer les espaces ruraux des espaces urbains. Sur base de
6 critères d'occupation du sol et de densité de population, 229 communes wallonnes sur 262
7 sont identifiées aujourd'hui comme globalement rurales¹⁸ (147 rurales, 82 semi-rurales et 33
8 urbaines - PwDR 2014-2020 ; Fig. 1).

9 **La conception des espaces ruraux, généralement « résiduelle » et « minimaliste »,
10 amène à les considérer comme un ensemble spatialement homogène régi par des
11 comportements uniformes.** Cette démarche a conduit les politiques et autorités à ignorer la
12 diversité des comportements ruraux, de plus en plus marquée, tant des points de vue éco-
13 nomique et social qu'environnemental. Depuis peu, la tendance est donc à la caractérisation
14 de la diversité des espaces ruraux wallons et des dynamiques qui les touchent, avec leurs
15 convergences et divergences et leurs apports au développement territorial et économique de
16 la Wallonie.

17 2.2 LES ESPACES RURAUX DANS LES DOCUMENTS D'ORIENTATION

18 La **DPR 2014-2019** présente les espaces ruraux comme ressource importante pour le déve-
19 loppement économique de la région : agriculture, transformation agro-alimentaire, secteur du
20 bois, biomasse, tourisme, etc. Un des trois objectifs en matière de développement territorial
21 les concerne spécifiquement : « *Répondre aux défis et aux besoins de la ruralité en valori-
22 sant le potentiel économique des espaces ruraux et en assurant la qualité de vie des habi-
23 tants en zones rurales* ». Les défis leur étant spécifiques comprennent l'aménagement du
24 territoire, le logement, l'accès aux soins de santé, la lutte contre la pauvreté et l'accès aux
25 services publics et privés. Comme en milieu urbain, les zones urbanisées doivent être con-
26 centrées (densifiées, optimisées, rénovées, réhabilitées, etc.) et multifonctionnelles, dans
27 un souci d'usage parcimonieux (des superficies utilisées, des déplacements des personnes
28 et des biens, des consommations d'énergies, etc.) et de développement économique. Les
29 échelles supra/trans-communale en matière de stratégies et de projets, régionale ainsi que
30 locale sont concernées.

31 La politique de développement rural de l'Union européenne est mise en œuvre au moyen de
32 programmes de développement rural (PDR) nationaux et/ou régionaux d'une durée de sept
33 ans. L'un des trois objectifs stratégiques concerne les espaces ruraux dans leur globalité :
34 « *Assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales,
35 notamment la création d'emplois et leur préservation* ». Dans le **PwDR 2014-2020** (PDR pour
36 la Wallonie) le monde rural est avant tout abordé par le prisme des activités économiques,
37 celles-ci devant par ailleurs opérer une transition vers une économie sobre en carbone et

¹⁸ La DGO3 (utilisé pour le PwDR 2014-2020) a défini trois classes de communes se basant sur la notion de territoire rural (secteur statistique dont la densité de population est inférieure à 150 hab./km² et/ou 80 % de sa surface totale est couverte par des espaces ruraux, lesquels correspondent aux classes d'occupation du sol dites « rurales » de la COSW – à savoir les classes « territoires agricoles », « forêts et milieux semi-naturels » et « zones humides »). Cette classification comprend les communes « rurales » (dont plus de 85 % de la surface de la commune est composée de territoires ruraux), les communes « semi-rurales » (dont 60 à 85 % de la surface communale est composée de territoires ruraux) et les communes « non rurales » (dont moins de 60 % de la surface communale est composée de territoires ruraux). Dans la suite du texte, l'expression « communes rurales » regroupe les communes rurales et semi-rurales telles que définies par la DGO3. Les communes semi-rurales pouvant bénéficier des financements européens résultant du PwDR 2014-2020 sont, par ce biais, considérées comme rurales. Cette acceptation a également été prise dans la recherche CPDT – « Défis des espaces ruraux » de 2015.

1 résiliente face au changement. Le défi auquel le programme s'attelle est de stimuler la com-
 2 pétitivité et l'innovation tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles. Ceci
 3 mène à une seconde porte d'entrée, la ruralité comme espace de ressources naturelles à
 4 préserver et gérer durablement. Le focus est mis sur les activités économiques rurales et les
 5 ressources naturelles, donc sur des fonctions et affectations du sol essentiellement rurales,
 6 peu importe leur localisation au sein du territoire wallon. Une seule mesure fait l'objet d'un
 7 zonage d'intervention : à côté des approches sectorielles centrées essentiellement sur les
 8 espaces non bâtis, une approche plus territoriale et transversale vise le développement éco-
 9 nomique et la lutte contre la pauvreté. Elle est mise en œuvre par la mesure LEADER (pour
 10 Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et la création de groupes
 11 d'action locale (GAL). L'importance de l'approche supra/trans-communale et des complé-
 12 mentarités entre les villes et les espaces ruraux est aussi soulignée, ce qui suppose
 13 d'instaurer des dynamiques de gouvernance communes.

14 2.3 LA DIVERSITE DES ESPACES RURAUX

15 Les caractéristiques morphologiques (géographie physique, architecture et paysages), no-
 16 tamment en liens avec les anciennes pratiques agricoles, ont servis à définir les régions
 17 agro-géographiques (Fig. 2). Cette subdivision traditionnelle a été retenue dans la structure
 18 spatiale de la Wallonie du SDER 1999 comme un des éléments constitutifs de la définition
 19 de projets de développement différenciés à l'échelle supra-communale pour les zones ru-
 20 rales. Ce découpage en 9 zones renvoie aux fonctions historiques des espaces ruraux - la
 21 production agricole et la sylviculture - alors qu'actuellement les évolutions observées mon-
 22 trent une forte diversification des fonctions accueillies au sein de ceux-ci.

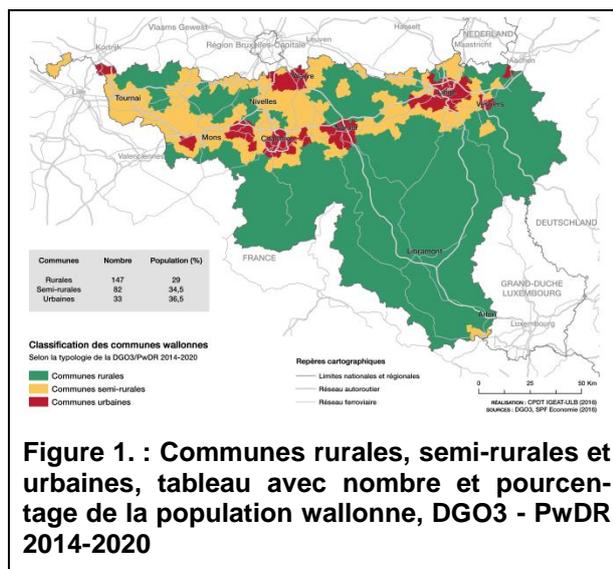


Figure 1. : Communes rurales, semi-rurales et urbaines, tableau avec nombre et pourcentage de la population wallonne, DGO3 - PwDR 2014-2020

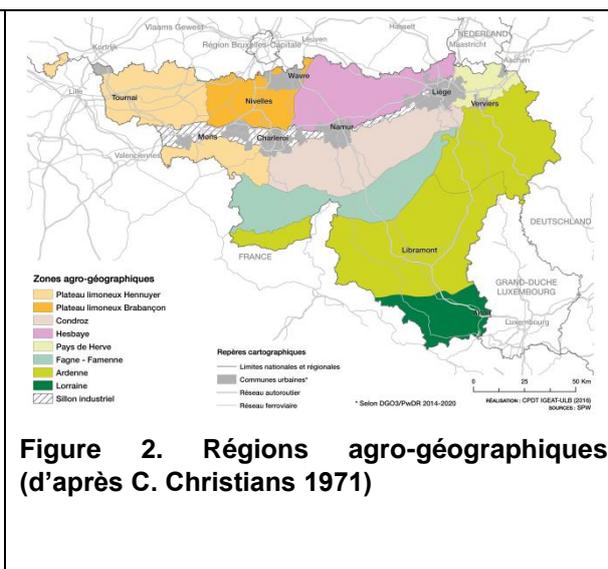


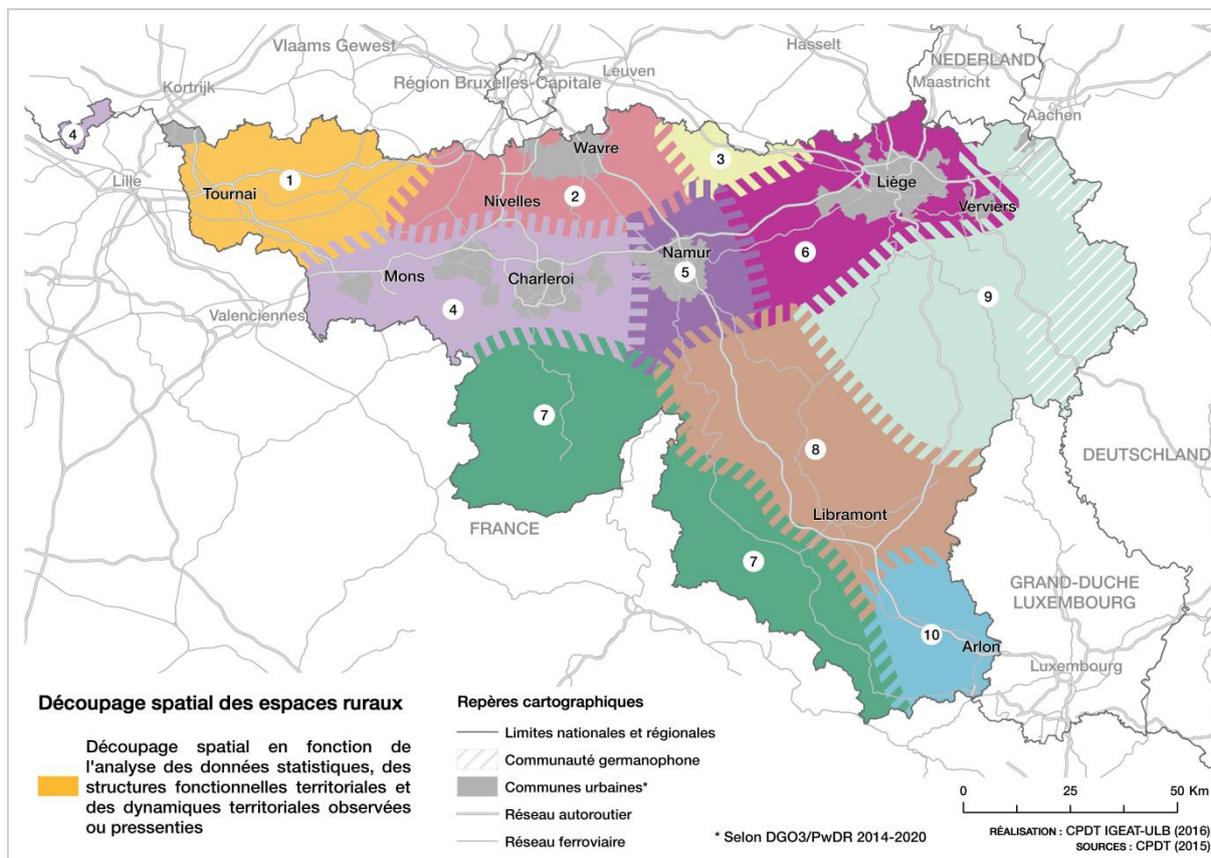
Figure 2. Régions agro-géographiques (d'après C. Christians 1971)

23
 24 Un **découpage spatial de l'espace rural** wallon (dont le cadre méthodologique est explicité
 25 au sein de la note de recherche concernant les dynamiques rurales) permettant
 26 l'identification de **zones pour lesquelles une série d'enjeux communs semble émerger** a
 27 été réalisé lors de la recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015) et **validé par**
 28 **une série d'experts du monde rural**¹⁹ à cette occasion. Il en résulte un découpage spatial
 29 du territoire wallon, correspondant à une réalité de terrain, en dix zones globalement cohé-
 30 rentes en termes de spécificités internes mais aux contours délibérément flous car ceux-ci

¹⁹ FRW, FPNW, IWEPS, IDELUX-AIVE et différents départements du SG et de la DGO3, DGO4 et DGO5 du SPW.

1 peuvent évidemment varier selon les caractéristiques étudiées (Fig. 3).

2



3

4 **Figure 3. Découpage spatial en 10 zones en fonction de l'analyse de données statistiques, des**
5 **structures fonctionnelles territoriales et des dynamiques territoriales observées ou pressenties**
6 **(CPDT, 2015)**

7

8 Le découpage géographique des espaces ruraux qui se dessine se synthétise en :

9 - L'importance de l'axe industriel historique avec des communes rurales ou semi-rurales
10 entourant des communes urbaines avec parfois un indice d'accès aux droits fonda-
11 mentaux relativement faible (zones 4, 5 et 6).

12 - Un axe Bruxelles-Namur-Luxembourg, avec une première zone fortement urbanisée
13 dans l'aire métropolitaine Bruxelloise (2), une seconde centrée sur Namur (5), une troi-
14 sième regroupant un ensemble de communes ressortant comme relativement dyna-
15 miques avec de nombreuses communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes
16 (8) et enfin une zone sous l'influence du Grand-Duché de Luxembourg (10).

17 - L'identification de quatre aires différenciées en dehors de ces deux grands axes avec :

- 18 ○ une première zone (1) regroupant des communes sous l'influence de Tournai
- 19 ou de Bruxelles,
- 20 ○ une seconde (3) composée de communes caractérisées par la migration al-
- 21 ternante vers Bruxelles ou Liège,
- 22 ○ une troisième (7) comprenant des communes avec une faible densité de po-
- 23 pulation le long de la frontière française et présentant une dynamique
- 24 d'urbanisation relevée comme en déclin et,

- 1 ○ une quatrième zone (9) avec des communes ayant une dynamique
2 d'urbanisation positive et en forte croissance au nord.
- 3 - Les aires au nord de l'axe industriel historique (1, 2 et 3) sont plus urbanisées, avec
4 une agriculture orientée vers les grandes cultures et une base économique résiden-
5 tielle marquée.
- 6 - Les aires au sud de l'axe industriel (7, 8, 9 et 10) sont plus forestières avec des terri-
7 toires peu denses, ponctués de villes centres et avec une activité touristique.

8 2.4 LES DYNAMIQUES DES ESPACES RURAUX

9 Une **dynamique rurale territoriale** est un processus, à dimensions spatiale et temporelle,
10 qui engendre des changements dans le fonctionnement, l'organisation et l'évolution des es-
11 paces ruraux.

12 Aujourd'hui il est reconnu que les espaces ruraux sont devenus multifonctionnels. Quatre
13 **fonctions principales** y ont été identifiées (CPDT, 2015) : **résidentielle, productive, de**
14 **récréation et de tourisme, et environnementale**. Les espaces ne sont pas exclusifs et
15 peuvent/doivent dans certains cas accueillir plusieurs fonctions. Les interactions entre celles-
16 ci sont fortes. Il ne s'agit pas de traiter les territoires ruraux sous l'angle d'un zonage et d'une
17 spécialisation fonctionnelle de ceux-ci.

18 Dix dynamiques²⁰ affectant les espaces ruraux wallons ont actuellement été étudiées parmi
19 la soixantaine identifiée par l'équipe de recherche de la CPDT en 2015. Nous attirons l'atten-
20 tion sur le fait que la sélection opérée ne représente pas une synthèse des dynamiques les
21 plus structurantes des territoires ruraux wallons.

10 DYNAMIQUES AFFECTANT LES ESPACES RURAUX – CONCLUSIONS SYNTHÉTIQUES

Certaines des dynamiques analysées sont portées par des acteurs privés - les pouvoirs publics pouvant y jouer un rôle régulateur -, tandis que d'autres sont directement portées par les pouvoirs publics. Des dynamiques en place de longue date sur le territoire nécessitent un retour sur le passé et permettent une territorialisation précise alors que d'autres, à leurs débuts, appellent une approche plus théorique, prospective, voire de faisabilité.

Au sein de l'espace résidentiel,

- **Dynamique de la promotion immobilière résidentielle privée** : deux dynamiques de promotion immobilière susceptibles de contribuer à une densification de l'habitat ont été analysées : la **production d'immeubles à appartements** et celle de **maisons mitoyennes**. On constate une mutation de la typologie du logement avec une augmentation de ces deux types d'habitat par rapport aux villas 4 façades mais avec une répartition spatiale variable (% de départ et/ou évolution). Le développement des appartements est soutenu par une demande forte notamment en lien avec le vieillissement de la population, l'instabilité des couples et l'augmentation des petits ménages et le besoin en logement locatif. Cette dynamique plutôt urbaine se retrouve également en milieu rural, par contre le modèle « 4 façades » est toujours prépondérant en milieu rural pour l'autopromotion. Dans un cadre réglementaire de plus en plus exigeant (énergétique

²⁰ Au sein de l'espace résidentiel, les dynamiques de la promotion immobilière résidentielle privée et de développement des logements publics ; au sein de l'espace productif, les dynamiques d'intégration dans les pôles de compétitivité, de développement des NTIC (et des tiers-lieux), de pression sur le foncier agricole face à l'artificialisation des terres, de développement des PME et de développement des emplois résidentiels et liés aux services ; au sein de l'espace naturel, la dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles et au sein de l'espace récréatif, les dynamiques liées aux résidences secondaires et de réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé (établissements hôteliers et les grandes infrastructures).

par exemple), les coûts de production ont tendance à s'accroître accentuant une dualisation possible des territoires (centre/périphérie). Deux défis de taille restent à rencontrer : le maintien d'une offre de logements à coût modéré et la diversification locale des logements pour limiter la dualisation croissante. Citons encore l'encadrement nécessaire de la densification par la division de biens (bâtiment ou parcellaire).

- **Dynamique de développement des logements publics** : la législation impose un objectif de 10 % de logements publics par commune, qui n'est atteint que par une petite vingtaine de communes rurales ou semi-rurales dont la majorité est située en Hainaut ou en province de Liège (explication historique du développement du logement social en milieu urbain). Un début de rattrapage est cependant en train de s'opérer dans les communes rurales particulièrement dans les petites villes où ils sont portés par les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP). Le rôle des Agences Immobilières Sociales (AIS) est aussi à mettre en évidence dans les communes les plus rurales. Quelques zones (Cf. la caractérisation synthétique des 10 zones au sein de la note de recherche concernant les dynamiques rurales) présentent un décalage particulièrement important entre l'offre et la demande de logement social. Le logement social n'apporte que peu de réponses à certaines problématiques spécifiquement rurales telles que la résidence permanente dans des hébergements situés en zone de loisirs (environ 10.000 personnes concernées en Wallonie, phénomène-symptôme du manque de logements à loyer modéré). Les logements moyens sont peu répandus sur le territoire wallon en général. Cette faible offre est d'autant plus dommageable en milieu rural que les difficultés d'accès au logement, non seulement pour les plus faibles revenus, mais aussi pour les natifs et les ménages à revenus moyens, y sont un constat récurrent. Les opérations de développement rural, produisent (modestement) du logement qui peut être assimilé à du logement moyen, souvent issus de reconversions de bâtiments patrimoniaux bien insérés dans les tissus villageois (anciennes écoles, maisons communales, presbytères, ...). Les pistes relevées pour renouveler la dynamique de développement des logements publics en milieu rural sont la modulation du cadre régional relatif à la production de logement public de manière à mieux tenir compte des spécificités démographiques, socio-économiques et culturelles des différents territoires ; le développement de l'habitat public, non seulement en ville mais aussi dans les villages suffisamment équipés, notamment en y encourageant la création de logements par le biais du développement rural, la prise en gestion de logements privés par les AIS ou d'autres opérateurs, ainsi que les opérations d'aide locative du Fonds du logement ; la régulation systématique des loyers de logements produits à l'aide de subventions publiques (développement rural, rénovation urbaine,...) ; et le développement d'habitat innovant pour faire face à des besoins spécifiques (logements intergénérationnels, colocations pour personnes âgées ou isolées, logement public alternatif dans les régions connaissant beaucoup d'habitat permanent en zones de loisirs,...).

Au sein de l'espace productif,

- **Dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité** : créés en 2005 afin de stimuler les secteurs d'activités porteurs, développer ainsi une dynamique de croissance nouvelle et positionner la Wallonie sur le plan international, les pôles de compétitivité ne profitent pourtant pas à l'entière de la Wallonie et laissent à l'écart l'essentiel des espaces ruraux. Cette intégration contrastée des différents territoires ruraux aux pôles de compétitivité est à mettre en lien avec la localisation à proximité/au sein des territoires métropolitains ou urbains et avec la proximité entre partenaires de projets, aux infrastructures de transports et aux centres universitaires. Mais il existe des potentiels d'insertion pour certaines zones (Cf. la caractérisation synthétique des 10 zones au sein de la note de recherche concernant les dynamiques rurales). Les pistes mise en évidence dans la recherche pour encourager la dynamique d'intégration des espaces

ruraux dans les pôles de compétitivité sont les suivantes : appliquer le principe d'équité territoriale²¹ ; développer des « pôles d'excellence rurale »²² ; bâtir une identité commune en Wallonie pour encourager le développement de constructions collectives et territoriales telles que les pôles ; soutenir la formation et stimuler l'entreprenariat dans les espaces ruraux et enfin assurer l'intégration dans les pôles des très petites entreprises (TPE), élément très important du tissu économique rural.

- **Dynamique de développement des NTIC (et des tiers-lieux)** : espaces hybrides entre le domicile des travailleurs et leurs lieux de travail qui se sont développés, notamment, grâce à l'essor des nouvelles technologies de la communication, les tiers-lieux peuvent être déclinés en plusieurs types d'espaces tels que les espaces de coworking, les espaces de télétravail ou encore les tiers-lieux publics (comme les EPN). Les principaux moteurs mis en évidence pour leur développement en milieu rural sont : l'existence d'une communauté locale initiatrice et porteuse de projet ; le potentiel quantitatif d'utilisation des tiers-lieux ; les zones de difficultés en lien avec les trajets pendulaires domicile-travail (en considérant que ces zones sont des zones comptant un nombre élevé d'utilisateurs potentiels, mais également où la création de tiers-lieux est stratégique vis-à-vis des problèmes de transports et de déplacements) ; la connexion au haut-débit et très haut-débit (souvent mauvaise en milieu rural) et la présence de structures existantes sur lesquelles s'appuyer, tels que les espaces publics numériques et les ateliers ruraux.
- **Dynamique de pression sur le foncier agricole face à l'artificialisation des terres** : en Wallonie, près de 46.500 hectares de superficie agricole utile (SAU) se situent encore en zone urbanisable (+ 4.200 hectares en zone d'extraction) et par conséquent non protégés de l'urbanisation. Il s'agit principalement de prairies permanentes. Leur perte semble inéluctable mais la vitesse de disparition varie spatialement (Cf. la caractérisation synthétique des 10 zones au sein de la note de recherche concernant les dynamiques rurales) et est liée principalement à deux facteurs : l'importance de la dynamique d'urbanisation et l'importance d'un potentiel foncier supplémentaire pouvant également absorber la dynamique d'artificialisation des terres. En contrepartie, 65.000 hectares de terres agricoles ne sont pas repris comme SAU au sein de la zone agricole, sans que l'on en connaisse les caractéristiques foncières (propriétaires, usages, taille, localisation, ...) et leur impact potentiel sur l'évolution future de la SAU wallonne. L'espace agricole productif est sous pression et les réserves sont mal connues (données rares et lacunaires). L'espace agricole est principalement considéré comme un espace dont il faut limiter les pertes. Les besoins agricoles sont à considérer au même titre que les autres besoins économiques, résidentiels ou autres. Identifier les besoins des agriculteurs en termes de superficie (SAU et superficie additionnelle) pour maintenir une exploitation viable en fonction des évolutions attendues (y compris en termes de multifonctionnalité de l'agriculture) et ainsi confirmer le rôle de l'agriculture au sein du territoire est important.
- **Dynamique de développement des PME** : l'analyse de la dynamique de développement des PME en milieu rural est handicapée par un manque de données fiables, pré-

²¹ Appliquer le principe d'équité territoriale nécessiterait de tenir compte de la situation d'origine, de l'environnement géographique, économique et humain, en tenant pour objectif principal d'assurer la cohésion territoriale. La politique de gouvernance des pôles de compétitivité en Wallonie répond à une approche « bottom-up ». En France, la stratégie de gouvernance des pôles est davantage « top-down » ce qui permet de mieux réfléchir à l'implantation géographique des pôles de compétitivité et à tenir des zones défavorisées et plus périphériques.

²² Concept français mis en place pour labelliser des projets de développement économique. Ils sont considérés comme le versant rural des pôles de compétitivité et s'appuient sur le fait que les zones rurales n'ont pas les mêmes logiques économiques que les zones urbaines, d'où l'intérêt de reconcevoir les politiques des pôles de compétitivité de manière à ce qu'elles s'appliquent aux spécificités rurales.

cises et disponibles à différentes échelles. Ainsi, en fonction des auteurs et des méthodologies utilisées, le nombre de PME en Wallonie peut varier de 75.000 à plus de 250.000 (s'expliquant partiellement par la prise en compte ou non des entreprises individuelles/unipersonnelles). Au niveau des espaces ruraux, davantage encore que les PME, les très petites entreprises voire les microentreprises sont les plus représentatives. Elles semblent cependant échapper aux statistiques régulièrement avancées. Malgré ce manque d'information, il est néanmoins possible de faire ressortir quelques éléments : le secteur PME wallon présente une diversité relativement élevée assez homogène entre les provinces wallonnes (à l'exception peut-être de la province du Luxembourg) ; la densité d'entreprises par habitant (hors entreprises individuelles) est plus faible en Wallonie qu'en Flandre ; la densité d'entreprises individuelles par habitant en Wallonie est aussi élevée qu'en Flandre et la densité de ce type d'entreprises est particulièrement élevée dans une série de communes rurales. Il semble important de ne pas enfermer le rural dans une dynamique résidentielle (même si elle est importante – Cf. Dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles) ou viser uniquement un développement endogène pour ces territoires. Différents potentiels peuvent être soutenus : le développement ou le maintien des PME sont essentiels pour assurer la vitalité des territoires ruraux pour lesquels la densité de PME par habitant est élevée ; une série de communes rurales sont localisées à proximité des zones métropolitaines et leurs entreprises pourraient, moyennant certaines conditions s'intégrer à la dynamique des pôles de compétitivité » (Cf. Dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité) ; l'analyse de la dynamique de développement des NTIC (et des tiers-lieux) – et le développement de la couverture internet que cela implique – a aussi démontré le potentiel d'accueil des espaces ruraux wallons d'un nouveau type d'entrepreneurs (entreprises spécialisées tournées vers un marché local ou international en lien avec les NTIC).

- **Dynamique de développement des emplois résidentiels et liés aux services** : le phénomène de vieillissement et l'accès aux services de la population âgée dans les espaces ruraux sont des problématiques qui interpellent les autorités publiques. Les profils de population (importance et type de vieillissement, profil socio-économique et culturel), des équipements existants et des besoins varient spatialement (Cf. la caractérisation synthétique des 10 zones au sein de la note de recherche concernant les dynamiques rurales). Mais la connaissance fine (locale) de la demande et de l'offre fait défaut. Maintenir les personnes âgées à domicile est une priorité pour le gouvernement wallon. Dans ce cadre, les centres d'accueil de jour sont sans doute une alternative intéressante aux maisons de retraite. Effectivement, ces centres permettent aux personnes âgées de rester chez elles et de conserver une certaine autonomie. Un approfondissement de la question est à envisager.

Au sein de l'espace naturel,

- **Dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles** : la migration pour les aménités naturelles (comme la tranquillité, les espaces verts, des paysages de qualité, ...) est un levier qui peut amener au développement socio-économique d'une région rurale. Mais les facteurs explicitant cette dynamique sont mal connus. Ils relèvent des relations qu'entretient la société avec la Nature. Différents facteurs expliquent la présence de cette dynamique dans certaines zones rurales dont la périurbanisation (étudiées pour le BW) et les résidences secondaires. La majorité des résidences secondaires en Wallonie se localisent dans les zones où l'indice de satisfaction à l'environnement est le plus élevé. Là où la pression du marché immobilier est forte, les résidences secondaires, autrefois nombreuses, sont remplacées par des résidences principales. Seule une approche combinée et transversale permettrait de réellement appréhender l'importance que représentent les espaces naturels dans les choix de stratégie résidentielle.

Au sein de l'espace récréatif,

- **Dynamique liées aux résidences secondaires** : les types de résidences secondaires sont divers, allant de la caravane résidentielle installée sur un terrain (aspect non traité ici) à la maison de caractère à la campagne en passant par l'appartement neuf. Il existe également des lotissements de secondes résidences, où celles-ci sont groupées. Les statistiques officielles sur les résidences secondaires en Wallonie sont lacunaires. On peut toutefois en retirer quelques caractéristiques : 25764 résidences secondaires sont recensées en Wallonie en 2015 (OTW,) dont 40 % en province de Luxembourg, et 30 % en province de Namur. Le nombre de résidences secondaires a décliné à proximité des villes importantes entre 1981 et 2004 (muées en résidences principales - Cf. dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles). Le nombre de ménages belges disposant d'une résidence secondaire dans le pays a augmenté de 38 % entre 2000 et 2010 alors que durant la même période, le nombre de résidences secondaires est resté stationnaire en province de Luxembourg. La province ne capte donc pas la part qui pourrait théoriquement lui revenir dans cette croissance. Les impacts des résidences secondaires sont de nature diverse : économiques (dépenses courantes, dépenses liés aux travaux de rénovation, apport de ressources aux collectivités locales via les taxes sur les secondes résidences) ; sociaux (dynamisation de la vie associative ou au contraire être source de certaines nuisances par un rapport trop élevé entre résidence secondaire et principale) ; environnementaux (consommation d'eau et d'énergie, production de déchets – problèmes amplifiés lors de transformations massives de secondes résidences en résidences principales) ; sur le patrimoine bâti (requalification du bâti ancien ou dépréciation lente de bâti collectif touristique ne répondant plus à la demande pouvant aboutir à terme à des friches touristiques) ; démographiques (installation définitivement dans leur seconde résidence à l'âge de la pension). L'étude des conséquences des phénomènes de vases communicants entre résidences secondaires et résidences principales, d'une part, et des impacts potentiels de la densification de l'habitat sur des pratiques compensatoires de consommation de l'espace liées à l'acquisition de résidences secondaires, d'autre part seraient à approfondir.
- **Dynamique de réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé (établissements hôteliers et les grandes infrastructures)** : la petite hôtellerie familiale en milieu rural subit à la fois la concurrence du tourisme de terroir (les gîtes et chambres d'hôte) et des « destinations soleil à bon marché » et vit une période de déclin : problèmes de rentabilité, nécessités de mise aux normes (eau, énergie,...), difficultés d'accès aux fonds nécessaires, nécessité d'amélioration du confort et de l'animation, modification des modes de commercialisation,... On assiste à des fermetures d'établissements et leur diminution va de pair avec une augmentation de qualité des hébergements tout comme une augmentation des prix moyens. Les grandes infrastructures de masse (villages de vacances, tourisme social) sont aujourd'hui vieillissantes et doivent affronter une diminution de leur fréquentation. La majorité se retrouve aujourd'hui face aux mêmes défis (pour partie) que la petite hôtellerie familiale. Deux grandes voies d'intervention sont possibles pour contrer le phénomène : développer des actions pour favoriser la poursuite de l'activité d'hébergement ou envisager la réaffectation des infrastructures.

1

2 Nous renvoyons le lecteur intéressé par l'analyse, les conclusions et les recommandations
3 spécifiques à ces 10 dynamiques vers la note de recherche qui leur est consacrée (Coppens
4 *et al.*, 2016).

5 Des constats transversaux et des recommandations générales ont été émis :

6 1. Le territoire wallon possède une **multitude de réalités rurales**, remettant en cause le
7 caractère homogène que la majeure partie de la société accorde à ces espaces.

1 2. Dans un tel contexte, **différencier les politiques en fonction des territoires** - aussi
2 bien des politiques visant les espaces ruraux (villages, bourgs, etc.) que celles des
3 grandes villes - garde tout son sens. Quand elles prennent la forme de normes générales
4 ou d'objectifs quantifiés identiques pour tous les territoires, les injonctions régionales se
5 révèlent parfois simplificatrices ou inadaptées face à la diversité des réalités locales.
6 Celles-ci gagneraient de temps à autre à être modulées en fonction des contextes.

7 **Cela peut se traduire au niveau spatial de la façon suivante. D'une part les grandes**
8 **impulsions et les principaux objectifs à atteindre au niveau régional et d'autre part**
9 **au niveau des territoires de projet sous régionaux** (supra/trans-communaux voire au
10 niveau communal) **l'étude en profondeur leurs potentialités** (sur base d'un diagnostic
11 partagé impliquant les forces vives et mobilisant les multiples facettes du capital territo-
12 rial). Ces territoires peuvent se définir une stratégie de développement cohérente incluant
13 les relations ville-campagne internes et externes au territoire considéré et le niveau régio-
14 nal intervenant en appui à ces démarches, en fournissant des données (faisant défaut,
15 notamment au niveau infra-communal), des indicateurs, des conseils et des informations.

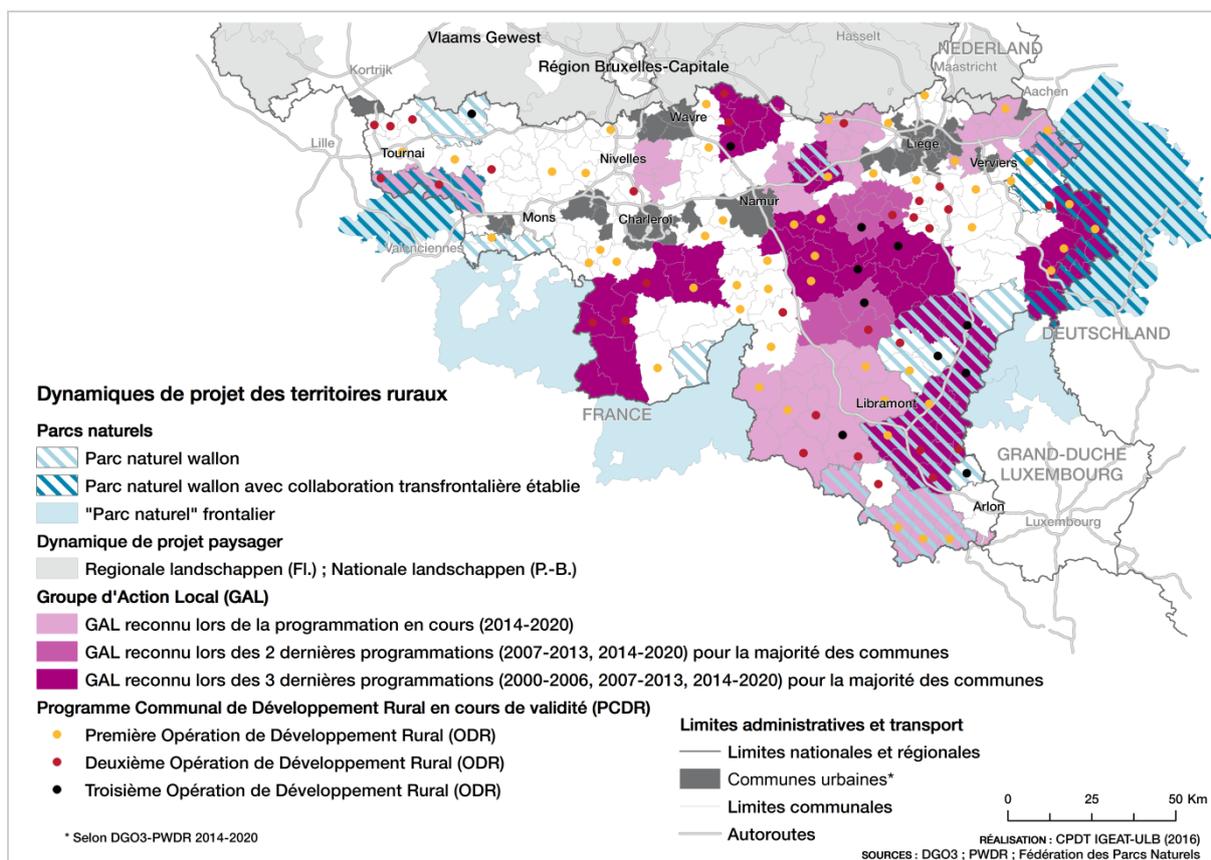
16 3. Au travers des dynamiques analysées, il apparaît que la **dynamique d'attractivité ré-**
17 **sidentielle des zones rurales** (grâce à leur qualité de vie : accès à la nature et aux pos-
18 sibilités de loisirs de plein air, qualité des paysages, vie sociale et convivialité, espace,
19 tranquillité, etc.) semble être **un de leurs principaux moteurs de développement.**
20 Cette économie résidentielle complète l'économie touristique et productive plus tradition-
21 nelle des espaces ruraux. Cette réelle attractivité est intéressante à prendre en compte à
22 côté d'une certaine logique actuelle du « tout à la ville » au nom du développement du-
23 rable et d'une société « bas carbone ».

24 Chacune des 10 zones wallonnes a été caractérisée sur base des 10 dynamiques étudiées
25 en 2015 (Cf. la caractérisation synthétique des 10 zones au sein de la note de recherche
26 concernant les dynamiques rurales).

27 Les **dynamiques** institutionnalisées **de projet de territoires** communaux et supra/trans-
28 communaux, concernant les espaces ruraux et initiées par des acteurs locaux publics et pri-
29 vés couvrent une part de plus en plus importante de ceux-ci²³.

30

²³ Sans une augmentation significative des budgets réservés aux espaces ruraux.



1

2 Figure 4. Dynamiques de projet des territoires ruraux

3 L'opération de développement rural est la principale **dynamique de projet de développe-**
 4 **ment des espaces ruraux à l'échelle communale** menée au niveau de la Wallonie. Actuel-
 5 lement, 40,2% des communes rurales wallonnes (92 communes) ont une **opération de dé-**
 6 **veloppement rural active** (PCDR en cours de validité - hors communes en cours de renou-
 7 vellement) (Fig. 4). Le taux de pérennité de ce type de dynamique n'est pas négligeable :
 8 12% des communes avec un PCDR actif en sont à leur troisième opération (3^{ème} décennie)
 9 et 32,6% à leur deuxième (2^{ème} décennie). En 2014-2015 la législation a été actualisée. Les
 10 principales nouveautés sont le lien avec la Stratégie wallonne de développement durable
 11 (décret du 27/06/2013) qui offre la possibilité de réaliser conjointement un Agenda 21 local et
 12 un PCDR et la porte ouverte à la réalisation de projets trans-communaux (90% de subven-
 13 tion), en accord avec une volonté exprimée dans la DPR 2014-2020. Les parcs naturels sont
 14 appelés à jouer un rôle dans le développement de cette trans-communalité de projets. Le
 15 recul n'est pas encore suffisant pour pouvoir évaluer l'impact de cette mesure sur la structu-
 16 ration du territoire (équipements partagés, chaînons de modes doux, etc.).

17 **Dispositif de projet de territoire trans-communal**, en théorie « pérenne », destiné à des
 18 espaces ruraux spécifiques d'un haut intérêt biologique et géographique, le **Parc naturel**
 19 existe en région wallonne depuis 1985. Les parcs naturels wallons se sont fortement déve-
 20 loppés dans les années 1994-2001 (6 parcs créés) et se sont organisés au sein de la Fédé-
 21 ration des Parcs naturels de Wallonie en 2003. Les thématiques leurs étant dévolues n'ont
 22 plus évolué depuis 2008 avec un net accent mis sur le développement territorial. En 2013,
 23 Neufchâteau a rallié le « Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ». Il s'agit de la première
 24 extension d'un parc naturel en Wallonie. En 2015, le « Parc naturel de Gaume » est venu
 25 rejoindre les neuf parcs naturels existants (Fig. 4). D'autres projets d'extension ou de créa-
 26 tion sont en préparation. Citons pour les plus avancés, la création du « Parc Naturel des
 27 Sources » étendu sur les communes de Spa et Stoumont et l'extension du périmètre du
 28 « Parc naturel des Plaines de l'Escaut » à la ville de Tournai.

1 La majorité des parcs naturels wallons sont frontaliers (en lien notamment avec Interreg) et
2 développent depuis de nombreuses années des projets transfrontaliers, toutefois sans conti-
3 nuité temporelle ni thématique. Deux parcs naturels wallons ont contractualisé leur relation
4 par-delà la frontière wallonne dès leur création : le « Parc Hautes Fagnes – Eifel », qui avec
5 ses parties allemandes sur les Länders de Rhénanie du Nord-Westphalie et Rhénanie-
6 Palatinat constitue le « Parc naturel transfrontalier germano-belge » et le « Parc naturel des
7 Plaines de l'Escaut », qui avec le « Parc naturel régional Scarpe-Escaut » (France) forme le
8 « Parc naturel du transfrontalier Hainaut ». Quatre parcs wallons sont frontaliers d'une struc-
9 ture de même nature en France ou au Grand-Duché de Luxembourg et pourraient dévelop-
10 per un partenariat poussé (Fig. 4). En Flandre et aux Pays-Bas, on retrouve plutôt des struc-
11 tures en liens avec le paysage (Régionaal landschap et Nationaal landschap) (Fig. 4).

12 Depuis plus de 20 ans, les **groupes d'action locale** (GAL ; mesure LEADER) sont des **dy-**
13 **namiques de gouvernance et de projets trans-communaux** réservés aux communes ru-
14 rales soutenues par l'Europe. Ils sont au nombre de 20 pour la programmation 2014-2020,
15 dont cinq couvrent le territoire d'un parc naturel. Certains GAL existent depuis deux ou trois
16 programmations européennes (dans leur configuration actuelle ou légèrement modifiée) et
17 démontrent ainsi l'ancrage local de leur projet de territoire (Fig. 4).

18 **D'autres dynamiques** de projet peuvent être mises en évidence. Comme les **massifs fo-**
19 **restiers** qui sont spécifiques au milieu rural (et au développement touristique) (cf. cartogra-
20 phie dans le secteur « Tourisme »). Il y a souvent un recouvrement partiel avec le territoire
21 d'un Parc naturel et/ou de GAL.

22 Si, au départ, la part d'opportunité et d'affinité a souvent prévalu dans la définition des terri-
23 toires de projet, au fil du temps, de réelles dynamiques de projet de territoire se sont forgées
24 et pérennisées et participent ainsi à la structuration de fait du territoire wallon.

25 Une publication récente (Claudot, 2016) a analysé pour l'est de la Wallonie les **dynamiques**
26 **des coopérations trans-communales** construites par les acteurs locaux dans les espaces
27 ruraux. Les dynamiques de projets étudiées balayent l'ensemble des compétences d'une
28 commune. Elles ont été classées en 12 thématiques - les GAL étant classés dans la théma-
29 tique développement global et les parcs naturels dans la thématique environnement. Cer-
30 taines thématiques sont plus spécifiques au milieu rural alors que d'autres concernent
31 l'ensemble des communes. Les coopérations trans-communales peuvent résulter d'une obli-
32 gation légale, être encouragées financièrement ou provenir d'initiatives locales publiques
33 et/ou privées. Le nombre de communes concernées est très variable. Certaines communes
34 se retrouvent impliquées dans de nombreuses dynamiques de projets à configuration géo-
35 graphique très diversifiée pouvant parfois générer des conflits d'intérêt (« *territoires d'action*
36 *qui se chevauchent et s'emboîtent mais n'entretiennent pas forcément d'articulations entre*
37 *eux* »). Des communes se retrouvent aussi hors de ces dynamiques trans-communales. Une
38 des conclusions de l'étude est qu'il est difficile de constituer des regroupements supra/trans-
39 locaux types auxquels seraient délégués des compétences fortes et qu'il serait vain de vou-
40 loir réorganiser l'espace rural selon un schéma unique.

41 Le Diagnostic territorial de la Wallonie de 2011 mettait aussi en évidence des **initiatives**
42 **avec une vision plus prospective** ayant émergés sur des territoires plus vastes englobant
43 des espaces ruraux et des pôles urbains (CPDT, 2011). Ces projets développés souvent aux
44 échelles provinciales sont toujours d'actualité.

45 **2.5 LEXIQUE**

46 **Supra-communal** : désigne une structure se trouvant au-dessus, qui chapeaute plusieurs
47 communes, qui n'en font pas forcément partie sur base volontaire. Les institutions supra -
48 communales prennent des décisions qui s'imposent aux communes qui les composent.

49 **Trans-communal** : désigne une structure regroupant des communes qui s'associent parce
50 qu'elles se reconnaissent un dessein partagé qui nécessite une stratégie commune. La

1 trans-communalité peut être le résultat d'une option volontariste des acteurs locaux (réaliser
2 des économies d'échelle, mutualiser les moyens) ou réglementaire (cas des contrats de ri-
3 vière, des parcs naturels, etc.).

4 **2.6 BIBLIOGRAPHIE**

5 Christians C. (1971). Les degrés de priorité des remembrements de biens ruraux en Bel-
6 gique. Etude géographique des structures et premières propositions de priorités (avec liste et
7 carte des régions agro-géographiques). *Revue de l'Agriculture*, 11/12, pp. 1439-1505, 24
8 cartes h.t. et *Travaux géographiques de Liège* 158, 67 p. + 24 cartes h.t. et 13 tableaux sta-
9 tistiques en supplément.

10 Claudot R. (2016). Dynamiques des coopérations trans-communales construites par les ac-
11 teurs locaux des espaces ruraux wallons, vers une nouvelle territorialité rurale ? Etudes et
12 documents - Aménagement et urbanisme, SPW-DGO4.

13 CPDT (2015). R.3 : Défis des espaces ruraux - Rapport scientifique intermédiaire, Avril 2015
14 et Rapport scientifique final, Juin 2015. [http://cpdt.wallonie.be/recherches/finalisees/annee-
15 2014-2015/defis-des-espaces-ruraux-r3](http://cpdt.wallonie.be/recherches/finalisees/annee-2014-2015/defis-des-espaces-ruraux-r3)

16 Coppens A., Dawance B., Grandjean M., Haine M., Harou R., Martin N., Meuris C, Tauvel C.
17 Sous la direction scientifique de Godart M.-F. et Hanin Y. (2016). Note de recherche 65 - Les
18 défis des espaces ruraux : analyse de dix dynamiques.
19 <http://cpdt.wallonie.be/publications/note-de-recherche/note-de-recherche-65>

20 CPDT (2011). Diagnostic territorial de la Wallonie - Annexe : approches spatiales - relations
21 ville - campagne, Octobre 2011. [http://cpdt.wallonie.be/recherches/annee-2010-
22 2011/actualisation-du-diagnostic-du-sder](http://cpdt.wallonie.be/recherches/annee-2010-2011/actualisation-du-diagnostic-du-sder)

23 **3. L'ESPACE URBAIN**

24 **3.1 INTRODUCTION**

25 Sans doute existe-t-il autant de définition de la ville et de l'urbain que d'ouvrages consacrés
26 à ce thème. De manière générale et avec bien des nuances en fonctions des points de vue
27 adoptés, celles-ci mettent en exergue la concentration d'individus et d'activités, leurs interac-
28 tions matérielles et immatérielles, et la vocation et structuration économiques (Bastin et al.
29 2015).

30 L'OCDE définit la population urbaine en fonction de sa densité et des modes de déplace-
31 ment, afin de refléter non seulement les frontières administratives des villes, mais aussi leur
32 fonction économique. Au sein des pays membres de l'OCDE, les zones urbaines sont consi-
33 dérées comme : de grandes zones métropolitaines lorsque leur population atteint au moins
34 1,5 million d'habitants ; des zones métropolitaines entre 500.000 et 1,5 million d'habitants ;
35 des zones urbaines moyennes entre 200.000 et 500.000 habitants et des petites zones ur-
36 baines entre 50.000 et 200.000 habitants. Pour la Belgique, toujours d'après l'OCDE, 83,4 %
37 de la population est urbaine. La Commission européenne, par contre, laisse aux états
38 membres le soin de proposer leur propre définition.

39 Dans le cadre du diagnostic territorial de 2011, au départ des flux liés à l'emploi, à
40 l'enseignement secondaire et supérieur et aux achats semi-courants, la CPDT a identifié 27
41 aires urbaines.



1
2 **Figure 1. : Découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles urbains tenant compte**
3 **des flux transfrontaliers/transrégionaux (Source : CPDT, 2011)**
4

5 **3.2 L'URBAIN DANS LES DOCUMENTS D'ORIENTATION**

6 Les rencontres intergouvernementales entre les Etats-membres de l'UE ont mené à
7 l'adoption de déclarations communes sur le futur développement des villes européennes.
8 Lancées en 1997 à Noordwijk, les discussions se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui. Sous
9 la présidence allemande de l'UE de 2007, les 27 Ministres en charge des questions urbaines
10 ont posé un jalon important de ce processus avec la publication de la « Charte de Leipzig sur
11 la Ville européenne durable ». Celle-ci souligne, notamment, l'importance d'une vision de la
12 dynamique urbaine à deux échelles territoriales : d'une part, une approche intégrée et trans-
13 versale du développement urbain et, d'autre part, une attention particulière aux quartiers en
14 difficulté. Toutefois, la Politique de la Ville reste essentiellement une compétence du ressort
15 des Etats-membres, en l'occurrence des régions en Belgique. Néanmoins, le Conseil de
16 l'Union Européenne occupe une place prépondérante dans le processus de réflexion. Cette
17 dynamique s'est prolongée en novembre 2008 par la déclaration de Marseille-Montpellier sur
18 la ville durable, suivie de la déclaration de Tolède en 2010 sur la revitalisation urbaine inté-
19 grée²⁴. Le 30 mai 2016, les Ministres en charge des questions urbaines ont adopté le pacte
20 d'Amsterdam, texte qui va encadrer l'« Agenda urbain pour l'Union européenne ». Celui-ci a
21 fixé douze thèmes prioritaires traités sous la forme de partenariats multiniveaux.

22 Dans le même temps, la Commission Européenne insiste sur l'importance des villes dans le
23 développement des territoires européens. Elles constituent un des leviers de la mise en
24 œuvre de la stratégie « Europe 2020 » (2010) qui vise une croissance intelligente, durable et
25 inclusive (smart and inclusive green growth). La Commission peut également intervenir di-
26 rectement dans le soutien au développement urbain via notamment, la politique des Fonds
27 européens de développement régional (FEDER).

²⁴ À ne pas confondre avec l'outil opérationnel wallon évidemment.

1 3.3 LA POLITIQUE DE LA VILLE EN WALLONIE

2 La Déclaration de Politique Régionale (DPR) de 2014-2019 évoque la mise en place d'un
3 Programme de Développement Urbain (PDU), afin d'assurer une approche transversale et
4 stratégique du développement urbain en Wallonie. Cette orientation fait notamment suite à la
5 régionalisation de la Politique Fédérale des Grandes Villes (PFGV) décidée dans le cadre de
6 la sixième Réforme de l'Etat conclue en 2014. En 2015, le Gouvernement wallon a confirmé
7 l'instauration d'un PDU qui s'adresse aux 12 villes ciblées par les fonds FEDER. Il repose
8 sur un cadrage stratégique qui précise les objectifs wallons relatifs au développement urbain
9 (CPDT 2016) :

- 10 • rendre la ville plus désirable ;
- 11 • faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarités ;
- 12 • encourager le recyclage urbain ;
- 13 • privilégier un logement et un cadre de vie de qualité ;
- 14 • offrir un réseau d'espaces publics attractifs ;
- 15 • faire des villes des moteurs du redéploiement économique ;
- 16 • soutenir l'économie circulaire ;
- 17 • créer des villes intelligentes ;
- 18 • inviter la nature au cœur de la ville et la préserver ;
- 19 • opérer une transition vers une mobilité urbaine pacifiée et intégrée ;
- 20 • lutter contre et s'adapter au réchauffement climatique ;
- 21 • organiser la transition énergétique ;
- 22 • promouvoir la santé en ville ;
- 23 • soutenir la production artistique et culturelle.

24 Rappelons également qu'une note de cadrage du Gouvernement wallon de novembre 1997
25 a instauré le concept de gestion de centre-ville dont la finalité est de lutter contre le déclin
26 des centres-urbains. Ce texte a constitué la base d'une initiative pilote qui a donné la possi-
27 bilité à une quinzaine de villes de mettre en place une cellule de gestion de centre-ville avec
28 un seuil théorique de, minimum, 30.000 habitants. Cet outil apparaît comme le seul spécifi-
29 quement dédié au centre urbain avec un périmètre d'intervention défini.

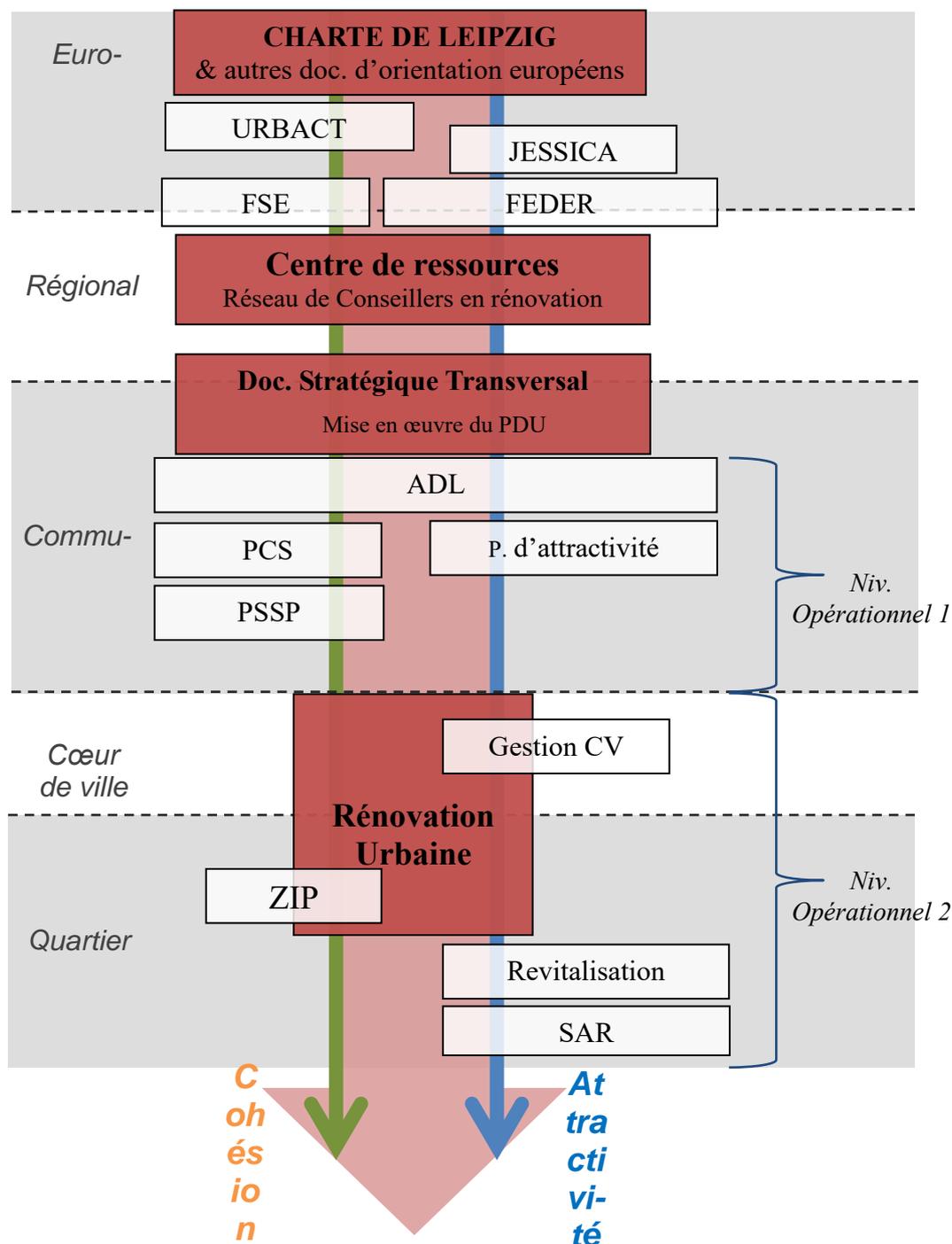
30 Au total, sachant que le principal mécanisme de financement des investissements en milieu
31 urbain est aujourd'hui les fonds FEDER (y compris son complément régional) (CPDT 2015),
32 les gouvernants locaux disposent de différents outils et mécanismes susceptibles d'être mo-
33 bilisés en milieu urbain parmi lesquels, pour la dimension « attractivité » :

- 34 • la rénovation urbaine (RU) ;
- 35 • la revitalisation urbaine ;
- 36 • la gestion centre-ville (GCV) ;
- 37 • les sites à réaménager (SAR) ;
- 38 • la politique d'attractivité ;

39 et pour la dimension « cohésion sociale » :

- 40 • le plan de cohésion sociale (PCS) ;
- 41 • le plan stratégique de sécurité et prévention (PSSP) ;
- 42 • les zones d'initiative privilégiée (ZIP).

- 1 Dès lors, le PDU vise d'abord à une meilleure intégration et mobilisation des outils existants,
- 2 comme l'illustre le schéma de la figure 2.



3 **Figure 2. : Proposition d'organisation de la Politique wallonne de la Ville autour du PDU**
 4 **(Source : CPDT, 2015)**

5

6 Le tableau ci-après reprend les localités concernées par différentes politiques urbaines. Les
 7 douze villes sollicitées pour le PDU totalisent 29 % de la population wallonne, mais 52 % si
 8 on intègre les régions urbaines des villes concernées.

9

	Enjeux métropolitains	Ancienne Politique Fédérale des Grandes Villes	Programme FEDER 2014-2020	DPR 2014 - 2019	Gestion de centre-ville
Villes sélectionnées	Liège	Charleroi	Arlon	Charleroi	Arlon
	Namur	La Louvière	Charleroi	La Louvière	Charleroi
	Mons	Liège	Herstal	Liège	Châtelet
		Mons	La Louvière	Mons	Dour
	Seraing		Liège	Mouscron	Hannut
			Mons	Namur	La Louvière
	Mouscron	Seraing	Liège	Mons	
	Namur	Verviers	Namur	Mouscron	
	Sambreville		Sambreville	Namur	
	Seraing		Seraing	Ottignies - Louvain-la-N.	
	Tournai		Tournai	Sambreville	
	Verviers		Verviers	Tournai	
				Verviers	
Unité urbaine opérationnelle	Commune	Commune	Commune	Commune	Centre-ville
Population couverte	402.566	638.718	1.028.167	861.918	95.583
Part de la population régionale	11 %	18 %	29 %	24 %	2,7 %

1 **Figure 3. : Localités concernées par différentes politiques urbaines (CPDT 2015)**

2 **3.4 ELEMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DES VILLES CONCERNEES**

3 **PAR LE PDU**

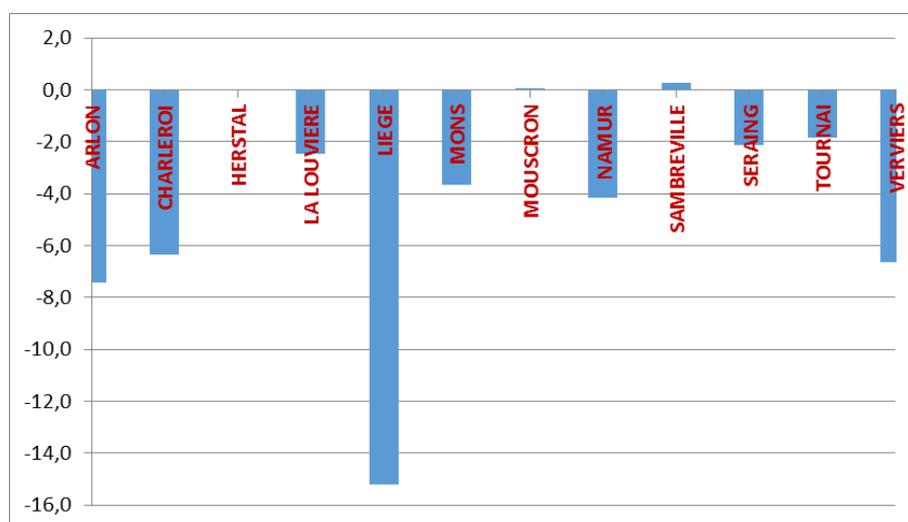
4

	Densité en hab/km ² (2016)	Evo population 1978 - 2016 en %	Evo population 1978 - 2016 en nombre	Evo population 2001 - 2016 en %	Revenu moyen / habitant (2013)	Evo rev. moy. / hab. 2001 - 2013 en %	Ratio emplois / 100 hab. (2014)	Evo emploi total 2001 - 2014 en %	Taux d'emploi (2013)	Evo taux d'emploi 2001 - 2013 en %
Arlon	247	25,6	5.958	17,1	20.129	105	46	-2,7	60	-3,1
Charleroi	1.981	-11,0	-24.933	1,0	12.767	34	42	0,1	46	-0,9
Herstal	1.683	-0,7	-264	8,9	13.883	38	53	33,7	52	-1,6
La Louvière	1.252	3,3	2.571	5,1	14.017	41	31	4,5	49	2,0
Liège	2.839	-13,6	-31.004	6,7	14.176	42	52	0,4	47	-3,0
Mons	648	-2,5	-2.481	4,2	15.085	45	46	4,1	50	1,3
Mouscron	1.432	5,2	2.840	9,4	14.162	42	40	7,8	55	-3,7
Namur	630	10,3	10.336	5,1	17.170	47	57	11,8	56	-0,2
Sambreville	815	0,8	214	3,1	15.533	44	25	-1,0	54	4,5
Seraing	1.816	-3,8	-2.541	6,5	13.539	45	30	2,3	48	-0,2
Tournai	325	-1,2	-875	3,3	16.230	47	49	10,9	56	-1,2

Verviers	1.668	-3,0	-1.684	4,6	13.543	38	39	-1,9	48	-9,4
Total / moyenne	973	-3,9	-41.863	5,0	14.552	43	45	4,5	50	-1,3
Wallonie	211	11,7	378.280	7,6	16.104	49	33	12,6	57	1,5

1 **Tableau 1. : Repaires socio-économiques pour les douze villes concernées par le PDU**
 2 **(Sources : SPF Economie, ONSS, INAST et IWEPS)**

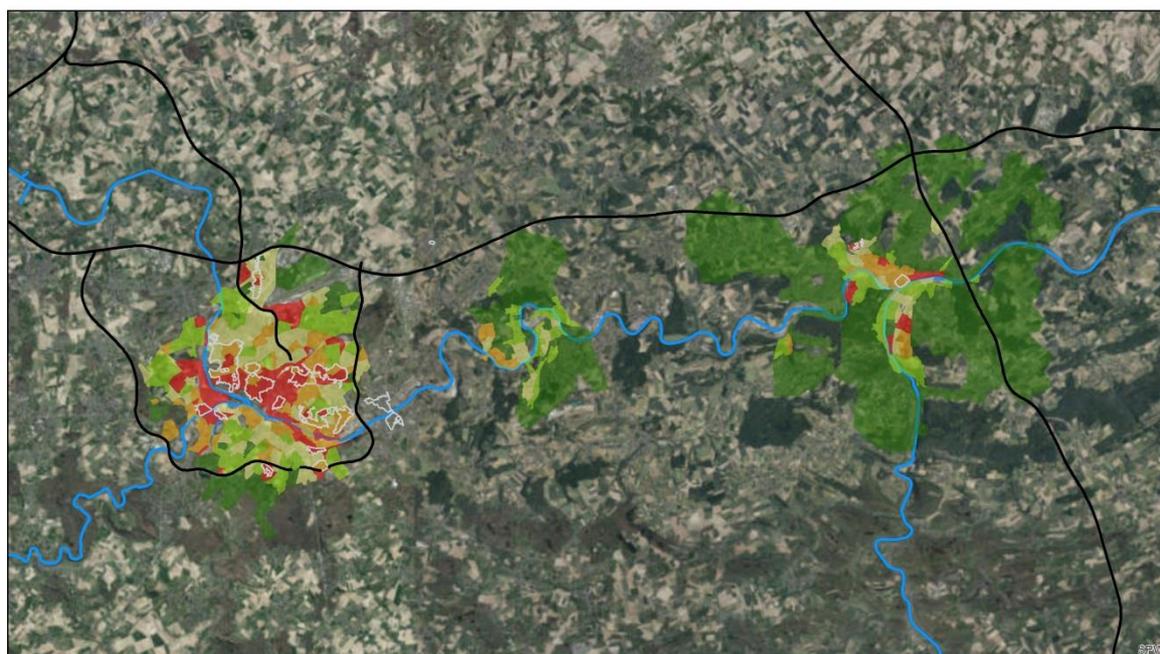
3 Certes, les quelques repaires socio-économiques repris au tableau 1 sont bien insuffisants
 4 que pour cerner les dynamiques urbaines wallonnes, complexes et multiples. Nonobstant,
 5 hormis Arlon, Mouscron et Namur, les villes concernées par le PDU sont confrontées à un
 6 contexte de déprise urbaine qui s'est caractérisé, singulièrement durant le dernier tiers du
 7 siècle dernier, par un fort déclin de la population et des activités, essentiellement au profit
 8 des périphéries. Ce mouvement de périurbanisation est illustré par le graphique de la figure
 9 4 qui présente le bilan démographique entre les villes centrales et leur aire d'influence migra-
 10 toire respective durant la période 1994 – 2014.



11
 12 **Figure 4. : Bilan migratoire en % entre la ville centrale et les communes de l'aire d'influence**
 13 **migratoire durant la période 1994 – 2014 (IWEPS 2016)**

14
 15 En effet, depuis la fusion des communes en 1977, la population des douze villes a diminué
 16 de 4 %, soit une perte de 41.863 habitants avec une valeur supérieure encore pour les
 17 seules villes de Liège et Charleroi, 55.937 habitants, notamment compensée par la crois-
 18 sance namuroise, même si cette dernière présente un bilan migratoire négatif vis-à-vis de sa
 19 propre périphérie (figure 4). Sur la même période, la Wallonie enregistrait un gain de popula-
 20 tion de 12 %. Et si, récemment, la tendance s'est globalement inversée, la moyenne des
 21 douze villes reste en-deçà de la tendance wallonne avec, à nouveau, bien des nuances
 22 entre Arlon qui, sur la période 2001 – 2016, a gagné 17 %, et Charleroi qui n'enregistre
 23 qu'une hausse de 1 %.

24 Un déficit de croissance s'observe également au niveau de l'emploi. Au total, les douze
 25 villes, sur la période 2001 – 2014, affichent un gain de 5 % pour 13 % en Wallonie mais,
 26 avec, à nouveau, différentes particularités. Ainsi, Herstal (effet de la présence du parc
 27 d'activité des Hauts-Sarts, le plus grand de Wallonie) affiche un gain nettement supérieur
 28 tandis que Namur et Tournai sont proches du trend régional. Les statistiques relatives aux
 29 revenus confirment les dynamiques évoquées mais aussi la variabilité des contextes. Seules
 30 trois villes présentent un revenu moyen par habitant supérieur à la valeur régionale, Arlon,
 31 Namur et Tournai, les autres se situant en-deçà, parfois très largement.



Analyse statistique des quartiers en difficulté (Zoom sur Charleroi, Sambreville et Namur)

Indice synthétique de difficulté

Classement par quantile des secteurs statistiques sur les 12 villes PWV-FEDER



□ Périmètres ZIP

0 2,5 5 10 km

RÉALISATION : IGEAT-ULB (2016)
SOURCES : SPW (2015), Van Hamme G. et al. (2015), BCSS (2016)

1
2 **Figure 5. : Identification des quartiers en difficulté au sein des villes de Charleroi, Namur et**
3 **Sambreville (CPDT 2016)**

4 Le contexte global, évoqué précédemment et qui est évidemment à nuancer, dissimule bien
5 des disparités, non seulement entre villes mais aussi au sein de celles-ci. En effet, on cons-
6 tate généralement une croissance des contrastes et une concentration des difficultés au sein
7 de certains quartiers, qui ne sont plus forcément ceux repris au sein des périmètres des
8 zones d'initiatives privilégiées (ZIP). C'est ce qu'illustre la carte de la figure 5 réalisée au
9 départ de l'indice synthétique de difficulté proposé dans le cadre d'une étude menée pour le
10 compte du SPP Intégration sociale (Gripa et al., 2015 et CPDT 2016).

11 **3.5 BIBLIOGRAPHIE**

12 Bastin, F., Bianchet, B., Lacroix, G., May, X., & Wilmotte, P.-F. (2015). Recherche R.4. Poli-
13 tique de la Ville - Dynamisation des coeurs de ville, rapport détaillé à l'attention du Gouver-
14 nement wallon. Namur : CPDT.

15 Commission Européenne. (2014). La dimension urbaine des politiques européennes - Prin-
16 cipales caractéristiques d'un programme urbain de l'UE. Bruxelles : Union Européenne.

17 Gouvernement wallon. (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional. Namur :
18 Ministère de la Région Wallonne.

19 Gouvernement wallon. (2014a). Oser, innover, rassembler - Déclaration de Politique Régio-
20 nale 2014-2019. Namur.

21 Gouvernement wallon. (2014b). Programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi"
22 WALLONIE. Namur : Service Public de Wallonie.

23 Gouvernement wallon. (2014c). Programme opérationnel "Convergence" HAINAUT. Namur :
24 Service Public de Wallonie.

- 1 Grippa T., Marissal P., May X., Wertz I., Van Hamme G. & Loopmans M. (2015). Dynamique
2 des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges. Bruxelles : SPP Intégration so-
3 ciale.
- 4 Gouvernement wallon. (2014d). Wallonie-2020.EU. Namur : Service Public de Wallonie.
- 5 IWEPS (2016). Stabilité et Transformation de la pauvreté en Wallonie.
- 6 Marissal P., Van Hamme G., Van Criekingen M., Harou R., & De Keersmaecker M.-L. (2015).
7 Gentrification dans les villes wallonnes ? Territoire(s), 4, 20 p.
- 8 Ministres européens du développement urbain et de la Cohésion territoriale. (2008). Final
9 statement by the ministers in charge of urban development for implementing the Leipzig
10 Charter. Marseille : Union Européenne.
- 11 Ministres européens chargés des questions urbaines. (2016). Agenda urbain pour l'UE –
12 « Pacte d'Amsterdam).
- 13 Présidence allemande de l'Union Européenne. (2007). Charte de Leipzig sur la ville euro-
14 péenne durable. Leipzig.
- 15 Van Hecke, E., Halleux, J., Decroly, J., & Mérenne-schoumaker, B. (2009). Noyaux d'habitat
16 et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée. Bruxelles.
- 17
- 18
- 19
- 20

III.4 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT (AXES)

Responsables scientifiques

Pour l'IGEAT-ULB : Marie-Françoise GODART

Pour le Lepur-ULg : Jacques TELLER, Damien ERNST

Pour le CREAT-UCL : Yves HANIN

Chercheurs

Pour l'IGEAT-ULB : Alain COPPENS, Xavier COURTOIS, Michèle HAINE, Simon VERELST

Pour le Lepur-ULg : Hubert MALDAGUE

Pour le CREAT-UCL : Alexandre LECLERCQ

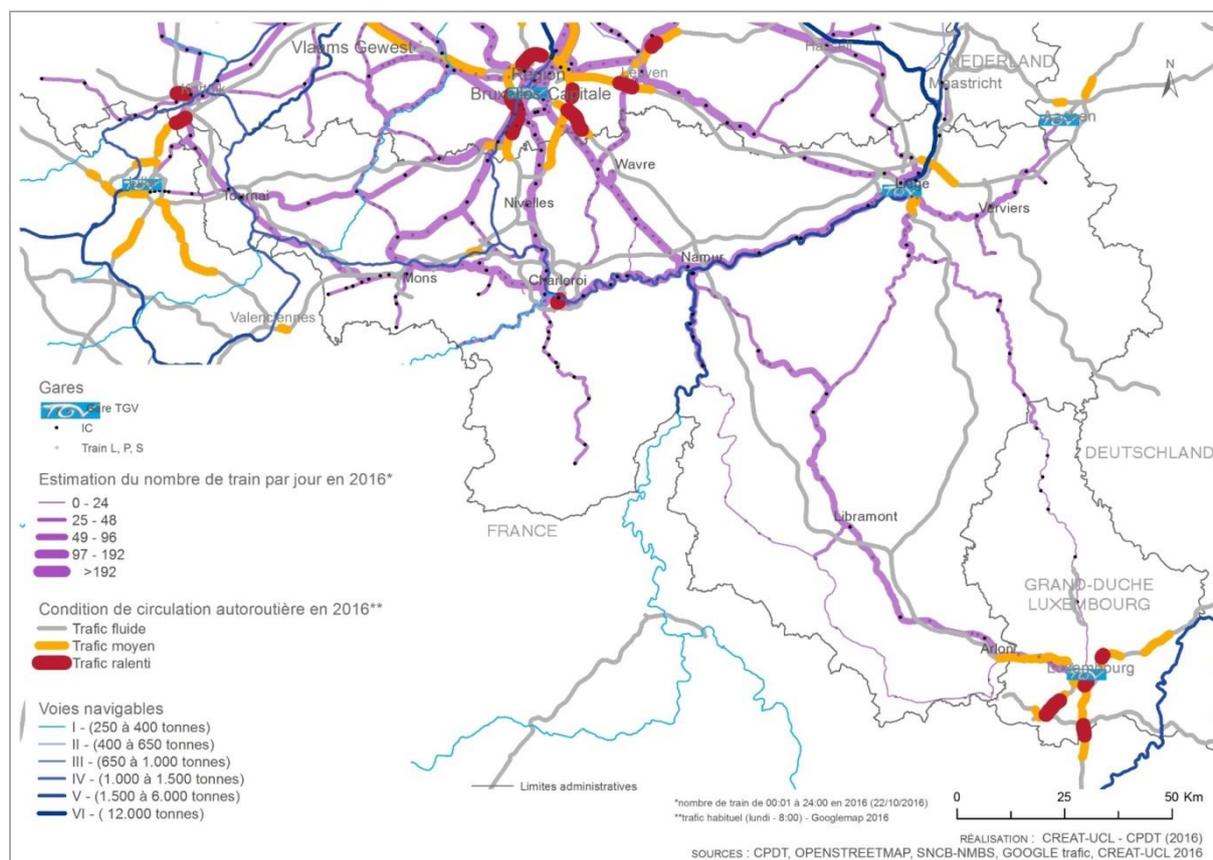
1. INTRODUCTION

La structure territoriale de fait s'intéresse à la partie structurante des réseaux - formés d'axes et de nœuds - de communication (infrastructures de transport des personnes et des marchandises), d'énergie (électricité, gaz, carburants liquides) et de fluides. Cette partie recouvre le transfert aux échelles régionale et transfrontalière (moyenne et longue distances).

L'irrigation plus fine du territoire par les réseaux susmentionnés est abordé dans les secteurs « Transport des personnes et des marchandises » et « Energie ».

2. RESEAUX DE COMMUNICATION

Les quatre modes de transport principaux (routier, ferroviaire, fluvial et aérien) desservent le territoire wallon. Ces réseaux le structurent selon deux schémas principaux : d'une part la dorsale wallonne de Mouscron à Liège en passant par Namur ; d'autre part des radiales entre la Région bruxelloise et la dorsale wallonne qui peuvent se poursuivre vers les principaux pôles extérieurs à la Wallonie. L'axe Namur-Luxembourg est fortement structurant pour le sud du territoire de la Région (voir Figure 5).



1
2 **Figure 5 : Infrastructures de transport**

3 Le territoire régional est très bien couvert par le **réseau routier** structurant (autoroutes, voies
4 express, voies rapides) expliquant en partie son importante part modale tant pour les per-
5 sonnes que pour les marchandises. Bien que le trafic soit relativement fluide sur le réseau
6 routier wallon dans son ensemble, des épisodes de congestion localisés de plus en plus ré-
7 currentes et les charges d'entretien élevées²⁵ du réseau peuvent mettre à mal son efficacité.
8 Le réseau est fortement maillé et connecté au réseau secondaire (nombreux échangeurs,
9 accès et sorties). A l'échelle européenne, un chaînon autoroutier entre Charleroi et Reims
10 (E420) manque.

11 **Le réseau ferroviaire** est organisé en radiales depuis/vers Bruxelles et longitudinalement au
12 niveau de la dorsale wallonne. L'offre ferroviaire de la dorsale pourrait cependant être opti-
13 misée (liaisons rapides, fréquences...) ²⁶ ainsi que le service offert aux voyageurs (celui-ci se
14 réduit avec le remplacement progressif des gares par de simples arrêts en dehors des
15 grandes villes). La gare de Liège-Guillemins se trouve sur le parcours d'une ligne à grande
16 vitesse internationale, qui relie Paris, Bruxelles et Cologne. Le transport de marchandises
17 s'effectue essentiellement à l'échelle internationale. Les corridors principaux qui traversent la
18 Wallonie sont au nombre de trois : la route de Montzen (Anvers-Allemagne), Anvers-
19 Luxembourg et Lille-Montzen (via la dorsale wallonne).

20 Utilisé pour transporter des marchandises majoritairement pondéreuses, le **réseau fluvial**
21 est principalement localisé le long du sillon Sambre et Meuse, et permet de connecter aisé-

²⁵ La problématique des coûts d'entretien n'est pas spécifique au réseau routier, les autres modes de transport rencontrent les mêmes difficultés.

²⁶ Le plan de transport 2017 adopté par le Conseil d'administration de la SNCB en octobre 2016 prévoit entre autre d'améliorer la mobilité ferroviaire sur la dorsale wallonne. Ce plan, qui doit encore être analysé par Infra-bel et validé par le gouvernement fédéral, sera d'application à partir de décembre 2017.

1 ment la région wallonne aux régions et pays voisins (Flandre, France et Pays-Bas). Les tra-
2 vaux récents (sur la Meuse et le canal Albert) ont rendu le territoire accessible aux embarca-
3 tions de 9.000 tonnes (gabarit européen), faisant reculer de la sorte les limites de l'arrière-
4 port maritime d'Anvers jusqu'à Namur. Le réseau fluvial²⁷ wallon est également emprunté à
5 des fins touristiques (navigation de plaisance et bateaux professionnels de transport de pas-
6 sagers), avec des infrastructures propres le long des voies navigables (haltes et relais nau-
7 tique, ports de plaisance).

8 Le **transport aérien** est présent en Wallonie au travers de deux aéroports : Brussels South
9 Charleroi Airport et Liege Airport. L'Europe et la zone méditerranéenne sont accessibles de-
10 puis Charleroi pour les passagers (compagnies low-cost), tandis que Liège a des liaisons à
11 l'échelle mondiale (spécialisation dans le fret aérien et léger développement depuis quelques
12 années des vols charters). Ces deux aéroports fonctionnent actuellement avec un faible
13 nombre d'opérateurs.

14 La complémentarité entre les modes de transport s'organise au niveau des nœuds via la
15 réalisation de plateformes d'échanges multimodales tant au niveau des marchandises que
16 des personnes comme le récent Trilogiport (Liège) ou le développement de parkings de co-
17 voiturage pour ne citer qu'eux. Actuellement, les aéroports wallons ne sont connectés qu'au
18 réseau routier.

19 En supplément des quatre modes de transport principaux, la Wallonie dispose d'un **réseau**
20 **cyclo-pédestre**, le RAVeL, qui permet les activités de loisirs tout en ayant un usage utilitaire
21 et multimodal localement.

22 A ces réseaux de communication peuvent aussi être associées les télécommunications
23 comme les réseaux structurants de fibre optique et d'antennes gsm. Le secteur « Technolo-
24 gies de l'information et de la communication » documente la couverture du territoire wallon
25 par les réseaux de communication.

26 **3. AXES DE TRANSPORT DE FLUIDES ET D'ENERGIES**

27 La Wallonie dispose d'un réseau électrique et d'un réseau de canalisations pour acheminer
28 les énergies et les fluides sur son territoire (voir Figure 6).

²⁷ y compris les voies navigables qui ne sont plus aux normes pour la navigation commerciale.

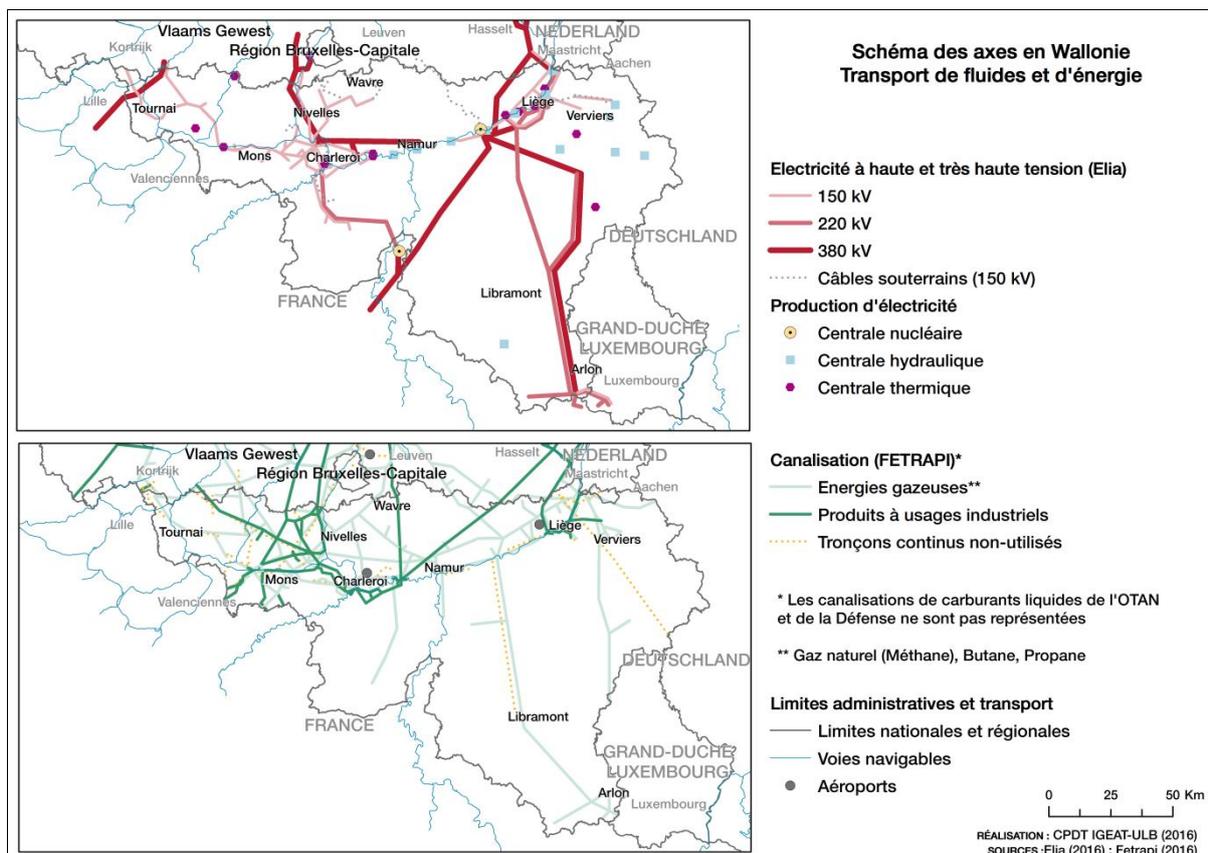
1
23
4

Figure 6: Transport de fluides et d'énergie

3.1 LE RESEAU ELECTRIQUE

- Le réseau de transport à (très) haute tension²⁸ constitue l'épine dorsale du réseau de transport d'électricité. Les grandes unités de production d'électricité (centrales à combustibles fossiles et nucléaire, centrales hydrauliques), le plus souvent localisées le long de voies d'eau, sont ainsi reliées aux espaces densément peuplés.
- Les lignes supportant les tensions les plus élevées (220 et 380 kV) sont aussi organisées à l'échelle suprarégionale puisqu'elles connectent le réseau wallon avec les territoires voisins, en général en lien avec les grandes unités de production électrique limitrophes.
- Enfin, le réseau à haute tension achemine également du courant vers les centres de stockage de grande capacité (par ex. bassins hydrauliques de la centrale de Coo).
- Ces différentes utilisations du réseau expliquent l'organisation en étoile autour de la centrale nucléaire de Tihange, la desserte relativement dense de l'agglomération liégeoise et du Hainaut (besoins importants et concentration d'unités de production) et les lignes frontalières avec la centrale nucléaire de Chooz en France. Dans l'ouest du Hainaut, l'axe à haute tension a surtout un rôle de transit entre la Flandre et la France.
- Le réseau de transport électrique est en cours d'adaptation pour répondre à divers enjeux :

²⁸ Le projet d'arrêté de la partie réglementaire du CoDT (2^e lecture) stipule que les lignes aériennes et souterraines de plus de 150 kilovolts constituent le réseau des principales infrastructures de transport d'électricité.

- 1 • Le développement de la production d'énergie d'origine éolienne n'avait pas été anti-
2 cipée, en conséquence de quoi certaines parties du réseau sont actuellement satu-
3 rées²⁹. Cela s'explique par l'augmentation forte de la capacité de production dans des
4 zones rurales où la capacité de transport du réseau est faible.
- 5 • Le développement d'unités de production décentralisées tant au niveau de collectivi-
6 tés (éolien) que de particuliers (panneaux photovoltaïques et batteries) sera contraint,
7 vu les capacités résiduelles réduites, par l'infrastructure du transport électrique exis-
8 tante.
- 9 • Le renforcement des interconnexions avec les pays voisins³⁰, comme le projet ALE-
10 Gro (Aachen Liège Electric Gris Overlay) est un autre enjeu important.

11 **3.2 LE RESEAU DE CANALISATIONS³¹**

12 Les canalisations souterraines présentes en Wallonie permettent le transport régional et le
13 transit³² international d'énergie (gaz, carburant liquide) et de produits à usages industriels.

14 Au nord du sillon Sambre et Meuse, le **réseau de transport des énergies gazeuses** est
15 maillé et comporte des connexions avec les zones d'approvisionnement (Zeebrugues et Pays-
16 Bas). Ce réseau est moins dense au sud du sillon Sambre et Meuse, où il se caractérise par
17 quelques axes nord-sud avec des connexions frontalières pour la moitié d'entre eux, corres-
18 pondant aux approvisionnements de la France, du Grand-Duché de Luxembourg et de
19 l'Allemagne. En 2014, 30 millions de tonnes de gaz naturel et 600 milles tonnes de pro-
20 pane/butane sont passées par les conduites souterraines en Belgique (Fetrap, 2014).

21 Le transport d'**énergies liquides** par canalisation permet d'approvisionner l'aéroport de
22 Liège en kérosène, ce dont ne bénéficie pas l'aéroport de Charleroi. D'autres carburants
23 sont également acheminés de cette façon vers des sites militaires, ainsi que vers le zoning
24 pétrochimique de Feluy.

25 Certains **fluides et gaz³³ utilisés/produits par l'industrie** sont également transportés par
26 canalisations. Le réseau présent sur le territoire wallon s'organise en radiales depuis Anvers,
27 ainsi que le long des voies navigables de la dorsale wallonne (Canal du centre, Sambre et
28 Meuse) et se poursuit jusqu'au Limbourg (flamand et néerlandais). Ce réseau permet de
29 desservir les bassins sidérurgiques (Liège et Charleroi), verriers (Basse Sambre et Liège) et
30 pétrochimiques (dont Feluy et Jemeppe-sur-Sambre et la Basse Sambre).

31 Enfin, il est à noter la présence de **canalisations inutilisées** actuellement. Cette réserve est
32 cependant limitée à quelques grands axes (dédoublent d'un axe existant entre la dorsale
33 et Libramont ainsi qu'entre la région liégeoise et l'Allemagne) et à de multiples tronçons lo-
34 caux (essentiellement dans l'ouest de la Wallonie et sur la dorsale wallonne).

35

²⁹ Ainsi, Elia note essentiellement cinq zones de saturation pour lesquelles des projets de renforcement sont en cours ou prévus dans les prochaines années : La région d'Estinnes et de Thuin ; Le sud-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse ; Le centre de la Hesbaye ; La région de Neufchâteau ; Le sud-est de la province de Liège.

³⁰ L'Europe impose la possibilité d'importer ou d'exporter, à partir des pays voisins, au minimum 15 % de la production nationale).

³¹ Les risques associés au transport de fluides par canalisation sont analysés dans le secteur « Contraintes physiques et risques ». La distinction entre produits inflammable et non-inflammable y est abordée, avec les contraintes d'urbanisation associées.

³² Fluxys ne possède pas de conduite exclusivement dédiée au transit international ; celles-ci jouent également un rôle dans l'approvisionnement du territoire national.

³³ Parmi les fluides et gaz qui sont acheminés par canalisations en Wallonie, nous retrouvons notamment l'éthylène, la saumure, l'hydrogène, l'oxygène ou encore l'azote.

1 **4. LEXIQUE**

2 Néant

3 **5. BIBLIOGRAPHIE**

4 Voir notes sectorielles concernées (Transport des personnes et des marchandises ; Produc-
5 tion, transport et stockage de l'énergie ; Contraintes physiques et risques).

6

7

8

9